

HF1479  
.P73  
A3614  
QUEEN  
c.2

# L'INITIATIVE DE LA PROSPÉRITÉ

## POSITION DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

---

### RAPPORT DÉFINITIF

---

Juin 1992

Sous la coordination de

W.R. Holm and Associates

---

pour le compte du

**CONSEIL DE LA COMPÉTITIVITÉ AGRO-ALIMENTAIRE**  
**AGRI-FOOD COMPETITIVENESS COUNCIL**

---

Agri-Food Competitiveness Council  
174 Stone Road West  
Guelph (Ontario)  
N1G 4S9  
Tel. (519) 837-5849  
Fax (519) 837-0874

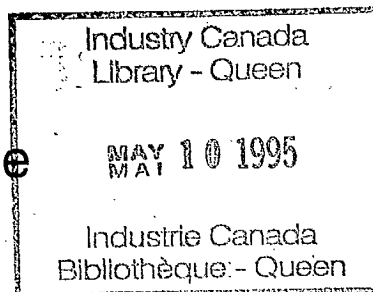
Conseil de la compétitivité agro-alimentaire  
174 chemin Stone ouest  
Guelph (Ontario)  
N1G 4S9  
Tel. (519) 837-5849  
Télé. (519) 837-0874

**Le présent rapport a été rédigé par un groupe consultatif du secteur privé à la demande de l'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, et de l'honorable William McKnight, ministre de l'Agriculture, à titre de contribution à l'Initiative de la prospérité. Il fait partie d'une série de rapports présentant les conclusions et les recommandations découlant des consultations intensives menées sur la compétitivité et les défis à relever pour les principaux secteurs industriels du Canada.**



**Contribution à l' INITIATIVE PROSPÉRITÉ**

# Préambule



HF  
1479  
P73  
A3614  
Queen  
c. 2

## INTRODUCTION

Ce document définit la position sectorielle du Conseil de la compétitivité agro-alimentaire sur les enjeux présentés dans les documents de référence émis dans le cadre de l'Initiative de la prospérité du Gouvernement du Canada, c'est-à-dire La compétitivité mène à la prospérité et Bien apprendre, bien vivre. Ce document a été établi par le Conseil en vue de faciliter les échanges de vues sur les problèmes qui revêtent une importance particulière pour le secteur agro-alimentaire canadien. On notera que, sauf indication contraire, les opinions exprimées ne représentent pas la position officielle du Conseil de la compétitivité agro-alimentaire, ni nécessairement les vues et les opinions personnelles de tous ses membres.

## PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Pour préparer le présent rapport, les questions soulevées dans les documents de référence publiés dans le cadre de l'Initiative de la prospérité ont été réparties, au départ, en six sous-groupes, compte tenu du thème dont chacune relevait. Les sous-groupes de questions ainsi constitués sont : 1) compétences, éducation et formation, 2) technologie et innovation, 3) politique financière et réglementation, 4) commerce extérieur, 5) objectifs visés par les politiques gouvernementales - position du secteur privé, et 6) objectifs en matière d'éducation.

Le Comité directeur du Conseil de la compétitivité agro-alimentaire a alors demandé à trente-six personnes, particulièrement bien informées des problèmes du secteur agro-alimentaire canadien (et en majorité membres du Conseil de la compétitivité agro-alimentaire), de participer à l'étude de l'un de ces six sous-groupes de questions. Chaque participant a reçu la documentation de référence sur les questions soulevées dans les documents de l'Initiative de la prospérité et qui relevaient de son sous-groupe d'appartenance. Une entrevue téléphonique d'environ 45 minutes avec chaque membre du Conseil a permis ensuite de recueillir et d'enregistrer en détail les réponses aux questions soulevées.

Une fois cette étape terminée, un rapport complet regroupant les réponses de chaque membre du Conseil aux questions posées dans les six sous-groupes a été soumis à l'ensemble des membres du Conseil, pour rétroinformation et pour plus ample discussion. Les résultats des entrevues furent également soumis avec les mêmes objectifs aux membres du Conseil lors d'une réunion tenue à Winnipeg, les 3 et 4 mars 1992. On intégra alors, aux résultats de cette réunion, les derniers résultats des travaux (toujours en cours) du Conseil concernant la compétitivité globale du secteur agro-alimentaire (déclarations de principe et analyses détaillées résultant des échanges au sein des groupes de travail).

On procéda ensuite à l'établissement d'un consensus reflétant, dans toute la mesure du possible et dans toute leur diversité, les opinions et les réactions des membres du Conseil aux initiatives de la prospérité prônées par le gouvernement du Canada. (Lorsqu'il n'a pas été possible d'atteindre ce consensus, présentation est faite des opinions dissidentes.) Cette étape fut suivie par le regroupement des réponses aux questions posées dans les six sous-groupes de consultation, selon leur ordre originel de présentation dans les documents de l'Initiative de la prospérité. Le rapport intérimaire résultant de ce travail a été alors resoumis

à un groupe de 118 personnes, constitué à la fois de membres du Conseil et des représentants des principales parties prenantes aux activités du secteur agro-alimentaire. Les commentaires reçus furent alors incorporés au présent document.

## **ORIGINE ET COMPOSITION DU CONSEIL**

Le Conseil de la compétitivité agro-alimentaire est un groupe consultatif de caractère privé, sans but lucratif, au service des gouvernements et du secteur agro-alimentaire. Créé en 1991, avec un mandat de trois ans, conformément à la recommandation du Groupe de travail sur la compétitivité dans l'industrie agro-alimentaire, le Conseil regroupe des intervenants de tous les niveaux du secteur agro-alimentaire canadien, soit : la production agricole en soi, la transformation, la vente au détail et les services connexes tels que le conditionnement, le transport et le financement. Ces divers organismes sont représentés au Conseil par des décideurs de niveau supérieur qui doivent chaque jour faire face aux défis de la mondialisation de la concurrence. Les représentants des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral, également membres du Conseil, siègent à titre d'observateurs sans droit de vote.

## **DÉCLARATION DE PRINCIPE**

Pour que le Canada puisse compter sur un secteur agro-alimentaire dynamique et profitable, le Conseil a émis la déclaration de principe suivante :

*«Les produits agro-alimentaires canadiens, primaires et transformés, doivent être reconnus comme de qualité exceptionnelle, et par les consommateurs canadiens et par ceux de l'étranger, que ce soit sous l'aspect qualité, valeur, service ou innovation.»*

## **MANDAT**

Le Conseil estime que l'amélioration de la compétitivité du secteur agro-alimentaire - cette compétitivité étant définie comme «la capacité durable de conquérir et de conserver de façon profitable une part du marché» - doit résulter de l'adoption de pratiques et de méthodes qui respectent la notion de développement durable, qui créent des occasions de développement pour tous les segments de ce secteur économique, qui respectent les façons de faire généralement acceptées. Et cela en l'absence d'interventions gouvernementales sur le marché et en pleine conscience du fait que le Canada est en position de concurrence, pour ses produits agricoles, avec d'autres pays aussi bien sur son marché intérieur que sur les marchés internationaux.

Le mandat du Conseil consiste dès lors à :

*«Acquérir, analyser et partager la connaissance des facteurs qui nuisent à notre compétitivité, et favoriser l'émergence d'un environnement économique permettant d'atteindre l'objectif retenu.»*

## **OBJECTIFS**

Pour mener à bien ce mandat, le Conseil s'appuie sur les recommandations générales du Groupe de travail en matière de compétitivité, de façon à établir des encadrements pour la mise au point de diverses stratégies d'implantation, à répartir les responsabilités en matière d'initiatives pratiques et de servir de point de convergence pour la mise en commun et la diffusion de l'information. Les objectifs spécifiques du Conseil sont les suivants :

- *créer un climat propice au changement;*
- *encourager l'intégration stratégique de la chaîne de production alimentaire;*
- *encourager l'innovation;*
- *créer un contexte économique favorable aux investissements;*
- *améliorer la compétence des ressources humaines;*
- *aider les intervenants du secteur à faire bénéficier le client d'une valeur ajoutée; et*
- *favoriser le respect de la notion de développement durable.*

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

On trouvera dans ce sommaire les principaux points de la position sectorielle du Conseil de la compétitivité agro-alimentaire au regard des enjeux présentés dans les documents de référence émis dans le cadre de l'Initiative de prospérité du gouvernement du Canada, c'est-à-dire La compétitivité mène à la prospérité et Bien apprendre, bien vivre. Le présent document a été établi par le Conseil en vue de faciliter les échanges de vues sur les problèmes qui revêtent une importance particulière pour le secteur agro-alimentaire canadien. On notera que, sauf indication contraire, les opinions exprimées ici ne représentent pas la position officielle du Conseil de la compétitivité agro-alimentaire, ni nécessairement les vues et les opinions personnelles de tous ses membres.

## ÉDUCATION

### Rôle du gouvernement

L'éducation est l'assise du développement personnel. Si le Canada entend devenir une société de plus en plus prospère et dynamique, il est urgent de réduire radicalement le taux de décrochage scolaire au niveau de l'enseignement secondaire, qui s'élève à 30 pour cent par an. Aussi bien les gouvernements provinciaux que le gouvernement fédéral doivent s'atteler à cette tâche promptement et dans un souci d'efficacité.

Il nous faut infuser dans nos systèmes éducatifs une mentalité «de dépassement». Si nous avons l'intention de nous poser en concurrent efficace sur les marchés mondiaux, il n'est pas seulement approprié mais d'une importance décisive que notre système scolaire s'oriente vers une plus grande rigueur et adopte un système global et normalisé de vérification de la progression des étudiants, de façon à élever les normes canadiennes en matière d'éducation et à les rapprocher de celles de nos concurrents.

Les objectifs d'éducation doivent, de toute évidence, faire l'objet d'un consensus. Celui-ci, toutefois, ne sera possible que si toutes les parties prenantes s'engagent totalement à cet égard et si l'une d'entre elles accepte de «s'approprier la démarche», et pour coordonner l'opération et pour faciliter l'accord entre les paliers fédéral et provincial. Dans le domaine en cause, cette idée revient au gouvernement.

Notre système d'éducation doit mieux répondre aux exigences de l'économie de demain. La meilleure façon, pour les éducateurs, d'anticiper les besoins de l'industrie, consiste à préparer pour le marché du travail des êtres humains «éduqués». Les établissements d'enseignement doivent mettre une plus grande insistance non seulement sur les sciences et les mathématiques, à titre de formation de base, mais aussi sur l'enseignement des compétences comportementales interpersonnelles, telles que la résolution de problèmes, le travail en équipe et la communication.

Un des moyens les plus faciles d'accroître le niveau de compétence scientifique au sein de la main-d'oeuvre canadienne consiste à améliorer le taux de présence féminine dans ces disciplines. Selon des rapports récents, il apparaît qu'on compte seulement de 3 à 5 pour

cent de femmes parmi les ingénieurs et les étudiants en ingénierie au Canada. Il est très important à cet égard de faire disparaître les stéréotypes qui dissuadent les étudiantes de s'inscrire aux cours facultatifs de science au niveau secondaire, et de faire carrière dans une discipline scientifique.

Statistique Canada et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration procèdent régulièrement à des évaluations des compétences particulières dont les entreprises canadiennes ont besoin. Cette initiative a toutefois besoin d'être optimisée, par l'établissement de liens dynamiques avec les représentants du secteur privé. Ainsi, il serait bon d'établir régulièrement, et par secteur, des profils de compétence déjà exigés ou en voie d'émergence, et de diffuser ces profils d'une façon qui leur donne toute la publicité nécessaire auprès du grand public et des établissements d'enseignement. Le Conseil de la compétitivité agro-alimentaire pourrait contribuer utilement à une opération de ce genre.

Il faudrait également insister davantage sur la familiarisation des étudiants avec le rôle majeur de l'«entrepreneuriat» au sein de notre économie.

Un élargissement et une diversification des programmes d'alternance travail-études s'impose; c'est la formule des programmes spéciaux proposés dans des universités et dans des établissements d'enseignement technique, qui permettent aux étudiants d'acquérir, dans le cadre de leur scolarisation, une expérience de travail pratique dans des entreprises privées. Ces programmes ne devraient pas se limiter à des compétences reliées à la gestion. Les stages en entreprises et les programmes d'apprentissage coopératif de métiers (par exemple, boucherie, transformation de la viande, etc.) jouent également un rôle dans l'atteinte des résultats que l'on peut attendre des programmes offerts aux étudiants par l'intermédiaire des initiatives d'alternance travail-études.

Les Centres d'excellence et les Complexes de recherche, situés dans les locaux des universités et financés par de grandes entreprises ou des groupes industriels, constituent une occasion unique et efficace de développement des compétences particulières requises par l'industrie et par la main-d'oeuvre. On doit de plus en plus insister sur l'importance à cet égard de la contribution des écoles techniques et spécialisées. Quand il s'agit d'établir nos politiques d'éducation, celles-ci passent trop souvent derrière les programmes de formation générale des niveaux secondaire et universitaire. Dans la même ligne de pensée, ces établissements d'enseignement technique et spécialisé sont fréquemment considérés comme des «second choix» à la fois par les étudiants et par les éducateurs. C'est un problème auquel il faut trouver des solutions. De même qu'il faut combattre activement, en surmontant les stéréotypes qui affectent les «cols bleus», l'opinion fallacieuse selon laquelle ceux-ci seraient moins «importants» pour notre économie que les «cols blancs».

## **COMPÉTENCES, ÉDUCATION ET FORMATION AU SEIN DES ENTREPRISES**

Par rapport à ses concurrents internationaux, l'industrie canadienne est à la traîne en matière d'investissements dans la formation. Le perfectionnement des ressources humaines est pourtant un facteur fondamental du renforcement de la capacité concurrentielle du secteur agro-alimentaire.

### **Rôle du gouvernement**

Le gouvernement a un rôle d'encouragement à jouer dans la mise sur pied d'opérations en partenariat destinées à améliorer la formation au sein des entreprises, et cela en s'assurant de la participation de toutes les parties dans chaque consultation qu'il patronne. Pour cela, il est toutefois indispensable que sa crédibilité soit assurée aussi bien auprès des entreprises que des groupes représentant les travailleurs.

Le gouvernement a aussi pour responsabilité de structurer les programmes de formation de façon que les petites comme les grandes entreprises puissent en bénéficier, et cela de façon efficace, et que ces initiatives répondent aux besoins de tous les travailleurs, qu'ils soient syndiqués ou non.

Le gouvernement doit sensibiliser les entreprises privées aux avantages des programmes de formation, en précisant les besoins. Il doit le faire en mettant en relief les priorités à cet égard. Il serait certainement utile d'examiner la façon dont d'autres pays ont traité la question de la formation dans le secteur privé et de procéder à une évaluation relative des succès obtenus. Mais il est aussi indispensable de répertorier et d'expliquer les «succès canadiens» - c'est-à-dire les entreprises canadiennes qui ont implanté des programmes de formation internes et des programmes de perfectionnement du personnel de direction et de la main-d'oeuvre - pour faire la démonstration de la scolarisation nécessaire au repositionnement des entreprises canadiennes sur le nouveau marché mondial. Le gouvernement devrait jouer dans ce domaine un rôle de chef de file, selon des formules appropriées de coopération avec des regroupements du secteur du commerce incluant des représentants du monde du travail. Le Conseil de la compétitivité agro-alimentaire pourrait sur ce point jouer un rôle utile de catalyseur.

Il est enfin nécessaire, et cela doit être un objectif de base, d'accroître considérablement la formation de la main-d'oeuvre au chômage, de façon à faciliter l'amélioration des compétences de la main-d'oeuvre canadienne et à augmenter son adaptabilité et sa mobilité.

### **Rôle de l'industrie**

Le rôle du gouvernement est certes de faciliter le processus. Mais c'est à l'industrie de lancer et d'implanter ces programmes de formation. La nécessité de susciter de la part du secteur privé un engagement ferme envers l'excellence en matière de formation - que ce soit sous l'angle de l'amélioration générale des compétences ou sous l'angle de la formation permanente des employés - constitue pour les associations professionnelles des différents secteurs (y compris les syndicats) une occasion idéale d'entamer des démarches en vue de forger des alliances stratégiques destinées à l'atteinte de cet objectif majeur et d'autres non moins importants.

À cet égard, les groupes industriels doivent prendre l'initiative en déterminant quels programmes d'enseignement et de formation sont nécessaires pour donner à leurs membres un avantage concurrentiel sur le marché. Ils doivent ensuite faciliter la mise en oeuvre au sein des entreprises privées des initiatives d'alternance travail-études permettant d'atteindre les objectifs fixés. La reconnaissance claire et globale, par le secteur privé, des avantages des cours d'alphabétisation, des cours de mathématiques et des programmes de formation permanente en entreprise, revêt à cet égard une importance critique. Les syndicats doivent eux aussi prendre conscience des avantages de ces initiatives et y apporter leur complet soutien. Mais des progrès ne se feront jour dans ce domaine que si prévaut une atmosphère de respect mutuel, les gestionnaires et les employés devant s'asseoir face à face, à une table



qui soit véritablement «de concertation», pour se mettre d'accord sur les objectifs et les plans d'action.

Un système de mentorat, par lequel des entreprises plus expérimentées et ayant déjà enregistré des succès en la matière, fournissent de l'aide et quelques conseils à des entreprises de secteurs non concurrents pour la mise au point de stratégies et d'initiatives précises (création d'alliances par coopération, formation interne, etc.), représente un moyen utile de diffusion de cet important savoir-faire.

Non moins importants, en termes de priorité, sont l'appui financier et la participation concrète de l'industrie aux programmes d'alternance travail-études et aux programmes enrichis de formation professionnelle, assortis de la mise sur pied, par les organisations syndicales, de programmes de mentorat et de la mise au point de normes pour les métiers spécialisés.

En outre, il importe que nous nous engagions à investir réellement dans la formation et l'éducation à donner aux employés d'entreprises qui ferment leurs portes, pour les doter de nouvelles compétences dont ils ont besoin. À cet égard, l'industrie doit notamment renforcer le soutien et l'engagement qu'elle apporte aux programmes nationaux d'alphabétisation et d'adaptation aux licenciements et fermetures d'entreprises, ainsi qu'aux fonds de financement de la formation et de l'éducation.

Pour optimiser les rapports entre les enseignants et le secteur privé, les entreprises devraient favoriser un processus de «fécondation réciproque» selon lequel des enseignants sont nommés aux conseils d'administration d'entreprises privées, et des gestionnaires d'entreprises encouragés à se faire nommer à des conseils d'école. La mise sur pied de groupes consultatifs conçus pour assurer une liaison plus efficace entre le milieu des affaires et le milieu de l'enseignement compléterait utilement cette stratégie.

L'enjeu ne porte pas seulement sur la compétitivité, mais aussi sur la qualité de notre adaptation aux changements qui résultent de l'accroissement de la compétitivité. Faute d'avoir la volonté de gérer objectivement ce changement, la peur et l'ignorance provoqueront une polarisation qui interdira les adaptations nécessaires. Pour faciliter l'adaptation de la main-d'oeuvre, les entreprises doivent connaître les gens, pas seulement se cantonner aux chiffres du bilan. Il faut se préoccuper des employés aussi attentivement que des bénéficiaires.

## **RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET PROGRÈS TECHNOLOGIQUE**

### **Rôle du gouvernement**

Les politiques actuelles du gouvernement découragent souvent les investissements en recherche et développement. On peut citer à cet égard la réglementation inefficace en matière d'approbation et d'homologation des produits et des retards qui en résultent, la réglementation capricieuse en matière d'environnement, les effets de distorsion sur le marché de certains programmes de subvention et un manque général d'incitatifs aux investissements financiers.

Pour accroître la coordination et la pertinence des interventions gouvernementales dans le domaine des sciences et de la technologie, mais aussi pour réduire la fragmentation et les duplications actuelles, le gouvernement doit s'orienter vers une approche plus soucieuse des réalités du marché, s'il veut que l'établissement des priorités en matière de recherche corresponde mieux aux besoins du milieu des affaires.

Le gouvernement doit aussi prendre des engagements à long terme en matière de recherche et développement. On peut comprendre que ce type d'engagement lui est difficile. Mais il est essentiel que les programmes et les politiques de recherche et développement témoignent d'une certaine continuité et d'une certaine pérennité, si l'on veut obtenir une participation active du secteur privé.

Pour les petites ou moyennes entreprises, le manque de ressources financières est souvent un obstacle à l'investissement technologique. Le gouvernement doit veiller à structurer ses investissements en la matière de façon qu'ils soient accessibles aussi bien aux petites qu'aux grandes entreprises, et qu'ils soient efficaces dans les deux cas. Il serait également bon que soit mis sur pied un programme de prêts garantis par le gouvernement à des fins de modernisation, d'expansion et d'adaptation technologique.

Le gouvernement doit trouver un mécanisme qui constitue un levier financier pour attirer et développer la participation du secteur privé à ses activités scientifiques et technologiques ainsi qu'aux activités de recherche et de développement. C'est pourquoi il est essentiel de resserrer les liens entre la recherche publique et le secteur privé. Un des moyens d'y parvenir consisterait à s'assurer que les découvertes commercialisées avec succès soient dorénavant celles qui rapportent le plus. Dans cette perspective, le gouvernement devrait faire le nécessaire pour mettre les entreprises privées mieux à même de tirer parti des initiatives précitées.

Le projet de Réseau de recherche sur les produits alimentaires, dont l'objectif est de mettre au point un système convivial liant les besoins de l'industrie aux capacités des milieux universitaires et de la recherche, de façon à lancer des activités de recherche et de développement efficaces et orientées vers l'utilisateur en matière de technologie de transformation des aliments - constitue un pas important dans l'atteinte de ces objectifs. Le gouvernement devrait apporter son soutien financier et promouvoir cette initiative, qui pourrait être le levier permettant d'attirer et de développer la participation financière du secteur privé aux activités gouvernementales en matière de sciences et technologie ainsi que de recherche et développement.

Il est indispensable de rendre plus accessibles et d'utilisation plus facile les sources d'information susceptibles de faciliter l'innovation. Le gouvernement devrait également adopter une approche plus nettement «clientèle» dans sa propre diffusion de l'information. Un «guichet unique» spécialement consacré au secteur privé et auquel les entreprises pourraient s'adresser en matière de recherche, de développement et de technologie, en sachant que leurs demandes seraient accueillies dans un esprit «d'ouverture», permettrait de simplifier considérablement l'accès à l'information pour beaucoup d'entreprises. Il s'agit là d'un des objectifs importants du Réseau de la recherche dans le domaine alimentaire, et cet objectif mériterait là encore un appui financier.

Il existe une masse considérable de données à jour sur les progrès mondiaux au plan technologique. Cependant, pour de nombreuses entreprises du secteur privé, l'usage est limité par suite de la complexité de l'accès à ces banques de données. La mise sur pied d'interfaces améliorées et d'utilisation facile est nécessaire pour permettre aux gouvernements, aux groupes industriels et aux entreprises privées de retracer, de façon plus efficace, les données récentes sur les initiatives dans le domaine des sciences et de la technologie

alimentaire partout dans le monde. Il s'agit là d'une des priorités du Réseau de la recherche sur les produits alimentaires qu'il faudrait soutenir financièrement.

Le secteur public doit également s'occuper du perfectionnement des gestionnaires. Généralement parlant, si l'on fait la comparaison avec ses concurrents commerciaux, le Canada manque de compétences en gestion. Il s'agit d'ailleurs là d'une déficience qui n'est pas propre au secteur privé. Des efforts plus continus et plus efficaces de formation à la gestion, au bénéfice de la Fonction publique, seraient les bienvenus.

Le gouvernement doit enfin veiller à recueillir les opinions et les avis de l'industrie et en tenir compte dans l'élaboration et l'évaluation de ses initiatives en matière scientifique et de technologie.

### **Rôle d'Agriculture Canada**

Agriculture Canada doit élaborer un plan stratégique permettant de rendre fonctionnelle l'interface secteur public-secteur privé. Cela suppose l'établissement de stratégies ayant, pour dénominateur commun, les besoins du secteur privé. Cela nécessite aussi une simplification et une harmonisation des programmes existants ainsi qu'une prestation des services gouvernementaux plus soucieuse des besoins du client.

Agriculture Canada doit insister beaucoup plus sur l'accroissement de la rentabilité du secteur canadien de la transformation des aliments ainsi que sur la valeur ajoutée qui résulte de ses opérations. Cela passe par l'implantation de politiques permettant d'accroître les investissements en recherche et développement et en adaptation technologiques.

À cette fin, il serait nécessaire de doubler les allocations de fonds consenties par le gouvernement fédéral à la recherche alimentaire, pour les faire passer de 20 millions de dollars par an actuellement à 40 millions de dollars. Ces subventions devraient être réparties en budgets d'exploitation consacrés à différents projets de recherche portant sur les besoins identifiés par les secteurs de la production et de la transformation des produits alimentaires. Afin que le Canada reste concurrentiel sur un marché mondial de plus en plus exigeant, il est indispensable d'augmenter progressivement les fonds attribués à la recherche agro-alimentaire, de façon à susciter la mise au point de technologies qui profitent à l'ensemble du secteur agro-alimentaire (de la production primaire à la distribution). Au départ, l'accent devrait être mis sur les initiatives et les secteurs industriels qui paraissent susceptibles de fournir un avantage comparé sur les marchés mondiaux. L'amélioration de la compétitivité globale du secteur de la transformation des produits alimentaires suppose, et c'est essentiel, que les deux paliers de gouvernement augmentent également les sommes accordées à la recherche sur les productions de base.

Agriculture Canada devrait être désigné organisme chef de file, chargé d'établir la coordination et d'obtenir la coopération appropriées entre tous les autres ministères concernés par les normes et la réglementation applicables à l'industrie agro-alimentaire. Elle devrait en particulier assister l'industrie agro-alimentaire en servant de «guichet d'information unique» favorisant l'accès rapide à l'ensemble de la réglementation applicable, ainsi qu'aux normes et aux procédures de conformité, quelle que soit la juridiction ou le ministère en cause.

Les bureaux régionaux du gouvernement fédéral devraient enfin adopter pour règle qu'«une fois l'approbation fédérale donnée dans une province, elle est donnée pour toutes».

## **Rôle de l'industrie**

Les décisions de production du secteur agro-alimentaire ont jusqu'ici été largement réglées par l'offre. Pour optimiser notre position concurrentielle sur le marché mondial, il nous faut adopter une approche en deux volets. Il est tout d'abord essentiel de passer de l'exploitation d'un avantage de caractère statique à l'exploitation d'avantages liés à des concepts d'amélioration, d'innovation et de valeur ajoutée. En second lieu, mais de façon tout aussi essentielle, l'innovation doit être fondée sur la prévision des préférences de la clientèle. L'industrie doit en priorité déchiffrer le terme «demande» de l'équation, si elle veut maximiser sa position concurrentielle sur un marché en pleine émergence, marqué du sceau du consommateur-roi. Les groupes industriels doivent, à cette fin, mettre au point un plan stratégique, puis le diffuser de façon efficace auprès des entreprises du secteur privé.

L'industrie agro-alimentaire doit se préparer à transformer les difficultés qu'elle rencontre en autant d'occasions de succès. Souvent, les problèmes environnementaux se prêtent bien à cette gymnastique. La taille réduite de la population canadienne constitue un avantage lorsqu'il s'agit de maîtriser le changement, dans la mesure où cela permet à l'industrie de rassembler et de diffuser facilement l'information.

Le besoin général d'améliorer la technologie et d'accélérer l'innovation pose un défi particulier aux petites et moyennes entreprises. L'amélioration globale des systèmes de mentorat et de maillage industriel devient de ce fait une priorité fondamentale pour le secteur agro-alimentaire.

Des stratégies de recherche et de développement conjointes, sous les auspices de l'industrie elle-même, auxquelles tous les participants agrément, auxquelles ils s'intéressent et dont ils partagent les coûts, peuvent également apporter d'importants avantages aux entreprises de nombreux secteurs. Des opérations à l'échelle régionale, dirigées là encore par l'industrie elle-même, peuvent également constituer un outil important d'amélioration des échanges d'information sur les nouveautés scientifiques et de coordination entre les régions.

## **POLITIQUES GOUVERNEMENTALES**

Les objectifs visés par les différentes politiques gouvernementales doivent être beaucoup plus cohérents. Nous disposons, par exemple, en même temps et au sein des mêmes secteurs industriels, de politiques qui poussent à la diversification et à la production d'une valeur ajoutée, mais qui exercent leurs effets en pleine contradiction avec d'autres politiques orientées vers l'encouragement à l'exportation des produits bruts. Il faut donc procéder à une rationalisation et à une restructuration des rapports entre les différentes politiques de manière à créer un environnement souple, adaptable et qui permette de tirer profit des occasions qu'offre le marché.

### **Politiques de réglementation**

Les règlements devraient faciliter (et non pas entraver) les changements structurels dans la mesure où ceux-ci ont à voir avec la compétitivité. Avant de modifier la réglementation existante ou d'adopter de nouveaux règlements, et avant de mettre au point ou de modifier des méthodes d'implantation, on devrait en tester les effets éventuels sur notre capacité concurrentielle. On devrait également adopter des clauses d'extinction de trois à cinq ans pour tous les règlements ou pour des sous-groupes particulièrement importants qui pèsent sur l'industrie (l'application de ces clauses aux divers règlements pouvant être déterminée à l'aide de tests de compétitivité).

L'établissement de normes canadiennes et de normes interprovinciales nécessite que le gouvernement fédéral fasse entendre sa voix de façon plus ferme qu'actuellement. Les problèmes que suscitent l'approbation de nouveaux produits et les exigences d'homologation des produits agricoles constituent un obstacle particulièrement gênant qui décourage les investissements du secteur privé ainsi que l'innovation et le lancement sur le marché de nouveaux produits et de nouvelles techniques. Dans certains cas, les divergences entre les normes des différentes régions exacerbent le problème. En matière de réglementation agro-alimentaire, les objectifs moteurs devraient concerner la qualité (prise en compte des caractéristiques du marché et de l'industrie), la sécurité (aspects scientifiques) et les questions d'emballage et d'étiquetage (conformité légale).

Fréquemment, les normes et les règlements canadiens - en particulier les normes d'étiquetage - ne sont pas appliqués avec autant de zèle aux produits importés qu'aux produits nationaux. D'ici à ce que l'harmonisation des normes et des processus d'homologation entre le Canada et les États-Unis soit parachevée dans le respect des intérêts de chacun, le gouvernement canadien doit appliquer rigoureusement les normes canadiennes aux produits importés.

Dans une plus large perspective, le Canada doit insister sur l'harmonisation, au niveau international, des normes et des règlements qui pèsent sur les produits alimentaires (en matière, par exemple, d'hygiène et de mesures phytosanitaires, d'homologation des pesticides, d'additifs alimentaires, d'approbation des produits, d'étiquetage et de conditionnement). L'harmonisation de la réglementation sur les herbicides et les pesticides figurait parmi les objectifs de l'Accord de libre-échange canado-américain. Peu de progrès ont cependant été réalisés en la matière, et il serait bon de mettre en place des mécanismes précis si l'on veut atteindre l'objectif.

L'Accord de libre-échange canado-américain a radicalement modifié la dynamique du marché canadien. Les politiques de réglementation canadiennes concernant les monopoles et la propriété étrangère ne reflètent pas encore ces changements. Il faut les réévaluer. De façon précise, la politique du Canada sur la concurrence devrait encourager l'industrie agro-alimentaire canadienne à jouer ses cartes de façon efficace sur le marché nord-américain.

Le gouvernement canadien doit aussi s'assurer que ses politiques d'encadrement garantissent au secteur agro-industriel canadien des avantages comparés sur le marché mondial. Il faudrait identifier nos «créneaux verts». Le GATT et d'autres accords commerciaux définissent les contraintes sous lesquelles nous devons opérer. Nous devrions nous servir de nos politiques canadiennes d'encadrement de façon créative pour faire apparaître des possibilités d'accroître la compétitivité de notre secteur agro-industriel.

Les investissements étrangers peuvent être à la source de développements fort intéressants en termes de mise au point de nouvelles techniques, de modernisation des installations et de croissance de nouvelles industries. Nous devons adopter sur les monopoles et la propriété étrangère des politiques propices aux investissements étrangers et orientées vers la libre circulation des capitaux.

En matière de législation sur les faillites, le secteur agro-alimentaire a ses caractéristiques propres qui nécessitent une attention particulière. Dans la majorité des cas, les produits agricoles ne sont pas identifiables par des numéros de série ou par des systèmes d'inventaire avec suivi des stocks. En cas de faillite, il est souvent difficile de déterminer comment restituer

agricoles ne sont pas identifiables par des numéros de série ou par des systèmes d'inventaire avec suivi des stocks. En cas de faillite, il est souvent difficile de déterminer comment restituer au propriétaire légal la valeur du stock. Il est de ce fait important de mieux protéger les droits de propriété.

La réglementation canadienne sur la propriété intellectuelle nécessite une révision. Mais il est encore plus important de s'attaquer à cette question à l'échelle internationale à travers le GATT, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Accord de libre-échange nord-américain. Il est également indispensable d'élargir notre base de données sur la propriété intellectuelle et de mettre sur pied d'un système automatisé de recherche d'antériorités des brevets.

Le chevauchement des champs de compétence (définis par un pouvoir réglementaire) étouffe la compétitivité de nos institutions financières. Il faut un cadre réglementaire uniforme pour les différents types d'institutions (par exemple, fiducies, caisses de crédit et banques) et entre les juridictions provinciales. C'est pourquoi le gouvernement devrait s'assurer que le pouvoir réglementaire reste situé au palier fédéral, et que des mécanismes d'équilibrage des pouvoirs sont mis en place pour réduire la capacité des provinces de porter préjudice à l'harmonisation à l'échelle provinciale des réglementations sur les institutions financières.

### **Fiscalité**

Le gouvernement devrait harmoniser ses politiques fiscale et monétaire et les concevoir dans une perspective qui serve à améliorer notre compétitivité économique à long terme. Dans le même ordre d'idée, les programmes fiscaux canadiens devraient stimuler, et non étouffer, la compétitivité du secteur agro-alimentaire, y compris sous l'aspect des investissements.

La modération de la pression fiscale joue un rôle essentiel dans la stabilité du climat macro-économique, ce qui, par ricochet, influe considérablement sur la position concurrentielle des entreprises canadiennes. Pour atteindre nos objectifs de compétitivité, il nous faut réduire les appels à la fiscalité en réduisant a) la dette publique et b) la demande de services gouvernementaux.

Il nous faut intégrer à notre système fiscal des stimulants efficaces aux investissements du secteur privé dans les domaines de la recherche et du développement. Le Conseil de la compétitivité agro-alimentaire a recommandé à cet égard l'introduction de trois incitatifs fiscaux majeurs :

1. Adoption d'incitatifs fiscaux pour encourager les investissements dans la mise en service d'usines, d'équipement et de technologie nouveaux servant à la transformation des aliments et à la distribution. Institués pour une période d'adaptation de cinq ans, ces incitatifs prévoiraient que les investissements sont déductibles du revenu imposable, avec une déduction pour amortissement équivalant à un amortissement dégressif de 50 pour cent.
2. Création d'un crédit d'impôt remboursable de 20 pour cent pour les entreprises non bénéficiaires désireuses, pour améliorer leur rentabilité, de procéder à des investissements notables dans des opérations visant à augmenter leur productivité. Cet incitatif serait offert pour les trois premières années de la période de transition.
3. Accroissement de 200 pour cent de l'amortissement aux fins d'impôt actuellement accordé pour les activités de recherche et de développement, cet avantage étant également offert pour les projets de recherche et de développement conjoints entre ces conditionneurs, créateurs de nouveaux produits et les secteurs de l'emballage, de la distribution, de la nutrition et de la biotechnologie.

On devrait enfin se préoccuper de réorganiser les politiques canadiennes actuelles en matière de gain en capital, dans le souci d'accroître l'incitation à investir à long terme.

La façon dont les impôts sont prélevés par les différentes provinces témoigne de disparités non négligeables. Pour «égaliser le traitement fiscal», les gouvernements doivent trouver des moyens d'identifier les impôts provinciaux à effet contre-productif, qui nuisent à une croissance économique rationnelle et, parfois, découragent les entreprises de s'installer dans une région en particulier, puis négocier leur élimination ou leur modification (sur la base du capital investi ou du nombre d'employés).

Le Canada doit aussi harmoniser ses politiques fiscales a) pour réduire les chevauchements fédéral-provincial pour la collecte des impôts, et b) pour normaliser la façon dont les impôts provinciaux sont calculés et prélevés. L'harmonisation des redevances et des taxes ad valorem devrait faire partie de l'exercice. Plus précisément, la TPS et la TVP devraient être intégrées dans le même système de collecte, et on devrait normaliser, dans toutes les provinces, la façon dont chacune est calculée (c'est-à-dire l'une avant ou après l'autre).

Pour éliminer les lourdeurs de notre système fiscal, il nous faut comprendre mieux le fonctionnement de celui des pays concurrents et en quoi le système canadien en diffère. Il appartient au gouvernement d'entreprendre cette analyse et d'en diffuser les résultats auprès du secteur privé.

Les objectifs des politiques fiscales du gouvernement devraient viser plus que la simple amélioration de la capacité concurrentielle des entreprises canadiennes. Nous pouvons et devons être capables de tirer le maximum des ouvertures que nous réservent le GATT et d'autres accords commerciaux, ouvertures qui nous permettent de nous servir de nos politiques fiscales pour susciter un avantage comparé au bénéfice des entreprises opérant au Canada.

#### Politique monétaire - Financement de la croissance

Nous avons besoin, au niveau macro-économique, de créer un climat de stabilité, ce qui signifie qu'il faut mettre en priorité la lutte contre l'inflation, l'augmentation de l'épargne, l'équilibrage des politiques fiscales, la réduction des déficits gouvernementaux et la diminution de la pression fiscale. Pour cela, le gouvernement doit rendre plus efficaces les communications entre les différents ministères et établir une liaison entre les ministères des Affaires extérieures, du Commerce international, de l'Agriculture et des Finances.

Différents mécanismes peuvent servir à réduire le coût de financement des entreprises canadiennes. On pourrait par exemple, sans y être limité, implanter des politiques d'investissement favorisant la liberté de circulation des capitaux étrangers, faciliter l'accès au marché du capital de risque pour les petites et moyennes entreprises agro-alimentaires, réduire l'inflation de façon que le coût du capital reste à un niveau modéré et réduire la concurrence que fait le gouvernement aux entreprises sur le marché des capitaux (concurrence qui réduit la capacité de celles-ci à accéder à ces sources de fonds et en augmente le coût). Les deux derniers points nécessiteraient un sérieux effort de réduction du déficit gouvernemental, aussi bien à l'échelle fédérale que provinciale.

Outre la réduction du coût des capitaux, il faudrait également insister sur la mise en oeuvre d'un système plus efficace et plus rationnel de distribution des fonds d'origine gouvernementale. À cette fin, il nous faut éliminer la coûteuse paperasse qui complique le processus d'application des programmes, ce qui permettrait de diminuer les frais généraux

et permettrait de verser directement aux programmes de soutien une part plus importante du budget.

### **Leadership social et environnemental**

Des politiques sociales et environnementales bien conçues ne sont pas nécessairement incompatibles avec l'objectif de compétitivité. Idéalement, l'un devrait conforter l'autre. Les objectifs de protection de l'environnement sont souvent tout à fait cohérents avec les priorités économiques, parce que le caractère coûteux des dommages portés à l'environnement réduit globalement la capacité concurrentielle. Le défi auquel le gouvernement doit répondre consiste à intégrer avec succès les priorités sociales et environnementales dans un encadrement économique global qui favorise la compétitivité (ainsi qu'il ressort du rapport Brundtland).

Quant à l'industrie, elle doit s'engager plus activement dans les questions sociales et environnementales. Certains progrès ont été réalisés dans le domaine de l'environnement, mais les priorités sociales de la plupart des entreprises font cruellement défaut (en fait, certaines considèrent même ces questions comme inappropriées à leur programme économique). Le marché pourrait offrir d'intéressants bénéfices aux entreprises qui sauront intégrer les priorités économiques, sociales et environnementales en un ensemble cohérent. Sans compter que cette stratégie, si elle est bien conçue, peut se révéler fort efficace en termes de réduction des coûts, et donc d'amélioration de la compétitivité au plan international.

### **DÉFIS RÉGIONAUX**

La compétition acharnée à laquelle se livrent les provinces et les régions, en matière de développement industriel, se traduit par un gaspillage des fonds publics, par des dysfonctionnements en termes d'investissement et par des distorsions en termes de compétitivité tant à l'échelle nationale qu'internationale.

À l'heure actuelle, la coopération entre les provinces ne s'est guère matérialisée. Les différents gouvernements provinciaux doivent prendre des mesures appropriées à cet égard, y compris, par exemple, l'élargissement de leur processus de soumission pour les contrats d'origine gouvernementale et l'adoption d'une approche collective pour l'élimination des barrières commerciales interprovinciales.

Le gouvernement doit établir des règles de base simples permettant d'éviter l'adoption de politiques fiscales «protectionnistes» qui minent la rentabilité et la compétitivité à long terme de l'industrie ou bien font «survivre» artificiellement plus d'entreprises que le marché ne peut en soutenir.

Pour faciliter la réduction des barrières commerciales interrégionales, il faut aussi que le gouvernement fasse valoir plus clairement les avantages de leur réduction auprès des intervenants sur les différents marchés régionaux (en montrant les avantages réels pour chacun), de façon que le secteur privé s'engage plus activement dans les négociations à cet égard.

Le gouvernement a pour responsabilité d'atténuer les ondes de choc qui peuvent perturber le marché à la suite de l'élimination des barrières commerciales entre les provinces. Il peut se révéler nécessaire, à cette fin, de mettre sur pied des programmes de stabilisation à court



terme pour répondre aux besoins des entreprises et des employés affectés. Le gouvernement fédéral doit également encourager l'émergence entre les régions d'un climat plus propice à la coopération et à la croissance. Pour éviter qu'une opération de rationalisation industrielle globale ne provoque l'effondrement des économies régionales, il faudra remplacer les barrières commerciales par des incitations au développement économique.

## COMMERCE INTERNATIONAL

Le gouvernement doit faciliter l'apparition d'un environnement qui rende les entreprises canadiennes plus compétitives. La position du Canada en matière de commerce international est beaucoup trop réservée et, aux tables de négociation internationales, notre participation est parfois faible et naïve. Dans bien des cas, nous devons nous affirmer beaucoup plus énergiquement que nous ne le faisons actuellement. Il faudrait chercher à obtenir l'implantation de réglementations commerciales plus équitables et à faciliter l'accès des produits canadiens au marché international. Le Canada doit négocier de façon plus agressive l'élimination des droits compensatoires sur les produits agricoles (par exemple, les porcins vivants). La politique commerciale canadienne devrait exploiter tous les avantages qui peuvent résulter d'accords préférentiels garantissant l'accès des produits canadiens aux principaux marchés mondiaux, tels que ceux de la Communauté économique européenne et des pays riverains du Pacifique.

Il faut, en outre, que le secteur privé puisse lutter à égalité avec celui des États-Unis pour ce qui est des taux d'intérêt.

La promotion des exportations est une responsabilité conjointe qui ne peut reposer sur les seules épaules de l'industrie. Le gouvernement doit développer les liens entre le secteur privé, lui-même et les commerçants, en vue d'assurer la promotion conjointe de nos produits sur les marchés mondiaux. On devrait également faire une priorité de l'implantation de stratégies industrielles qui ciblent les secteurs industriels stratégiques offrant le potentiel le plus élevé sur le marché mondial, avant de mettre au point des programmes spécialement conçus pour aider ces secteurs à développer leur potentiel au sein du peloton de tête de leur spécialité à l'échelle mondiale.

Il faudrait également mieux doter en personnel les services agricoles canadiens à l'étranger et faire valoir, auprès des producteurs de produits agro-alimentaires de base et de ceux qui intègrent une valeur ajoutée, les avantages et les ouvertures des marchés d'exportation.

Le gouvernement devrait aussi élargir l'intérêt qu'il manifeste pour les missions commerciales étrangères en invitant des entreprises internationales à venir se familiariser au Canada avec des secteurs susceptibles de leur réserver d'intéressantes occasions d'investissement technologiques.

Le hiatus est manifeste entre les programmes de promotion commerciale et leurs utilisateurs potentiels. Le gouvernement du Canada devrait évaluer le taux de participation des entreprises à ses divers programmes de promotion commerciale de façon à déterminer a) quels entreprises et secteurs recourent à ces programmes, b) lesquels devraient y participer mais ne le font pas, et c) si les programmes existants ont le plein rendement qu'on pourrait en attendre.

## **MISE EN OEUVRE D'UN PARTENARIAT**

Pour susciter un dialogue efficace et productif entre les dirigeants d'entreprises et les employés, entre l'industrie et la main-d'oeuvre, entre l'industrie et les établissements d'enseignement, tout le monde doit se réunir autour d'une table dans un esprit de confiance et d'ouverture. Chaque partie doit reconnaître la légitimité de la contribution des autres et accepter leur position de départ.

L'existence d'objectifs communs, c'est-à-dire bien compris, auxquels chacun a donné son accord, et encore plus, activement soutenus par tous les intervenants, est essentielle à l'émergence d'un véritable esprit de coopération. À cet égard, le gouvernement pourrait jouer le rôle de facilitateur en encourageant la création de tables de concertation patronales-ouvrières pour le démarrage du processus de planification stratégique.

À cette fin, le gouvernement doit tout d'abord améliorer considérablement l'esprit d'équipe au sein de ses propres services, ainsi que ses communications externes. Il devrait s'assurer que tous ses ministères sont «en prise» avec les stratégies agro-alimentaires, et ensuite, de concert avec les différents secteurs de l'industrie, oeuvrer de façon efficace à la mise sur pied de comités locaux et régionaux qui consacrent leur énergie à la planification économique et aux échanges avec le public.

Globalement parlant, le gouvernement devrait affirmer plus souvent son autorité, au lieu de toujours chercher à établir un consensus. Actuellement, le présent rapport étant inclus dans cette remarque, les Canadiens sont «consultés jusqu'à ce que mort s'ensuive». Cela devient un mécanisme coûteux de disculpation collective. Le gouvernement doit prendre le risque de s'affirmer comme chef de file. S'il se trompe, le résultat des élections le lui fera savoir.

# TABLE DES MATIÈRES

## 1. Apprendre pour un avenir meilleur : La prospérité passe par les ressources humaines

Question 1 : *Comment les entreprises et les employés peuvent-ils travailler de concert à une adaptation de la main-d'oeuvre qui passerait par l'amélioration de la formation, par le développement des compétences et par une approche à plus long terme, de la part des entreprises, en matière d'utilisation et de développement de leur main-d'oeuvre?*

Généralités .....	1
Mettre sur pied des partenariats stratégiques .....	1
Créer les conditions de la formation continue .....	2
Encourager la participation .....	3

Question 2 : *Comment les gouvernements peuvent-ils travailler de concert et peuvent-ils améliorer leurs politiques en matière de développement régional, de restructuration et de formation, afin de stimuler la compétitivité industrielle et de faciliter l'adaptation?*

Généralités .....	4
Le succès des initiatives de développement régional - Deux points de vue .....	4
Rôle du gouvernement dans les régions .....	5

Question 3 : *Le secteur privé canadien est-il en retard en matière d'investissements dans la formation, par rapport à nos principaux partenaires commerciaux? Quelles mesures peut-on mettre en oeuvre pour régler ce problème?*

Généralités .....	6
Détermination des besoins de formation .....	6
Établissement de modèles de succès .....	6
Actions entreprises par l'industrie .....	6

Question 4 : *Comment pouvons-nous nous assurer que les compétences et les connaissances des travailleurs restent au niveau de besoins à la fois nouveaux et en constante mutation?*

Généralités .....	7
Initiatives nationales patronnées par l'industrie .....	7

Question 5 : *Quelles mesures et mécanismes particuliers pourraient accentuer le rôle des industries traditionnelles dans l'économie du futur, économie qui sera fondée sur le savoir?*

Généralités .....	8
Amélioration technologique et innovation au sein des industries traditionnelles .....	9
Amélioration de la participation des industries classiques ...	10

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

### 2. Innovation et adaptation : Ressources humaines et technologie

Question 6 : *Quelles mesures précises sont susceptibles d'améliorer la performance des entreprises, quelle que soit leur taille, dans le domaine de la recherche et du développement, ainsi qu'en matière d'acquisition, d'adoption et d'implantation des technologies les plus efficaces? De quelle façon le milieu des affaires, les établissements d'enseignement, les travailleurs et les gouvernements peuvent-ils travailler de concert à renforcer le système canadien de commercialisation et de diffusion de la technologie?*

Généralités .....	11
Promotion de la recherche, du développement et de l'adaptation technologique .....	11
Établissement de meilleures communications entre les entreprises, le milieu de l'enseignement et le gouvernement .....	13
Partenariats employés-direction .....	14

Question 7 : *Quelles mesures complémentaires peut-on prendre pour encourager les étudiants à s'inscrire aux cours de sciences, d'ingénierie et de technologie et pour encourager les entreprises à offrir aux employés compétents qu'ils deviendront des possibilités de carrière intéressantes?*

Généralités .....	14
Définition des compétences requises et amélioration des choix académiques .....	14
Se surpasser en éducation .....	15
Donner des perspectives de carrière au sein de la main-d'oeuvre .....	17

Question 8 : *Quels partenariats internationaux de S&T ou autres projets établis d'après nos priorités nationales nous aideraient à nous tenir au niveau de l'évolution internationale, à participer aux projets de développement de la technologie industrielle en cours à l'échelle mondiale et à accéder à la technologie mise au point dans d'autres pays?*

Généralités .....	17
Accès à l'information .....	17
Des liens à établir .....	18

Question 9 : *Quelles mesures le gouvernement peut-il prendre pour que ses propres activités scientifiques et technologiques servent encore mieux à renforcer la capacité technologique du Canada?*

Une approche orientée vers le marché .....	18
Système de récompense à l'initiative scientifique .....	19

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

Question 10 : *Quelles contraintes imposées par le gouvernement continuent à peser sur les investissements du secteur privé et la diffusion de la technologie?*

Généralités .....	19
Le rôle du gouvernement .....	19

### 3. Financement de la croissance : Besoins d'investissements en capital

Question 11 : *Comment peut-on s'assurer que le système fiscal canadien ne comporte pas d'obstacles à la compétitivité?*

Généralités .....	22
Les incitatifs fiscaux à la recherche et au développement ...	22
Encouragements .....	23
Programmes de remboursements fiscaux .....	23
Dysfonctionnements régionaux au niveau de la compétitivité .	24
Création d'un avantage comparé .....	24
Maintien et amélioration de la capacité de transformation ...	25

Question 12 : *Comment peut-on mieux harmoniser les structures fiscales fédérales et provinciales?*

Objectifs d'harmonisation fiscale .....	26
Mécanismes d'harmonisation fiscale .....	26

Question 13 : *Quelles mesures le Canada devrait-il envisager pour réduire les coûts de financement, de façon rationnelle et durable?*

Généralités .....	27
Réduction des coûts de financement .....	27
Rationalisation de la répartition des fonds .....	28

Question 14 : *Quelles modifications apportées au secteur financier canadien amélioreraient l'approvisionnement de l'économie en capitaux, tout en garantissant une allocation efficace de ressources financières en diminution?*

Généralités .....	28
Développement du marché des capitaux .....	29

Question 15 : *Quelles mesures devrait-on prendre pour rapprocher les institutions financières et leurs entreprises clientes?*

Généralités .....	29
Responsabilités des institutions financières .....	30
Responsabilités de l'industrie .....	30
Responsabilités du gouvernement .....	30

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

Question 16 : *Comment peut-on réduire le coût des chevauchements réglementaires?*

Généralités .....	31
Uniformisation du traitement réglementaire .....	31
Rationalisation de la réglementation financière - Deux points de vue .....	31

Question 17 : *Compte tenu de l'importance des infrastructures publiques pour notre productivité potentielle, compte tenu également des domaines de responsabilité dévolus à tous les niveaux de gouvernement et des contraintes fiscales auxquelles ceux-ci font face, comment devrait-on établir les priorités en matière d'investissements destinés aux infrastructures et comment devrait-on les financer?*

Droits des régions .....	32
Recherche d'un équilibre .....	33

### 4. Vers un marché intérieur compétitif : Comment mettre en ordre notre propre maison

Question 18 : *Quelles modifications devrait-on introduire dans nos politiques d'encadrement pour relever les défis de compétitivité auxquels l'industrie fait face, par suite de l'évolution technologique, de la mondialisation et de l'ouverture de nouveaux marchés?*

Généralités .....	34
Loi sur la concurrence .....	35
Politique en matière de faillite .....	36
Monopoles et propriété étrangère .....	36
Propriété intellectuelle .....	36
Normalisation .....	36
Programmes agricoles .....	36
Examen environnemental .....	37

Question 19 : *De quelle façon peut-on faire servir l'amélioration de nos mécanismes réglementaires à l'atteinte des objectifs que nous jugeons être importants au plan de la qualité, de la sécurité et de l'équité au sein de la société canadienne, et cela de façon compatible avec la compétitivité de notre économie?*

Généralités .....	37
Politiques sociales et politiques économiques .....	38
Normes et licences .....	38
Réglementation des marchés agro-alimentaires - Deux points de vue .....	39
Évaluation de la compétitivité .....	41

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

Question 20 : *Quelles mesures sont nécessaires pour amener les gouvernements à créer un marché unique et intégré?*

Généralités .....	41
Barrières aux échanges interprovinciaux	
- Initiatives provinciales .....	42
Barrières aux échanges interprovinciaux	
- Initiatives fédérales .....	43
Normes .....	43

Question 21 : *Quelles mesures permettraient d'améliorer la demande et la prestation de biens et services fournis par les gouvernements, y compris les sociétés d'État?*

Généralités .....	44
Système de bien-être social .....	44
Autres services et programmes .....	44
Leadership du gouvernement .....	45

### 5. La force du commerce : Marchés et mise en marché

Question 22 : *Comment tirer le meilleur parti possible du GATT, de l'OCDE et d'autres organismes pour libéraliser davantage les échanges et ainsi accorder les politiques canadiennes à la réalité internationale? Faudrait-il prendre part à d'autres initiatives que l'Accord canado-américain de libre-échange et l'Accord nord-américain de libre-échange afin de tisser des liens plus étroits avec la nouvelle Europe, l'Asie et le bassin du Pacifique ainsi que l'Amérique Latine?*

La force des négociations .....	46
Élargissement du champ de nos initiatives commerciales ...	47
Subventions à l'exportation .....	47

Question 23 : *Comment s'assurer que les politiques intérieures canadiennes, notamment notre régime tarifaire sur les importations, nos politiques anti-dumping et nos politiques en matière de droits compensatoires, sans oublier les autres obstacles à l'importation et nos politiques en matière de concurrence et autres, puissent être harmonisées rapidement aux façons de faire internationales les plus efficaces, et qu'elles améliorent notre performance économique?*

Généralités .....	47
Politiques financières .....	48
Politique en matière de concurrence .....	48
Politique de réglementation .....	49
Politique commerciale .....	49

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

Question 24 : *Sommes-nous bien organisés et disposons-nous des politiques qui nous permettent de tirer profit de la croissance des flux mondiaux d'investissements, que ce soit de l'étranger vers le Canada ou l'inverse, et cela d'une manière conforme à nos intérêts privés et publics?*

Institutions financières .....	49
Politique en matière de concurrence .....	50
Comment attirer l'investissement étranger .....	50

Question 25 : *Par quels moyens peut-on encourager la création de partenariats rassemblant les gens d'affaires, les organisations syndicales, le milieu de l'enseignement et tous les paliers de gouvernement afin que, dans les domaines du commerce, des investissements et de la technologie, nos programmes soient aussi bien adaptés que possible aux besoins et aux objectifs des Canadiens?*

Généralités .....	50
Engagement dans la recherche à long terme .....	51
Initiatives de l'industrie .....	51

Question 26 : *Faut-il réexaminer les mécanismes de promotion des exportations, avec la volonté de resserrer la collaboration entre le secteur privé et le gouvernement?*

Promotion des exportations .....	51
----------------------------------	----

Question 27 : *Est-il possible de modifier nos programmes d'investissement en technologie de façon à ce qu'ils servent encore davantage nos intérêts commerciaux à long terme?*

Généralités .....	53
Accès à l'information .....	53

### 6. Partenariats : Une stratégie intégrée de changement

Question 28 : *Quelles mesures faudrait-il prendre pour encourager la collaboration entre les dirigeants d'entreprises et les employés, entre l'industrie et la main-d'oeuvre, entre l'industrie et les établissements d'enseignement?*

Généralités .....	54
Améliorer les rapports entre les dirigeants d'entreprises et les employés .....	54
Améliorer les rapports entre l'industrie et le milieu de l'enseignement .....	55



## TABLE DES MATIÈRES (suite)

<i>Question 29 : Comment peut-on amener les intervenants à mieux comprendre les préoccupations et les perspectives de chacun relativement aux défis, priorités et stratégies économiques? Y a-t-il moyen d'améliorer nos institutions?</i>	55
Généralités .....	55
Incapacité de reconnaître les «succès» .....	56
Nécessité de conserver les «valeurs fondamentales» .....	56
Alliances stratégiques .....	56

### 7. Bien apprendre... bien vivre

<i>Question 30 : Les Canadiens souhaitent-ils et veulent-ils se lancer à la conquête d'objectifs aussi ambitieux? .....</i>	58
---	----

<i>Question 31 : Est-il souhaitable pour la présente décennie de rechercher un vaste consensus national sur des objectifs précis? Est-ce possible? .....</i>	58
--	----

<i>Question 32 : Quelle serait la meilleure façon d'obtenir un consensus sur ces objectifs? Est-ce que le secteur privé ou le gouvernement devraient prendre l'initiative? .....</i>	59
--	----

<i>Question 33 : Serait-il préférable de tenter d'obtenir un accord sur des mesures de performance sans objectif précis? .....</i>	59
--	----

<i>Question 34 : S'il se révèle impossible d'obtenir un consensus national, le gouvernement fédéral devrait-il fixer par lui-même des objectifs relatifs aux mesures de la performance, afin d'orienter ses propres interventions? Le cas échéant, quels devraient être ces objectifs? .....</i>	59
--	----

<i>Question 35 : Dans le document Bien apprendre... bien vivre, trois grands objectifs sont proposés aux Canadiens : des compétences appropriées pour tous, la valorisation du savoir et la mise en place de structures pour assurer l'éducation et la formation continue. Trop d'objectifs ont-ils été proposés? Trop peu? Des champs d'activité importants ont-ils été oubliés? Ces objectifs sont-ils suffisamment ambitieux pour poser un défi réel? Certains le sont-ils au point d'être irréalistes? .....</i>	60
--	----

# 1. Apprendre pour un avenir meilleur :

## La prospérité passe par les ressources humaines

---

**ENJEU :** *Un effort déterminé et soutenu est nécessaire, de la part de tous les intervenants - gouvernement, entreprises et main-d'oeuvre - pour faciliter les adaptations nécessaires et stabiliser l'emploi.*

---

**QUESTION 1 :** Comment les entreprises et les employés peuvent-ils travailler de concert à une adaptation de la main-d'oeuvre qui passerait par l'amélioration de la formation, par le développement des compétences et par une approche à plus long terme, de la part des entreprises, en matière d'utilisation et de développement de leur main-d'oeuvre?

### Généralités

Les entreprises canadiennes et les employés doivent chercher à promouvoir des changements bénéfiques pour eux et non à s'en protéger. Quant au Canada, il a besoin de faire preuve à cet égard d'un plus grand dynamisme.

Le milieu des affaires et la main-d'oeuvre doivent tous les deux comprendre la nécessité de ces changements, s'ils veulent relever les défis que pose un environnement neuf et fondé sur la compétitivité. Le gouvernement a un rôle à jouer en encourageant la création de partenariats et en s'assurant, dans tous les échanges qu'il suscite, de la participation de tous les intervenants. Pour cela, sa crédibilité est essentielle, tant auprès du milieu des affaires que des organismes représentant les employés.

L'enjeu ne porte pas seulement sur la compétitivité, mais aussi sur la qualité de notre adaptation aux changements qui résultent de l'accroissement de la compétitivité. Faute d'avoir la volonté de gérer objectivement ce changement, la peur et l'ignorance provoqueront une polarisation qui interdira les adaptations nécessaires. Pour faciliter l'adaptation de la main-d'oeuvre, les entreprises doivent connaître les gens, pas seulement se cantonner aux chiffres du bilan. Il faut se préoccuper des employés aussi attentivement que des bénéficiaires.

### Mettre sur pied des partenariats stratégiques

Pour parvenir à rapprocher les entreprises et les employés dans des partenariats où la concertation et la collaboration sont intensifiées, les groupes industriels doivent donner le ton en déterminant quels programmes de formation et d'enseignement sont nécessaires pour assurer aux intervenants industriels un avantage concurrentiel sur le marché, puis en facilitant l'apprentissage conjoint au sein des entreprises en vue de l'atteinte des objectifs fixés. Pour planifier ces programmes, les deux parties doivent s'asseoir face à face à une table qui soit véritablement «de concertation».

Non moins essentiel est le soutien financier et la participation des entreprises aux programmes d'éducation conjoints et aux programmes d'apprentissage professionnel avancé, assortis de la mise au point, par les organisations syndicales, de normes professionnelles pour des métiers spécialisés.

Le développement de partenariats stratégiques destinés à faciliter les adaptations nécessaires et à stabiliser l'emploi n'est possible que dans une atmosphère de respect mutuel. Aussi longtemps que certaines entreprises privées continueront de considérer les êtres humains comme de l'équipement, que l'on jette quand il est dépassé, les employés seront très naturellement soupçonneux quant aux motivations de l'entreprise et résisteront au changement. L'engagement réciproque ferme est le prix à payer pour susciter le respect mutuel. Il faut nous engager à investir réellement dans le domaine de l'éducation et de la formation, de façon à doter des compétences nécessaires les employés dont les usines ferment leurs portes. Une fois les initiatives de ce genre reconnues, financièrement soutenues et implantées par le secteur privé, la mise sur pied de partenariats stratégiques entre les entreprises et le monde du travail sera grandement facilitée.

#### Créer les conditions de la formation continue

La reconnaissance franche et générale par le secteur privé des avantages qui résultent des cours d'alphabétisation et de mathématiques, ainsi que de la formation continue au sein de l'entreprise est essentielle. Les chefs de file industriels doivent en faire une priorité, et les cadres supérieurs responsables dans chaque entreprise des ressources humaines et des finances doivent disposer de l'information appropriée pour prendre à cet égard des décisions productives. Les organisations syndicales doivent aussi reconnaître l'utilité de ces initiatives et les endosser pleinement.

Ces programmes ne devraient pas seulement mettre l'accent sur les compétences de base, mais aussi sur les compétences en matière de relations interpersonnelles, telles que la résolution de problème, la création d'un esprit d'équipe et les communications. Pour cela, il ne faut pas améliorer les communications seulement au niveau de la haute direction, mais au niveau de l'atelier (à la production). Et il est essentiel que les deux parties, direction et employés, se rallient totalement aux modèles ainsi proposés, si elles veulent qu'ils fonctionnent.

De façon générale, ces programmes se traduisant pour les entreprises elles-mêmes par des avantages directs, son propre profit devrait être, pour le secteur privé, un argument suffisant pour l'implantation des programmes; sans compter que les coûts encourus sont déductibles. On sait pourtant que dans certains cas (par exemple, lorsque la taille de l'entreprise ou la non-rentabilité du secteur en cause, etc. peuvent s'avérer des obstacles à l'implantation), des incitations financières à la création de programmes de ce genre peuvent être justifiées. Mais, avant d'implanter toute initiative de «démarrage rapide», on devrait procéder à une évaluation de l'efficacité d'incitatifs similaires dans d'autres pays.

Dans le cas des petites entreprises et des regroupements de producteurs de produits primaires, la création de coopératives conjointes pour le partage des frais de formation est également envisageable. Les associations professionnelles, dans la mesure où elles ont les ressources nécessaires pour relever ce défi, peuvent jouer à cet égard un rôle utile de facilitateur. Il faudrait à cet égard tenir particulièrement compte du fait que les coopératives de formation peuvent se révéler plus délicates à mettre sur pied lorsqu'elles regroupent des

entreprises de nature différente, particulièrement lorsque les compétences professionnelles requises ou les infrastructures industrielles sont disparates.

Il est en outre nécessaire de simplifier le processus d'obtention par les entreprises des renseignements concernant les programmes de formation disponibles, les objectifs visés et de la façon d'y accéder. Le modèle albertain, qui met à la disposition des entreprises un «guichet unique» pour l'accès à l'information, se révèle fort efficace. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 10 du présent document, intitulée Le rôle du gouvernement.)

#### Encourager la participation

Il est toujours délicat de justifier de nouvelles dépenses, particulièrement en période d'incertitude économique et lorsque la concurrence s'intensifie. Comme pour beaucoup d'autres initiatives de la prospérité, le fait d'amener la communauté des affaires à modifier son attitude fait partie du processus. Choisir et mettre en valeur des «succès canadiens», des exemples d'entreprises locales qui ont implanté de façon efficace des programmes de formation interne et des programmes de perfectionnement du personnel de direction et des ouvriers pour faire la démonstration de la scolarisation nécessaire au repositionnement des entreprises sur le nouveau marché mondial, peuvent aider les entreprises à voir l'utilité de ce genre d'initiatives et à faire de même. Parmi les candidats qui pourraient figurer sur une liste de ce genre, on peut inclure Campbell Soup, Red Lobster et la boulangerie Weston.

L'instauration d'un système de mentorat par lequel des entreprises plus expérimentées, et ayant déjà enregistré des succès en la matière, fournissent de l'aide et des conseils à des entreprises de secteurs non concurrents pour la mise au point de stratégies et d'initiatives précises (création d'alliances par coopération, formation interne, etc.) représente un moyen utile de diffusion de cet important savoir-faire.

Les initiatives en partenariat pourraient également servir de modèles utiles pour la formation d'alliances stratégiques permettant de faciliter l'adaptation et de stabiliser l'emploi. On peut citer à cet égard le partenariat actuellement mis sur pied entre les Fabricants canadiens de produits alimentaires, l'UFCW, l'Institut des aliments du Canada, le Conseil de la compétitivité agro-alimentaire ainsi que d'autres syndicats du secteur agro-alimentaire. On peut penser aussi à des stratégies du même ordre qui sont actuellement mises en place par le ministère québécois de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation.

**QUESTION 2 : Comment les gouvernements peuvent-ils travailler de concert et peuvent-ils améliorer leurs politiques en matière de développement régional, de restructuration et de formation, afin de stimuler la compétitivité industrielle et de faciliter l'adaptation?**

### Généralités

Pour faciliter l'adaptation, pour stabiliser l'emploi et pour développer la compétitivité industrielle, nous devons d'abord comprendre quels seront les moteurs de la demande future. La croissance des industries est liée à la capacité d'anticiper ce facteur. Il serait erroné pour les gouvernements de considérer qu'ils peuvent laisser les analyses du marché au secteur privé et simplement «se préoccuper des grandes questions macroéconomiques» sans avoir d'abord décortiqué les forces qui sous-tendent notre économie. Si le gouvernement ne comprend pas les marchés, comment lui serait-il possible d'implanter des politiques indispensables à une économie compétitive?

Les gouvernements ne peuvent travailler de concert s'ils ne partagent pas les mêmes objectifs et la même philosophie. Or, il n'y a pas unanimité. Et il n'y aura pas de collaboration si un climat d'affrontement prévaut. La polarisation régionale (par exemple, l'opposition entre l'Ontario et l'Ouest du Canada) exacerbe le problème. On peut se demander si le gouvernement fédéral est le mieux placé pour prendre les meilleures initiatives en ce domaine. Il est nécessaire de faire la distinction entre les avantages des actions concertées et l'indispensable latitude laissée à chacun. Les initiatives devraient peut-être émaner de la base. Les régions sont les mieux placées pour comprendre les priorités.

### Le succès des initiatives de développement régional - Deux points de vue

Les membres du Conseil se sont partagés en deux camps lorsqu'il s'est agi d'évaluer le succès des initiatives de développement régional.

#### *Premier point de vue - Les initiatives de développement régional fonctionnent bien dans les Maritimes*

Pour réussir, les programmes de développement régional nécessitent un mandat prolongé et un financement suffisant. L'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APECA) oeuvre avec succès dans ce sens dans les provinces maritimes. Cet organisme a deux fonctions : a) surveiller les accords de coopération fédérale-provinciale, et b) administrer son propre Programme d'action, au service direct des entreprises et des groupes, en leur fournissant des garanties de prêts pour des programmes et des initiatives orientés vers l'atteinte d'une meilleure compétitivité. Le Canada Atlantique a été la seule région du Canada à afficher un taux de croissance global de son produit intérieur brut depuis 1991. Les partisans de l'APECA considèrent que l'organisme est en partie responsable de cette croissance.

## Second point de vue - Les initiatives de développement régional ne fonctionnent pas

Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest et l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique sont des mécanismes insuffisants pour stimuler la croissance régionale. Ils ne font qu'encourager la course aux aides de toutes sortes et apportent peu de résultats discernables aux régions qu'ils desservent.

À l'inverse du secteur des mines, des forêts, de la santé et de l'éducation (tous clairement de compétence provinciale) et des pêches, de la défense et du commerce international (tous clairement de compétence fédérale), l'agriculture est, compte tenu des dispositions de la Loi constitutionnelle, «prise en feu croisé» entre les paliers de gouvernement. Auparavant, les initiatives à financement conjoint ont été largement administrées par les provinces. Mais avec la mise sur pied d'organismes fédéraux de développement régional, de coûteuses difficultés liées à des conflits de juridiction sont apparues dans l'administration de nombreux programmes. De ce fait, une coordination inappropriée des priorités provinciales et fédérales (par exemple, en matière de gestion de l'économie, de fiscalité, de formation, d'éducation, d'environnement et d'approvisionnement) s'est traduite par la création d'infrastructures parallèles qui se font concurrence, sont coûteuses et inefficaces et sont parfois en parfaite opposition.

Dans le cadre des deux ententes subsidiaires avec les Maritimes, cette nouvelle «infrastructure parallèle» créée autour de l'APECA semble plus orientée vers la «récolte de crédits» pour des initiatives que vers la détermination, par consultation et établissement des priorités, des domaines où les subventions devraient être accordées.

Dans le cas précis du ministère de Diversification de l'économie de l'Ouest (WDO), la disparité est trop grande entre les provinces de l'Ouest pour qu'une action régionale «à guichet unique» puisse réussir. Alors que la Saskatchewan et le Manitoba partagent des ressemblances évidentes, l'Alberta est très différente, tout comme la Colombie-Britannique. Bref, l'alliance d'un puissant contrôle centralisé et d'une prise de décision décentralisée efficace n'apporte aucun avantage.

En fait, le développement régional devrait se faire de l'intérieur dans les régions elles-mêmes, celles-ci étant dans la meilleure position pour évaluer leurs besoins.

(Les opinions qui précèdent ne sont pas partagées par le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest, qui estime fournir un mécanisme efficace de stimulation de la croissance du secteur agro-alimentaire dans l'Ouest du Canada. À l'appui de cette opinion, le Ministère se réfère à une étude de clientèle indépendante, dans laquelle une bonne majorité des entreprises ayant reçu de l'aide, mais aussi une proportion plus réduite, quoique non négligeables, de celles qui n'en ont pas reçu, se sont déclarées satisfaites. Cette différence de perception laisse penser que ce ministère devrait aller plus loin dans les dispositions qu'il prend pour améliorer son image au sein du secteur agro-alimentaire.)

## Rôle du gouvernement dans les régions

Le gouvernement fédéral doit susciter la création entre les régions d'un climat plus propice à la coopération et à la croissance.

---

**ENJEU :** *Au Canada, le secteur privé doit s'engager fermement en faveur de l'excellence en matière de qualité de la formation, de façon à faire bénéficier chacun des possibilités d'apprentissage dont il devra se prévaloir dans un environnement en constante modification.*

---

**QUESTION 3 :** **Le secteur privé canadien est-il en retard en matière d'investissements dans la formation, par rapport à nos principaux partenaires commerciaux? Quelles mesures peut-on mettre en oeuvre pour régler ce problème?**

### Généralités

Les dépenses de formation consenties par l'industrie canadienne sont inférieures à celles de ses concurrents internationaux. Il faut pourtant prendre conscience que le perfectionnement continu des ressources humaines est un facteur fondamental du renforcement de sa compétitivité.

### Détermination des besoins de formation

De nombreuses entreprises canadiennes n'arrivent pas à prendre la véritable mesure des avantages directs qui peuvent résulter d'initiatives en la matière. Il faut les sensibiliser aux avantages des programmes de formation, en précisant les besoins et en mettant en relief les priorités à cet égard.

### Établissement de modèles de succès

Il serait certainement utile d'examiner la façon dont d'autres pays ont traité la question de la formation et procéder à une évaluation relative des succès obtenus - à partir, par exemple, du modèle allemand. Mais il serait également utile d'insister sur des exemples de solutions qui ont donné de bons résultats au sein de l'économie canadienne. Le gouvernement devrait jouer dans ce domaine un rôle de chef de file, en s'associant de façon appropriée avec des organismes professionnels de l'industrie, qui doivent inclure des représentants du monde du travail.

### Actions entreprises par l'industrie

Il appartient aux groupes industriels de veiller à ce que les initiatives de formation du secteur privé - en accordant une priorité particulière aux programmes de formation internes et au perfectionnement continu des employés, mais également en recourant aux établissements publics - soient implantées de manière à répondre aux besoins de compétitivité à long terme à la fois des entreprises et des employés.

Si nous ne commençons pas par combattre avec succès les déficiences graves que l'on relève au sein de la main-d'oeuvre dans le domaine de l'alphabétisation et des mathématiques, nous ne pouvons espérer obtenir de résultats sérieux en matière de formation. Les employés qui

ont de la difficulté à lire ou à effectuer des opérations mathématiques simples ne peuvent tirer parti de programmes de formation conçus pour leur donner les compétences plus complexes nécessaires pour qu'ils conservent une place au sein de la main-d'oeuvre de demain. Il appartient au gouvernement de fournir à la main-d'oeuvre canadienne les compétences de base en matière de communication, d'alphabétisation et de calcul. Mais c'est le secteur privé qui paie, par une perte considérable de productivité, le prix des mauvais résultats obtenus par le gouvernement dans ce domaine. Il va donc de l'intérêt même du secteur privé de s'intéresser de très près à cette question.

Au niveau du producteur primaire, la mise au point de mécanismes permettant de trouver de la main-d'oeuvre saisonnière à la fois compétente et productive constitue un défi particulier. Les organismes qui gèrent des denrées de base peuvent souvent apporter une aide précieuse à cet égard. Par exemple, la Okanagan Valley Tree Fruit Authority, une Société d'État de la Colombie-Britannique, a préparé une série de vidéos de formation que les propriétaires de vergers peuvent utiliser pour améliorer les compétences de leurs travailleurs saisonniers.

**QUESTION 4 : Comment pouvons-nous nous assurer que les compétences et les connaissances des travailleurs restent au niveau de besoins à la fois nouveaux et en constante mutation?**

### Généralités

Le rôle du gouvernement est certes de faciliter le processus. Mais c'est à l'industrie de lancer et d'implanter ces programmes de formation. Le besoin de susciter de la part du secteur privé un engagement ferme envers l'excellence en matière de formation - que ce soit sous l'angle de l'amélioration générale des compétences ou sous l'angle de la formation permanente des employés est évident. Cela constitue pour le gouvernement et pour les associations professionnelles des différents secteurs (y compris les syndicats) une occasion idéale de commencer à forger des alliances stratégiques destinées à l'atteinte de cet important objectif et d'autres qui ne le sont pas moins.

Un des problèmes qu'il est indispensable de résoudre du fait que les programmes actuels de chômage du Canada n'encouragent et ne facilitent ni le perfectionnement, ni l'adaptabilité, ni la mobilité de notre main-d'oeuvre. Il est donc indispensable d'insister encore davantage sur la formation des chômeurs au sein de notre économie.

### Initiatives nationales patronnées par l'industrie

L'industrie doit notamment renforcer le soutien et l'engagement qu'elle apporte aux programmes nationaux d'alphabétisation, qui sont gérés de façon efficace avec les syndicats, en permettant à ceux-ci de mettre à la disposition de leurs membres des programmes de ce genre, de concert avec les employeurs et les groupements communautaires.

Il est également nécessaire de mettre sur pied des programmes nationaux d'adaptation aux licenciements et fermetures d'entreprises, gérés de concert avec les bureaux locaux d'indemnisation du chômage, de façon à faciliter le processus d'adaptation en accordant une



nouvelle formation professionnelle, et en particulier en fournissant des services de soutien pour aider à combattre la tension et l'insécurité qui résultent de la perte d'un emploi - et à permettre aux personnes concernées de rentrer dans des conditions productives sur le marché du travail.

Nous devons encourager la mise sur pied de fonds fiduciaires pour la formation et l'éducation - financés dans le cadre d'accords de concertation entre employeurs, organisations syndicales et employés du rang - pour s'assurer que les programmes de formation, de recyclage et de perfectionnement sont mis en oeuvre selon une méthode normalisée, garantissent l'égalité d'accès et prévoient un soutien financier lorsque c'est nécessaire. En Ontario, Zehr's Markets et le local 1977 des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce ont mis au point un modèle qui peut être fort utile pour la conception d'un fonds de ce genre. Des mécanismes semblables sont également nécessaires pour les petits employeurs et pour les employés non syndiqués (qui constituent une catégorie de plus en plus importante de la main-d'oeuvre, particulièrement au sein de l'industrie agro-alimentaire).

Le gouvernement ne doit pas jouer dans ce processus un rôle qui dépasse l'offre d'un soutien stratégique à un «plan d'action» efficace dirigé par l'industrie elle-même. Un engagement gouvernemental déclaré permet tout simplement aux uns et aux autres de se dérober. Si l'industrie et les organisations syndicales n'en sont pas les moteurs, le plan ne «décollera» pas. Idéalement, les associations professionnelles du secteur sont le mieux en mesure de faire passer cet objectif. (Comme nous l'avons noté précédemment, certaines associations professionnelles, particulièrement au niveau des producteurs primaires, manquent de ressources et le maintien de leur soutien aux initiatives en cours se heurte à des difficultés financières croissantes. Auquel cas, il pourrait se révéler nécessaire de leur apporter une attention particulière pour faciliter leur engagement et pour les aider financièrement.)

---

**ENJEU :** *Les sources traditionnelles de la puissance économique canadienne - le secteur des ressources naturelles au premier chef - peuvent augmenter leur apport à l'activité économique, à travers leur double rôle de consommateurs et producteurs de produits et de services avancés.*

---

**QUESTION 5 :** **Quelles mesures et mécanismes particuliers pourraient accentuer le rôle des industries traditionnelles dans l'économie du futur, économie qui sera fondée sur le savoir?**

### Généralités

Lorsqu'on évalue le rythme de l'adaptation technologique, il est important d'établir les distinctions appropriées entre le secteur primaire et le secteur secondaire de l'industrie agro-alimentaire. En général, la production primaire a suivi rapidement les progrès technologiques, ce qui a provoqué une amélioration de la productivité. Les producteurs de certaines denrées, cependant, font toujours face à ce défi (par exemple, en absorbant les coûts de conversion

des vieux vergers à des variétés de pommiers nains à haut rendement et à forte densité de plantation).

Le «retard» général dans le taux d'adaptation technologique de nombreuses entreprises canadiennes du secteur des ressources - agriculture, forêts, pêche, mines - résulte largement de deux facteurs : 1) l'attitude des chefs de file du secteur, qui souvent n'ont qu'une opinion médiocre des avantages et des impacts de la technologie et qui ont plutôt tendance à s'en remettre aux modèles classiques qui prévalaient au cours des vingt dernières années, et 2) une communication inadéquate entre les entreprises du secteur des ressources et la communauté scientifique.

La façon dont les entreprises canadiennes du secteur des ressources ont privilégié les avantages qui résultent des paramètres de base de leur industrie a conduit nombre d'entre elles à adopter des stratégies fondées sur les coûts, coûts considérés d'une façon statique, plutôt qu'à investir dans de nouvelles techniques. Le fait que très peu d'infrastructures de recherche soient de propriété canadienne ajoute aux difficultés. Cette remarque vaut particulièrement pour notre secteur agro-alimentaire et cela diminue l'efficacité des efforts déployés en recherche et développement. (Par exemple, au sein du secteur agro-alimentaire, de nombreux projets pilotes offrent des occasions réelles de transformation de plusieurs produits agricoles et la création d'une importante valeur ajoutée, mais nombre de ces projets n'ont jamais de suite.)

Il résulte de tout cela que les décisions de production au sein du secteur agro-alimentaire ont été largement réglées par l'offre. Pour optimiser notre position concurrentielle dans un environnement de mondialisation des marchés, il nous faut adopter une approche à deux volets. Il est tout d'abord essentiel de passer de l'exploitation d'un avantage de caractère statique à l'exploitation d'avantages associés aux notions d'amélioration, d'innovation et de valeur ajoutée. En second lieu, mais tout aussi impérativement, l'innovation doit être fondée sur la prévision des préférences de la clientèle. Nous devons en priorité déchiffrer le terme «demande» de l'équation, de façon à maximiser notre position concurrentielle sur un marché nouveau, en pleine émergence, et marqué du sceau du consommateur-roi. Les groupes industriels doivent, à cette fin, mettre au point un plan stratégique d'action, puis le diffuser de façon efficace auprès des entreprises du secteur privé.

#### Amélioration technologique et innovation au sein des industries traditionnelles

Il faut absolument mettre au point des techniques qui soient propres au secteur agro-alimentaire canadien. À moins d'une amélioration, de nombreux segments de cette industrie resteront caractérisés par la fixité des investissements et par un coût marginal d'exploitation nettement supérieur à celui de nos concurrents. De nouvelles sources de capital sont indispensables.

Il faut par ailleurs améliorer les communications entre les scientifiques qui travaillent au sein du secteur agro-alimentaire et leurs vis-à-vis du reste de la communauté scientifique. Les associations professionnelles auraient là une occasion, semble-t-il, de jouer un rôle plus important dans ce domaine. Des actions régionales patronnées par l'industrie pourraient également constituer un mécanisme important d'amélioration des échanges d'information sur les occasions qui se présentent dans le domaine scientifique, et de coordination des activités entre les régions. Dans ce processus, le gouvernement devrait agir à titre de facilitateur.

Le besoin général d'améliorer la technologie et d'accélérer l'innovation pose un défi particulier aux petites et moyennes entreprises, ce qui fait de la mise en place d'un réseau de communications profondément amélioré une priorité majeure pour le secteur agro-alimentaire. Des entreprises telles que Borden, Kraft, General Foods, Campbell's Soup et la boulangerie Weston ont déjà fait des pas importants en ce sens. Mais souvent, les entreprises de petite taille ne considèrent pas la technologie comme une composante indispensable de leur stratégie de formation et de croissance. Pour surmonter cet obstacle, les associations professionnelles ont un rôle important à jouer en stimulant le dynamisme de leurs membres et en arrachant la participation de toutes les entreprises dans l'établissement de stratégies communes. Pour d'autres petites ou moyennes entreprises, le manque de ressources financières interdit souvent l'investissement dans la technologie et dans l'indispensable perfectionnement du personnel. Le gouvernement a pour responsabilité de structurer les investissements et les initiatives de formation de façon que les deux soient et disponibles, et efficaces, aussi bien pour les petites entreprises que pour les grandes.

#### Amélioration de la participation des industries classiques

Il existe un besoin pressant d'améliorer la composante valeur ajoutée de nos secteurs des ressources. Pour cela, il faut que les gouvernements et les centres de recherche fassent beaucoup plus de recherche sur les produits livrés à la ferme. Le projet de Réseau de recherche sur les produits alimentaires (Food Research Network) constituerait une excellente initiative en ce sens et devrait être soutenu financièrement. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera aux réponses à la question 6 du présent document, intitulées Promotion de la recherche, du développement et de l'adaptation technologique et Établissement de meilleures communications entre les entreprises, le milieu de l'enseignement et le gouvernement.)

Dans certains secteurs agro-alimentaires, l'un des défis majeurs auxquels se heurte l'adaptation technologique paraît être de caractère structurel - résultant de pressions intenses sur les entreprises locales pour améliorer leur efficacité et réduire leurs coûts. Dans certains cas, une éventuelle intégration verticale plus poussée et des modifications réglementaires en matière d'origine des produits peuvent se révéler nécessaires pour porter ces entreprises au niveau de rentabilité requis pour le financement de leur adaptation technologique.

## 2. Innovation et adaptation : Ressources humaines et technologie

---

**ENJEU :** *Pour rester compétitif avec les autres nations industrialisées, le Canada doit augmenter ses investissements en matière de mise au point, de gestion et d'utilisation de la technologie. La mise sur pied d'une capacité d'innovation nécessitera que l'on réoriente les stratégies de façon à faire travailler de concert l'industrie, la main-d'oeuvre, les universités et les gouvernements. On devra accorder une attention particulière aux investissements en recherche et développement industriel, à l'acquisition, particulièrement par les petites et moyennes entreprises, des technologies faisant appel aux façons de faire les plus efficaces ainsi qu'à la mise à la disposition des entreprises d'une main-d'oeuvre de très haute compétence.*

---

**QUESTION 6 :** Quelles mesures précises sont susceptibles d'améliorer la performance des entreprises, quelle que soit leur taille, dans le domaine de la recherche et du développement, ainsi qu'en matière d'acquisition, d'adoption et d'implantation des technologies les plus efficaces? De quelle façon le milieu des affaires, les établissements d'enseignement, les travailleurs et les gouvernements peuvent-ils travailler de concert à renforcer le système canadien de commercialisation et de diffusion de la technologie?

### Généralités

L'industrie canadienne doit se préparer à tirer parti des problèmes auxquels elle est confrontée. Les questions d'environnement se prêtent particulièrement bien à ce transfert. La taille réduite de la population canadienne constitue un avantage lorsqu'il s'agit de maîtriser le changement, dans la mesure où elle permet à l'industrie de réunir et diffuser l'information facilement.

Pour en arriver à cette fin, la recherche et le développement devraient se concentrer sur des problèmes propres au Canada, et les sources de renseignements susceptibles d'appuyer l'innovation doivent être rendues conviviales et d'accès facile.

### Promotion de la recherche, du développement et de l'adaptation technologique

Pour obtenir un changement d'attitude, il faut appliquer la méthode de l'«électrochoc». Ce qui veut dire qu'il faudra utiliser les structures actuelles mais de manière très différente.

Par exemple, nous devrions nous servir des moyens de communication déjà à notre disposition - par exemple, les revues spécialisées - pour sensibiliser mieux les différentes entreprises à la nécessité de la recherche, du développement et de l'adaptation technologique ainsi qu'aux avantages qui en résultent. De nombreuses petites entreprises craignent de faire appel à la «bureaucratie». Il est donc extrêmement important de mettre sur pied, par l'intermédiaire des médias professionnels existants, une stratégie de communication globale destinée à

1) récupérer ces entreprises, 2) les rendre conscientes des services, programmes et produits offerts, 3) simplifier le mode d'accès aux options offertes, et 4) faciliter leur participation.

Le gouvernement a un rôle important à jouer lorsqu'il s'agit d'encourager ce type de communication - à la fois par des échanges plus efficaces avec les revues spécialisées pour atteindre les objectifs ci-dessus, et par l'adoption d'une approche plus nettement axée vers la clientèle dans sa propre diffusion de l'information. Un service «à guichet unique» spécialement consacré au secteur privé et auquel les entreprises pourraient s'adresser en matière de recherche, de développement et de technologie, en sachant que leurs demandes seront accueillies dans un esprit d'ouverture, permettrait de simplifier considérablement l'accès à l'information pour beaucoup d'entreprises.

Le projet de Réseau de la recherche sur les produits alimentaires constitue une approche tout à fait valable pour réaliser certains de ces objectifs. Un soutien financier devrait lui être apporté. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera aux réponses aux questions 6 et 10 du présent document, intitulées Établissement de meilleures communications entre les entreprises, le milieu de l'enseignement et le gouvernement et Le rôle du gouvernement.)

Il est également essentiel d'éliminer, dans le secteur des industries primaires, les mesures susceptibles de décourager les activités à valeur ajoutée. (On peut citer à cet égard l'exemple des grains. Les entreprises qui désirent accroître la valeur ajoutée de leurs produits en recourant à une nouvelle technologie de traitement canadienne doivent concurrencer des subventions fédérales pour le transport des grains de 20 \$ la tonne.)

Il faudrait aussi créer des incitatifs supplémentaires pour encourager les entreprises à entreprendre des opérations de recherche et de développement aux applications prometteuses. Les avantages fiscaux accordés aux dépenses de recherche et de développement et qui prévoient un amortissement rapide (crédit d'amortissement accéléré) sont des incitatifs puissants. Un soutien financier devrait leur être apporté.

Quant à la recherche conjointe, avant le passage à la compétition, elle peut également être source d'importants bénéfices aux entreprises canadiennes, mais il faudrait encourager la prise de conscience des avantages de ce genre d'activité.

En encourageant le développement d'un secteur national de la machinerie, on améliorerait la présence et le contrôle technologique des entreprises canadiennes sur ce secteur. De la même façon, en soutenant la croissance d'un secteur national des industries «connexes et de support» au secteur agro-alimentaire susceptible de fournir les intrants clés dont les entreprises canadiennes concernées ont besoin, on bénéficierait d'une stratégie majeure de remplacement des importations, stratégie qui susciterait en même temps des avantages compétitifs pour les industries nationales.

Pour développer les occasions de recherche et de développement à l'intention des petites et moyennes entreprises, une promotion plus intense du concept des «Parcs de la découverte» serait utile.

(Un Parc de la découverte est conçu pour recevoir des entreprises de haute technologie dans des parcs de recherche liés à des universités, et faciliter leur développement. Il existe trois parcs de ce genre en Colombie-Britannique, à proximité de l'Université Simon Fraser, de l'Université de la Colombie-Britannique et de l'Institut de technologie de la Colombie-

Britannique. Souvent «parrainé» par une grande entreprise ou un groupe industriel, par exemple l'Institut de recherche sur les pâtes et papiers du Canada dans le cas de l'Université de la Colombie-Britannique, ce genre de parc accueille également des entreprises de haute technologie «parentes» qui partagent les mêmes priorités générales de recherche et de technologie.)

Ce genre d'installation permet à des entreprises de bénéficier, à titre individuel, de services de recherche et de développement dont elles ont besoin sur une base contractuelle, sans assumer le plein coût des installations nécessaires, et ainsi d'établir l'orientation des activités de recherche à entreprendre.

Comme nous l'avons noté précédemment, des modifications structurelles (par intégration verticale ou contractuelle) peuvent se révéler nécessaires dans certains secteurs pour obtenir la rentabilité requise par l'adaptation technologique. À cet égard, il est indispensable de clarifier l'incertitude qui résulte actuellement de la structure du marché agro-alimentaire canadien. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 19 du présent document, intitulée Réglementation des marchés agro-alimentaires - Deux points de vue.)

#### Établissement de meilleures communications entre les entreprises, le milieu de l'enseignement et le gouvernement

Il existe un besoin évident de meilleures communications entre le secteur privé, le milieu de l'enseignement et le gouvernement, si l'on veut établir de façon plus efficace l'ordre et les priorités d'investissements dans le domaine de la recherche. Cette remarque est particulièrement vraie dans le cas du secteur agro-alimentaire canadien : dans le système actuel, les activités de recherche agricole sont extrêmement fragmentées. Le gouvernement a besoin de trouver un mécanisme lui permettant d'obtenir un plus ferme appui financier du secteur privé à ses activités en matière de recherche et de développement, ainsi qu'à ses activités dans le domaine des sciences et de la technologie.

Le projet de Réseau de recherche sur les produits alimentaires, dont l'objectif est de mettre au point un système convivial liant les besoins de l'industrie aux capacités des milieux universitaires et de la recherche, de façon à lancer des activités de recherche et de développement efficaces et orientées vers l'utilisateur en matière de technologie de transformation des aliments, constitue un pas important dans l'atteinte de ces objectifs. Le gouvernement fédéral devrait lui apporter son appui financier, par l'allocation de fonds destinée aux «chargés de liaison avec l'industrie» dans tous les centres provinciaux et fédéraux de recherche. Une fois ces structures en place, on devrait placer la priorité sur l'augmentation du soutien financier à la recherche dans le domaine de la transformation des aliments. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 10 du présent document, intitulée Le rôle du gouvernement.)

Des stratégies de recherche et de développement conjointes, sous les auspices de l'industrie elle-même, auxquelles tous les participants agrément, auxquelles ils s'intéressent et dont ils partagent les coûts, peuvent également apporter d'importants avantages aux entreprises de nombreux secteurs.

Souvent les entreprises de technologie de petite et moyenne importance, telles que sont de nombreuses entreprises canadiennes, n'ont pas beaucoup de compétences en gestion. Des

systèmes de mentorat pourraient constituer une bonne façon de surmonter cette faiblesse, notamment dans le domaine du financement, de la mise en marché et de la planification stratégique. Les chambres de commerce et les conseils d'entreprises devraient prendre l'initiative de faciliter ce processus et d'encourager les écoles de commerce à s'intéresser davantage à cette question. (Le besoin d'améliorer les compétences en matière de gestion n'est pas un phénomène restreint au seul secteur privé. La Fonction publique doit également s'en préoccuper et une politique de formation à la gestion, à la fois continue et plus efficace, semble s'imposer à l'intention des fonctionnaires.)

#### Partenariats employés-direction

Aussi bien la main-d'oeuvre que la direction des entreprises doivent se préoccuper des conditions du marché, intensifier la concertation et faire preuve de plus de souplesse. Pour cela, il faut qu'ils partagent la même vision, et qu'ils aient des buts et des objectifs communs. Les deux parties devant dès lors s'engager à collaborer pour l'atteinte des objectifs.

Pour développer les compétences nécessaires à l'implantation de nouvelles technologies, il est indispensable que le secteur privé prenne l'engagement ferme de mettre en oeuvre des programmes de formation continue et interne du type examiné dans les sections sur les compétences et l'éducation de ce document. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera aux réponses à la question 1 du présent document, intitulées Mettre sur pied de partenariats stratégiques et Créer les conditions de la formation continue.)

**QUESTION 7 : Quelles mesures complémentaires peut-on prendre pour encourager les étudiants à s'inscrire aux cours de sciences, d'ingénierie et de technologie et pour encourager les entreprises à offrir aux employés compétents qu'ils deviendront des possibilités de carrière intéressantes?**

#### Généralités

Plusieurs options sont offertes pour encourager le perfectionnement au sein des réseaux d'enseignement et pour encourager les entreprises à mieux utiliser les compétences acquises par leur main-d'oeuvre. Mais deux problèmes doivent être réglés en priorité. En premier lieu, il n'est pas certain que le Canada connaisse bien ses faiblesses en matière de compétences. En second lieu, il faut éliminer les déficiences très graves que l'on connaît en matière d'alphabétisation et de mathématiques de base. Il est urgent de régler ce problème pour la main-d'oeuvre canadienne adulte, mais il faut également trouver des moyens de garder les étudiants suffisamment longtemps à l'école pour qu'ils améliorent leurs connaissances dans ces deux domaines fondamentaux avant d'entrer sur le marché du travail.

#### Définition des compétences requises et amélioration des choix académiques

Statistique Canada et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration procèdent régulièrement à des évaluations des compétences précises dont les entreprises canadiennes ont besoin, mais il faut renforcer considérablement la portée de ces enquêtes grâce à une liaison active avec les intervenants du secteur privé. On devrait périodiquement mettre au point des profils des compétences qui sont ou seront nécessaires par secteur, et les diffuser à grand renfort de

publicité dans le public et auprès des établissements d'enseignement. Les étudiants qui entrent à l'école secondaire devraient avoir accès à ce genre de renseignements.

Une façon d'y arriver consisterait à mettre au point des profils de choix de carrière, présentés sous forme de programmes informatiques («Career Gear») interactifs, conviviaux, à défilement par menu. Ces programmes seraient mis à la disposition des établissements d'enseignement secondaire pour permettre aux jeunes, même de huitième année, d'explorer électroniquement des choix de carrière (et donc les divers emplois possibles dans chaque bloc). Ils pourraient ainsi prendre conscience des ouvertures et des options disponibles et se familiariser avec le type de scolarité que nécessite chacune. Les étudiants devraient pouvoir accéder à ce système aussi bien à partir de grands domaines d'intérêt que de choix de carrière. Ce système devrait être complété par des dossiers généraux d'information. Il devrait enfin s'accompagner d'une formation à l'intention des orienteurs, avec présentation de méthodes plus efficaces de vérification des compétences et des aptitudes, de façon à améliorer la qualité des conseils donnés, et donc à mieux aider les étudiants dans la planification de leurs études et de leur carrière.

### Se surpasser en éducation

L'une des façons possibles de rajeunir l'enseignement tient à la valeur que l'on accorde à l'éducation. Trop souvent, nous l'évaluons seulement en termes de formation de la main-d'oeuvre et nous perdons de vue ce qu'elle est réellement, c'est-à-dire le fondement du développement personnel. Dans de nombreuses sociétés, les personnes qui sont nées dans des familles défavorisées ne peuvent espérer atteindre le haut de l'échelle. Dans notre société, l'éducation est le dénominateur commun. C'est ce message qu'il faut renforcer.

C'est au foyer familial qu'on jette des bases solides d'apprentissage du savoir. Les parents, s'ils s'en donnent la peine, peuvent contribuer grandement au succès des études de leurs enfants par leur influence et leurs conseils. On doit les encourager à créer un climat positif face aux études et à l'éducation, et à discuter avec leurs enfants des nombreuses possibilités de carrière. Parallèlement, on doit encourager les éducateurs à se tenir régulièrement et plus activement en rapport avec le milieu des affaires et l'industrie et à chercher à deviner les besoins futurs.

Un taux de décrochage de 30 pour cent au niveau de l'école secondaire est tout simplement inacceptable. Une réduction radicale de ce taux est une priorité urgente à laquelle le Canada doit s'attaquer énergiquement et sans tarder s'il entend devenir une société de plus en plus prospère et dynamique.

Il faut infuser dans nos systèmes d'éducation une mentalité de dépassement. Si nous avons l'intention de nous poser en concurrent efficace sur les marchés mondiaux, il n'est pas seulement approprié mais d'une importance décisive que notre système scolaire s'oriente vers une plus grande rigueur et adopte un système global et normalisé de vérification de la progression des étudiants, de façon à élever les normes canadiennes en matière d'éducation et à les rapprocher de celles de nos concurrents.

La meilleure façon pour les éducateurs d'anticiper les besoins de l'industrie consiste à donner vie à une personne «éduquée». Si, au cours de ses années d'étude, on forme trop tôt une personne à satisfaire une niche spécifique du marché du travail, on augmente le risque pour elle de manquer des compétences générales nécessaires pour s'adapter à un marché du



travail en évolution rapide. Ce qui suppose qu'on mette l'accent sur les sciences et les mathématiques, en tant que composantes du curriculum de base. Il est certes important de fournir des compétences générales à notre population étudiante : une solide connaissance de l'histoire, de la littérature, des arts et de la culture ainsi que des talents personnels tels que la capacité de communiquer oralement et par écrit, l'esprit d'équipe, les relations interpersonnelles, la capacité de résoudre les conflits. Mais les étudiants doivent avoir de solides connaissances en sciences et en mathématiques si l'on veut qu'ils utilisent de façon efficace et productive les talents dont nous venons de parler dans une économie de plus en plus compétitive.

Une des façons les plus aisées d'accroître le niveau des compétences scientifiques de la main-d'oeuvre canadienne consiste à améliorer le taux de présence féminine dans ces disciplines. Selon des rapports récents, il apparaît qu'on compte seulement de 3 à 5 pour cent de femmes parmi les ingénieurs et les étudiants en ingénierie au Canada. Il est très important de faire disparaître les stéréotypes qui dissuadent les étudiantes de s'inscrire aux cours facultatifs de science au niveau secondaire et de faire carrière dans une discipline scientifique.

De bonnes connaissances technologiques de base sont également essentielles pour les étudiants, ce qui comprend, sans s'y limiter, l'informatique à l'école.

Il faudrait également insister davantage sur la familiarisation des étudiants avec le rôle majeur de l'«entrepreneuriat» au sein de notre économie. La majorité des étudiants qui terminent leurs études commencent à «chercher un emploi». S'ils n'en trouvent pas immédiatement, ils se sentent démunis. La difficulté réside dans l'insistance que l'on met, à l'école, sur l'espoir de trouver un emploi au moment où l'on arrive sur le marché du travail plutôt que de présenter l'option de créer soi-même son emploi, et peut-être pour d'autres. Cette modification des perceptions et des anticipations pourrait fournir un bon point de départ pour la création d'une nouvelle capacité entrepreneuriale.

Il faut élargir et diversifier le rôle de l'alternance travail-études, c'est-à-dire des programmes spéciaux mis sur pied à l'université et dans des écoles techniques et qui permettent aux étudiants d'acquérir une expérience réelle du travail au sein d'entreprises privées en tant que composante de leur apprentissage. Il y a une distinction entre l'éducation et la formation. Une personne qui est éduquée a des connaissances spécifiques. Une personne qui est formée a la capacité d'appliquer ses connaissances à une activité pratique. L'éducation coopérative aide fortement à créer les liens indispensables entre ces deux types de compétences.

Les programmes d'alternance travail-études ne devraient pas se limiter à une gamme de compétences restreintes à la gestion. Les stages en entreprise et les programmes d'apprentissage coopératif de métiers - par exemple, boucherie, transformation de la viande, etc. - jouent également un rôle dans l'atteinte des résultats que l'on peut attendre des programmes offerts aux étudiants par l'intermédiaire des initiatives d'éducation coopérative.

Les Centres d'excellence et les Parcs de la découverte, situés dans les locaux des universités et financés par de grandes entreprises ou par des groupes industriels, constituent une occasion unique et efficace de développement des compétences particulières requises par l'industrie et par la main-d'oeuvre. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 6 du présent document, intitulée Promotion de la recherche, du développement et de l'adaptation technologique.)

On doit de plus en plus insister sur l'importante contribution à cet égard des écoles techniques et spécialisées, quand il s'agit d'établir nos politiques d'éducation. Celles-ci passent trop souvent au second plan, derrière les programmes de formation générale des niveaux secondaire et universitaire. Dans la même ligne de pensée, ces établissements d'enseignement technique et spécialisé sont fréquemment considérés comme des solutions de rechange à la fois par les étudiants et par les éducateurs. Il faut trouver une solution à ce problème. De la même façon, il faut surmonter l'opinion erronée selon laquelle les «cols bleus» sont, d'une façon quelconque, «moins importants» dans notre économie. Pour cela, il faut éliminer les stéréotypes dont souffrent les «cols bleus».

#### Donner des perspectives de carrière au sein de la main-d'oeuvre

L'intense compétition à laquelle fait face le secteur privé est un incitatif suffisant pour fournir des occasions de carrière aux personnes compétentes. Il faut nous assurer, à cet égard, que les entreprises privées canadiennes luttent à égalité avec leurs concurrents sur le marché mondial. Les incitatifs fiscaux en vue de favoriser les investissements en recherche et développement peuvent se révéler un outil important. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 11 du présent document, intitulée Les incitatifs fiscaux à la recherche et au développement.)

**QUESTION 8 : Quels partenariats internationaux de S&T ou autres projets établis d'après nos priorités nationales nous aideraient à nous tenir au niveau de l'évolution internationale, à participer aux projets de développement de la technologie industrielle en cours à l'échelle mondiale et à accéder à la technologie mise au point dans d'autres pays?**

#### Généralités

Au cours des années 1990, la plus grande partie de la technologie agro-alimentaire qui sera disponible sur le marché mondial sera immédiatement utilisable par les entreprises nationales à condition qu'à la fois, on en reconnaisse la nécessité, et qu'il y ait un incitatif à son adoption. Plutôt que d'orienter les efforts gouvernementaux sur la mise au point de partenariats internationaux en matière de sciences et de technologie, on devrait mettre la priorité sur la mise en oeuvre de politiques qui encouragent l'implantation des nouvelles technologies.

#### Accès à l'information

Il existe une masse considérable de données à jour sur les progrès mondiaux au plan technologique. Cependant, pour de nombreuses entreprises du secteur privé, l'usage est limité par suite de la complexité de l'accès à ces banques de données. La mise sur pied d'interfaces améliorées et d'utilisation facile est nécessaire pour permettre aux gouvernements, aux groupes industriels et aux entreprises privées de retracer, de façon plus efficace, les données récentes sur les initiatives dans le domaine des sciences et de la technologie alimentaire partout dans le monde. Il s'agit là d'une des priorités du Réseau de la recherche sur les produits alimentaires qu'il faudrait soutenir financièrement. (Pour un examen plus

approfondi de cette question, on se référera aux réponses aux questions 6 et 10 du présent document, intitulées Établissement de meilleures communications entre les entreprises, le milieu de l'enseignement et le gouvernement et Le rôle du gouvernement.)

#### Des liens à établir

Pour certaines entreprises du secteur agro-alimentaire, l'engagement dans des opérations internationales conjointes joue un rôle important dans leurs stratégies de recherche et de développement. Mais on peut mieux mettre en oeuvre ces stratégies au niveau de chaque entreprise. Le gouvernement peut prendre des mesures pour faciliter le processus. Les délégués commerciaux en poste à l'étranger, dans le cadre des activités du ministère des Affaires extérieures, par exemple, devraient avoir les qualifications nécessaires pour aider les entreprises privées qui désirent participer à une opération internationale conjointe dans le domaine du développement scientifique et technologique, à établir les liens nécessaires.

On a souvent considéré le manque de fermeté du Canada comme un empêchement à la réalisation d'opérations commerciales à l'étranger. On devrait attacher une attention particulière à améliorer la dotation des services agricoles à l'étranger et à promouvoir de façon plus agressive les produits agro-alimentaires canadiens primaires et à valeur ajoutée sur les marchés d'exportation. Le gouvernement devrait également renforcer l'intérêt qu'il marque aux missions commerciales étrangères en invitant des entreprises internationales au Canada pour y prendre contact avec des secteurs spécifiques réservant des occasions d'investissement technologique.

---

**ENJEU :** *Les groupes d'affaires continuent d'insister sur l'importance de régler davantage les activités du gouvernement sur les besoins de l'industrie.*

---

**QUESTION 9 :** **Quelles mesures le gouvernement peut-il prendre pour que ses propres activités scientifiques et technologiques servent encore mieux à renforcer la capacité technologique du Canada?**

#### Une approche orientée vers le marché

Pour accroître la coordination et la pertinence des interventions gouvernementales dans le domaine des sciences et de la technologie, mais aussi pour réduire la fragmentation et les duplications actuelles, le gouvernement, s'il veut que l'établissement des priorités en matière de recherche corresponde mieux aux besoins du milieu des affaires, doit s'orienter vers une approche plus soucieuse des réalités du marché.

C'est pourquoi il est essentiel de resserrer les liens entre la recherche publique et le secteur privé. Dans cette perspective, le gouvernement devrait faire le nécessaire pour mettre les entreprises privées mieux à même de tirer parti de ces initiatives. Un soutien financier du projet de Réseau de la recherche alimentaire peut représenter une solution, parmi d'autres. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la

question 6 du présent document, intitulée Établissement de meilleures communications entre les entreprises, le milieu de l'enseignement et le gouvernement.)

Un soutien actif des Parcs de la découverte (pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 6 du présent document, intitulée Promotion de la recherche, du développement et de l'adaptation technologique) pourrait également constituer à cet égard un véhicule de choix. Les entreprises privées pourraient par cet intermédiaire déterminer leurs propres besoins en recherche.

Le gouvernement doit aussi veiller à obtenir les avis de l'industrie et en tenir compte dans l'élaboration et l'évaluation de ses politiques scientifiques et technologiques.

#### Système de récompense à l'initiative scientifique

On doit s'assurer que les découvertes commercialisées avec succès sont celles qui rapportent le plus. À l'heure actuelle, le système repose sur la connaissance des produits et les publications. Pour créer des incitatifs à une recherche plus pertinente, il est nécessaire d'identifier les domaines cruciaux pour la croissance et la compétitivité futures du secteur agro-alimentaire canadien (par exemple, les technologies à valeur ajoutée pour les produits à la ferme, les matériaux avancés, les produits biotechnologiques et l'informatique) puis de mettre au point, à l'intention des scientifiques, des incitatifs à poursuivre leurs recherches dans ces domaines, sur la base de critères d'implantation commerciale (y compris, par exemple, l'attribution aux scientifiques de montants d'argent représentant une partie de la valeur commerciale de la technologie mise au point).

**QUESTION 10 : Quelles contraintes imposées par le gouvernement continuent à peser sur les investissements du secteur privé et la diffusion de la technologie?**

#### Généralités

Les politiques actuelles du gouvernement découragent souvent les investissements en recherche et développement. On peut citer à cet égard la réglementation inefficace en matière d'approbation et d'homologation des produits et des retards qui en résultent, la réglementation capricieuse en matière d'environnement, les effets de distorsion sur le marché de certains programmes de subvention et un manque général d'incitatifs aux investissements financiers. Cette situation est exacerbée par l'intérêt limité manifesté en la matière par le monde financier.

#### Le rôle du gouvernement

Agriculture Canada doit élaborer un plan stratégique pour rendre fonctionnelle l'interface secteur public - secteur privé. Cela suppose l'établissement de stratégies ayant pour dénominateur commun les besoins du secteur privé, et nécessite une simplification et une harmonisation des programmes existants ainsi que des services gouvernementaux plus orientés vers les clients et plus accueillants. Les priorités en matière de recherche doivent répondre aux besoins du monde des affaires.

Pour cela, Agriculture Canada doit insister beaucoup plus sur l'augmentation de la rentabilité du secteur canadien de la transformation des produits alimentaires ainsi que sur la valeur ajoutée. Cela passe par l'implantation de politiques permettant d'accroître les investissements en recherche et développement et en adaptation technologique. Sans l'existence d'un secteur puissant et compétitif en matière de transformation des produits alimentaires, la capacité concurrentielle des fermiers canadiens ne pourra que s'éroder gravement.

À cet égard, il serait nécessaire de doubler les allocations gouvernementales de fonds consentis à la recherche pour les faire passer de 20 millions de dollars par an actuellement à 40 millions. Ces subventions devraient être réparties en budgets d'exploitation consacrés à différents projets de recherche portant sur les besoins déterminés par le secteur de la production alimentaire et de la transformation. Afin que le Canada reste concurrentiel sur un marché mondial de plus en plus exigeant, il est indispensable d'augmenter progressivement les fonds attribués à la recherche agro-alimentaire de façon à susciter la mise au point de technologies qui profitent à l'ensemble de l'industrie agro-alimentaire (de la production primaire à la distribution). Au départ, l'accent devrait être mis sur les initiatives et les sous-secteurs de l'industrie qui semblent susceptibles de fournir un avantage comparé sur les marchés mondiaux. À moyen terme, le financement de la recherche agro-alimentaire devrait être réorienté vers la recherche sur le potentiel industriel de la production agricole.

Pour accroître la compétitivité globale du secteur canadien de la transformation alimentaire, il est également essentiel que les deux paliers de gouvernement accroissent leur soutien financier à la recherche sur la production primaire. Les gains de productivité résultant de la recherche sont répercutés sur le prix à la ferme de denrées gérées par l'offre, au moyen des mécanismes de prix et coûts de production.

Les problèmes qui résultent des exigences d'approbation et d'homologation des produits agricoles constituent un obstacle particulièrement important aux investissements du secteur privé ainsi qu'à la mise au point et à la diffusion de nouveaux produits et de nouvelles techniques. L'industrie agro-alimentaire se perd dans un labyrinthe réglementaire qui, souvent, implique plusieurs ministères. Ce système peut être onéreux, lent et déroutant. Dans certains cas, les difficultés apparaissent non seulement lorsqu'il s'agit de satisfaire aux normes instituées, mais pour l'obtention de renseignements sur les critères de conformité. Parfois, la disparité des normes d'une région à une autre exacerbe la situation. Du fait du volume élevé de demandes combiné aux difficultés issues du processus d'approbation lui-même, une homologation peut prendre plusieurs années. On peut citer comme exemple à cet égard la Direction générale de la protection de la santé de Santé et Bien-être Canada, qui n'a pas le personnel suffisant pour traiter le volume de demandes qui lui sont soumises.

L'évaluation adéquate des nouveaux produits biotechnologiques pose des problèmes particuliers. Le Canada, comme beaucoup de ses partenaires commerciaux, est actuellement en train à la fois de mettre au point une réglementation en la matière et de développer, au plan scientifique, sa capacité de production desdits produits. La Direction des aliments de la Direction générale de la protection de la santé rédige des règlements de notification d'avant-mise en marché pour les nouveaux produits alimentaires et les nouvelles méthodes d'obtention de ces produits. De concert avec Agriculture Canada, elle met au point des lignes directrices concernant les analyses de réussite des nouveaux aliments et des nouvelles variétés de plantes, y compris ceux et celles résultant de l'application des techniques de la biotechnologie et de la bioingénierie. Toutefois, nous n'avons pas à notre disposition immédiate des mécanismes permettant une analyse solidement fondée de ce nouveau type de produits, ce

qui retarde l'adoption de techniques sécuritaires et accroît les coûts liés à l'obtention des licences, à l'étiquetage et aux méthodes de transformation.

Pour régler ce problème, on devrait faire d'Agriculture Canada l'organisme gouvernemental chef de file chargée d'établir la coordination et d'obtenir la coopération entre tous les ministères concernés par les normes et règlements applicables à l'industrie des produits alimentaires. Agriculture Canada devrait aussi travailler avec les provinces pour éviter que les normes et règlements provinciaux ne se transforment en barrières ou en empêchements inutiles et pour garantir que la compétitivité demeure. Enfin, le ministère devrait servir de «guichet d'information unique» qui favorise l'accès rapide de l'industrie agro-alimentaire à l'ensemble de la réglementation applicable, ainsi qu'aux normes et aux procédures de conformité, de quelque ministère ou juridiction qu'elles proviennent. Cette information devrait être accessible rapidement - éventuellement sous forme informatisée. Si les différents intervenants gouvernementaux ne sont pas capables de s'entendre entre eux, le gouvernement aura de toute évidence des problèmes de juridiction dans ses relations avec l'industrie. L'attribution d'un statut de chef de file à Agriculture Canada est en parfaite cohérence avec le rôle de facilitateur du gouvernement ainsi qu'avec l'objectif de lutte contre les interventions et la bureaucratie inutiles.

La promotion d'Agriculture Canada à titre de chef de file dans ce domaine contribuerait fortement à simplifier le processus d'approbation en fournissant les ressources suffisantes et la technologie nécessaire pour traiter les demandes et pour éliminer toute la réglementation inutile. Ce qui rendrait possible l'utilisation plus efficace des ressources disponibles. Les bureaux régionaux du gouvernement fédéral devraient prendre pour règle qu'«une fois l'approbation fédérale acceptée dans une province, elle est acceptable dans toutes les provinces».

Le Conseil de la compétitivité agro-alimentaire a recommandé l'établissement d'un système de crédit d'impôt visant à encourager la recherche et le développement. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 11 du présent document, intitulée Les incitatifs fiscaux à la recherche et au développement.) Assortie d'une garantie partielle de prêt par l'intermédiaire de Sciences et Technologie Canada, au bénéfice de projets de développement agro-alimentaire approuvés qui amélioreraient la compétitivité du secteur, cette initiative devrait recevoir l'appui financier du gouvernement. Mais il est vraisemblable que d'autres efforts seront nécessaires.

On devrait enfin réviser la Loi canadienne sur la concurrence, de façon que la rationalisation de notre industrie, lorsque c'est nécessaire, permette d'accroître l'efficacité et la compétitivité de nos entreprises nationales. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 18 du présent document, intitulée Loi sur la concurrence.)

### 3. Financement de la croissance : Besoins d'investissements en capital

---

**ENJEU :** *Le système fiscal canadien doit satisfaire à une large gamme d'objectifs : fournir des revenus suffisants pour financer les programmes et services requis, être juste et honnête, favoriser la compétitivité internationale, encourager les investissements en capital de risque et être d'application aussi uniforme que possible, tant au niveau fédéral que provincial.*

---

<p><b>QUESTION 11 :</b> Comment peut-on s'assurer que le système fiscal canadien ne comporte pas d'obstacles à la compétitivité?</p>
--

#### Généralités

La politique fiscale et monétaire du gouvernement devrait être harmonisée et conçue de façon à accroître notre compétitivité à long terme. Quant aux programmes fiscaux canadiens, ils devraient de la même façon encourager et non entraver la compétitivité du secteur agro-alimentaire, ce qui comprend les investissements.

Il nous faut, à cet effet, réétudier le mode d'établissement de nos priorités en matière de dépenses publiques, et réexaminer «où et pourquoi» nous dépensons l'argent de l'État. Dans l'énoncé d'«Enjeu» ci-dessus et dans le texte d'accompagnement de l'Initiative de la prospérité, on accorde trop de place au terme «revenu» de l'équation et pas assez de considération au terme «dépense». Nous devons nous demander sérieusement si, en tant que nation, nous pouvons ou non maintenir les dépenses de notre gouvernement au niveau actuel.

L'allègement de la pression fiscale est un ingrédient essentiel de la stabilité du climat macro-économique, laquelle, en retour, est essentielle à l'amélioration de la position concurrentielle des entreprises canadiennes. Si nous voulons atteindre nos objectifs en matière de compétitivité, nous avons besoin d'alléger la demande fiscale en réduisant a) la dette gouvernementale et b) la demande de services gouvernementaux.

Nous devons aussi instituer des règles de base claires permettant d'éviter les politiques fiscales «protectionnistes» qui font obstacle à l'apparition d'une industrie viable et durablement compétitive, ou bien qui «soutiennent» artificiellement un plus grand nombre d'entreprises que le marché ne peut en soutenir.

#### Les incitatifs fiscaux à la recherche et au développement

Il faut tout d'abord introduire dans notre système fiscal des stimulants plus efficaces aux investissements du secteur privé dans le domaine de la recherche et de développement et, de façon générale, dans les activités de développement.

Pour surmonter les difficultés techniques auxquelles fait face notre industrie et pour mettre en place un environnement propice à rendre plus compétitive l'industrie agro-alimentaire canadienne au cours des années 1990, le Conseil de la compétitivité agro-alimentaire a recommandé l'introduction de trois initiatives fiscales majeures, qui devraient permettre de stimuler les investissements en recherche et développement et les projets d'amélioration de la production :

1. Adoption d'incitatifs fiscaux pour encourager les investissements dans la mise en service d'usines, d'équipement et de technologie nouveaux servant à la transformation des aliments et à la distribution. Institués pour une période d'adaptation de cinq ans, ces incitatifs prévoiraient que les investissements sont déductibles du revenu imposable, avec une déduction pour amortissement équivalant à un amortissement dégressif de 50 pour cent.
2. Création d'un crédit d'impôt remboursable de 20 pour cent pour les entreprises non bénéficiaires désireuses, pour améliorer leur rentabilité, de procéder à des investissements notables dans des opérations visant à augmenter leur productivité. Cet incitatif serait offert pour les trois premières années de la période de transition.
3. Accroissement de 200 pour cent de l'amortissement aux fins d'impôt actuellement accordé pour les activités de recherche et de développement, cet avantage étant également offert pour les projets de recherche et de développement conjoints entre ces conditionneurs, créateurs de nouveaux produits et les secteurs de l'emballage, de la distribution, de la nutrition et de la biotechnologie.

Ces recommandations, en mettant en valeur le marché comme critère majeur d'investissement, donneront naissance à un climat économique plus favorable aux activités de l'industrie agro-alimentaire. Leur mise en oeuvre s'impose.

On devrait enfin se préoccuper de réorganiser les politiques canadiennes actuelles en matière de gain en capital, dans le souci d'accroître l'incitation à investir à long terme.

#### Encouragements

De façon générale, le système fiscal canadien devrait être conçu de façon à susciter, de la part du secteur privé, des réactions en accord avec les objectifs des politiques gouvernementales. Dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre, par exemple, on devrait restructurer le système actuel de façon à l'assortir d'incitatifs aux entreprises privées pour l'implantation de programmes de formation interne et de formation continue.

#### Programmes de remboursements fiscaux

Les remboursements d'impôt au bénéfice des producteurs agricoles (par exemple, sur l'essence pour usage agricole) sont politiquement impopulaires et sont à la source d'un gaspillage et de casse-têtes administratifs aussi coûteux en temps qu'en argent, et cela pour les producteurs autant que pour le gouvernement. On devrait envisager de les remplacer par des exonérations fiscales.



## Dysfonctionnements régionaux au niveau de la compétitivité

La compétition intense entre les provinces et les régions pour la croissance industrielle se traduit par un gaspillage de fonds publics et empêche le secteur privé canadien de se positionner correctement en termes de compétitivité.

Plusieurs provinces ou régions se disputent souvent avec acharnement les entreprises qui souhaitent se relocaliser ou prendre de l'expansion. On leur offre des concessions fiscales ou des subventions. Chaque tentative d'une province pour «améliorer le menu» est contrecarrée par des ouvertures du même genre en provenance d'autres régions, jusqu'à ce que finalement l'entreprise choisisse «où s'installer», mais cela à partir de considérations qui n'ont rien à voir avec le marché. Cette pratique se traduit par des sorties de fonds publics non justifiées par les avantages économiques qu'on pourrait en attendre ou par une présence durable des entreprises, ainsi que par des dysfonctionnements au niveau des investissements et par des distorsions de compétitivité, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Il est indispensable d'établir des normes et des règlements plus rigoureux qui mettent un terme à la capacité des provinces d'utiliser leurs politiques fiscales (c'est-à-dire des fonds publics) d'une manière qui fausse la compétitivité au sein du secteur privé, que ce soit sous l'angle sectoriel ou national, et cela sous les apparences d'une saine concurrence interrégionale. On devrait assujettir toutes les politiques fiscales et toutes les normes de réglementation canadiennes à une évaluation de leurs effets sur la compétitivité. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 19 du présent document, intitulée Évaluation de la compétitivité.) Au niveau fédéral, on devrait procéder à des contrôles, de façon à éviter les abus du même genre (par exemple, remise accélérée des crédits d'impôt).

## Création d'un avantage comparé

Pour repérer et éliminer les entraves que recèle notre système fiscal, il nous faut mieux savoir de quelle façon fonctionne le système fiscal des pays concurrents du Canada et en quoi le nôtre est différent du leur.

Tout d'abord, le gouvernement devrait procéder à une évaluation du prélèvement fiscal national total réel (c'est-à-dire les prélèvements fiscaux de tous les niveaux de gouvernement) auquel sont assujetties les entreprises dans chaque province, pour comparer ce prélèvement avec celui que subissent les entreprises concurrentes dans d'autres pays.

Cette étape franchie, nous devrions entreprendre une analyse globale des disparités entre provinces dans la façon dont les prélèvements fiscaux sont opérés, de leurs effets sur les coûts de production et le positionnement des entreprises, des niveaux relatifs de l'équation taxe-service et de leurs effets sur le climat qui sous-tend la création économique, les investissements, l'expansion, la recherche et le développement. Les résultats obtenus devraient alors être comparés à la performance fiscale de nos concurrents.

Les renseignements ainsi rassemblés devraient alors être portés à la connaissance des secteurs industriels qui pourraient, sur cette base, aider le gouvernement en interprétant les conséquences sectorielles et en communiquant les résultats aux entreprises.

Une meilleure connaissance de l'environnement au sein duquel fonctionnent nos principaux concurrents permettrait aussi de doter le secteur privé d'un outil stratégique de taille en lui fournissant le moyen de prévoir le comportement de ses concurrents à court et à moyen terme, et en lui permettant ainsi de se positionner en conséquence par rapport au marché.

Lorsque le gouvernement aura rassemblé ces divers renseignements (sous forme de base de données à mettre périodiquement à jour), nous serons en bien meilleure position pour démasquer les entraves que recèlent nos propres politiques fiscales et pour y remédier.

Nous ne devrions pas avoir simplement pour objectif d'améliorer la compétitivité des entreprises canadiennes. Nous sommes en mesure de le faire, et nous devons donc maximiser les ouvertures que réservent le GATT et d'autres accords commerciaux, ouvertures qui nous permettent de nous servir de nos politiques fiscales pour créer un avantage comparatif au bénéfice des entreprises canadiennes.

Parmi les bénéfices qu'on peut attendre de la diffusion d'un modèle de comparaison global auprès du secteur privé, figure la capacité pour une industrie bien au courant de la situation, de faire parvenir au gouvernement, quand il s'agit de modifier les systèmes existants, des signaux précis en matière de détermination des priorités.

#### Maintien et amélioration de la capacité de transformation

Les entreprises canadiennes ont jadis pu croire qu'elles opéraient à l'intérieur du seul marché canadien. Elles découvrent presque soudainement qu'elles font partie d'un bien plus vaste marché, le marché nord-américain. Les entreprises de transformation de produits alimentaires déjà en activité au Canada, et aussi celles qui démarrent leurs opérations, ont à prendre des décisions de grande portée stratégique quant à l'endroit où elles vont implanter leurs sièges sociaux, leurs divisions et leurs usines.

Un facteur, par le biais des effets sur la compétitivité, influence plus que tout autre ce genre de décision : c'est la façon dont le système fiscal canadien se compare au système américain. C'est cette considération qui, à elle seule, en fin de compte, aura le plus d'effet sur la localisation des entreprises de transformation des produits alimentaires en Amérique du Nord.

Les évaluations comparatives des systèmes fiscaux de chaque pays font apparaître de profondes différences. Le Canada devrait continuer à surveiller les effets de ses politiques en la matière, dans le souci de s'assurer qu'elles ne sont pas à la source d'une moindre compétitivité pour le secteur privé canadien. La mise au point de solutions permettant de surmonter les inégalités fiscales doit devenir une priorité, si le Canada désire conserver sa capacité actuelle de transformation des produits alimentaires.

**QUESTION 12 : Comment peut-on mieux harmoniser les structures fiscales fédérales et provinciales?**

Objectifs d'harmonisation fiscale

Il existe une forte disparité entre les provinces dans les modes de prélèvement fiscal. Il en résulte des effets pernicieux sur les coûts administratifs et comptables et sur les décisions d'affectation de fonds pour les entreprises qui opèrent dans plusieurs provinces. Et cela peut aussi influencer, sous l'angle compétitivité, les décisions quant à l'endroit où une entreprise va ouvrir ses portes ou va prendre de l'expansion.

Pour comprendre la portée de ce phénomène, nous n'avons qu'à évaluer l'effet des disparités entre les régimes fiscaux provinciaux sur les coûts des intrants (le coût des carburants est un bon exemple). Les impôts provinciaux, les droits d'accise fédérale et les redevances au titre de la ressource, qui sont appliqués à cet intrant majeur augmentent fortement les coûts de production, de transformation et de transport.

Pour normaliser la situation entre les provinces, nous devons trouver des moyens de repérer les impôts provinciaux contre-productifs (par exemple, qui s'appliquent sur la base du capital investi ou du nombre d'employés), ou qui entravent la croissance économique et qui, parfois, ont un effet décourageant sur les entreprises qui souhaitent s'établir dans une région particulière, puis négocier leur restructuration ou leur élimination.

On doit également, en priorité, mettre au point des moyens pour éliminer les cas de concurrence dysfonctionnelle entre les régions. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 11 du présent document, intitulée Dysfonctionnements régionaux au niveau de la compétitivité.)

Mécanismes d'harmonisation fiscale

Outre les disparités qui existent de province à province, on relève une duplication grave des opérations de tenue comptable au sein du système actuel, duplication qui est à la source de coûts administratifs élevés aussi bien pour la Fonction publique que pour le secteur privé.

Il nous faut, à cet égard, harmoniser les politiques fiscales pour a) réduire les chevauchements dans le prélèvement des impôts et taxes au niveau fédéral et provincial, et b) normaliser le calcul et l'application des taxes provinciales, sans oublier l'harmonisation des redevances et des taxes ad valorem. Pour être plus précis, il faudrait réunir dans un seul système de prélèvement la TPS et la TVP et normaliser la façon dont chacune de ces taxes est calculée (c'est-à-dire laquelle est calculée avant l'autre).

Comme dans d'autres domaines, il serait également utile d'évaluer quelles approches nos principaux partenaires commerciaux adoptent pour harmoniser leur fiscalité.

---

**ENJEU :** *Le Canada doit encourager les investissements qui améliorent la productivité et qui portent sur un horizon à plus long terme, ceci en vue de développer les activités de recherche et de développement et pour tirer profit des ouvertures que contient à cet égard l'Accord de libre-échange canado-américain et autres accords de libéralisation des échanges.*

---

**QUESTION 13 :** Quelles mesures le Canada devrait-il envisager pour réduire les coûts de financement, de façon rationnelle et durable?

### Généralités

Les divergences d'évolution des taux d'intérêt entre le Canada et les États-Unis ont un effet négatif sur les investissements industriels. Il faut donc minimiser et stabiliser l'écart qui existe entre les taux d'intérêt sur les deux marchés.

Le coût des capitaux est relié aux risques courus. Les initiatives industrielles plus risquées sont normalement financées par l'intermédiaire de capitaux de risque plus coûteux. Si on compare le Canada à d'autres pays, nous ne disposons pas d'une base de capital de risque très développée, capable de satisfaire au financement et à l'acquisition des technologies d'amélioration de la compétitivité qui reposent sur l'injection de nouveaux capitaux. Pour rendre plus disponible le capital de risque et pour en diminuer le coût, nous avons besoin de réduire les risques du marché en faisant en sorte que l'environnement commercial canadien soit stable.

Compte tenu du niveau actuel des taux d'intérêt, la disponibilité des capitaux est plus entravée par l'importance de l'endettement des entreprises canadiennes que par les disponibilités en capitaux. De nombreuses entreprises n'ont pas obtenu les rendements leur permettant de rembourser une dette accrue et ont donc cessé d'emprunter. La rentabilité est un facteur essentiel de la capacité de mobiliser des fonds.

### Réduction des coûts de financement

Un certain nombre de mécanismes peuvent permettre de réduire le coût des fonds dont les entreprises canadiennes ont besoin. Il s'agit, sans que cette liste soit exhaustive, de la mise en oeuvre de politiques d'investissement qui encouragent la libre circulation des capitaux étrangers, de l'augmentation des occasions d'accès aux capitaux de risque pour les petites et moyennes entreprises agro-alimentaires, de la réduction de l'inflation, de façon à permettre au coût du capital de rester durablement bas, et de la réduction de la concurrence que fait le gouvernement aux entreprises privées sur les marchés des capitaux (concurrence qui réduit la capacité des entreprises à accéder à ces fonds et augmente leur coût). Les deux dernières options supposent un sérieux effort de la part du gouvernement, tant au niveau fédéral que provincial, pour réduire le déficit.

Les recommandations du Conseil de la compétitivité agro-alimentaire en matière de création d'incitatifs fiscaux axés sur le financement de la recherche et du développement permettront aussi de réduire le coût des investissements en capital. Un soutien financier s'impose à cet égard. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 11 du présent document, intitulée Les incitatifs fiscaux à la recherche et au développement.)

Même si des incitatifs fiscaux sont offerts, des dispositions doivent également être prises en matière d'adaptation de la main-d'oeuvre, de formation et de recyclage. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 4 du présent document, intitulée Initiatives nationales patronnées par l'industrie.)

#### Rationalisation de la répartition des fonds

Outre la nécessaire réduction des coûts du capital, on devrait mettre sur pied, en priorité, un système plus efficace de rationalisation de la répartition des fonds publics.

Pour cela, il faut éliminer la bureaucratie coûteuse qui alourdit la prestation des différents programmes, de façon à réduire les frais généraux d'administration et à permettre l'attribution d'une plus grande proportion de l'enveloppe budgétaire directement aux programmes financés. (Actuellement, les étapes qu'une entreprise doit franchir pour obtenir ce genre d'aide ralentissent très souvent l'ensemble de la mise en oeuvre d'un projet, au point que la valeur ou la pertinence de cette «assistance» peut être sérieusement remise en question. La rapidité d'intervention est un facteur fondamental dans plusieurs des cas précités.)

Il faudrait également accorder priorité à la mise en oeuvre de stratégies industrielles ciblant les secteurs industriels stratégiques qui offrent le meilleur potentiel sur les marchés mondiaux, puis mettre sur pied des programmes spécialement adaptés pour les aider à tirer parti dudit potentiel.

---

**ENJEU :** *Le Canada doit disposer d'un système de financement privé diversifié et qui facilite l'accès des entreprises aux capitaux ainsi que leur expansion.*

---

<p><b>QUESTION 14 :</b> Quelles modifications apportées au secteur financier canadien amélioreraient l'approvisionnement de l'économie en capitaux, tout en garantissant une allocation efficace de ressources financières en diminution?</p>
---

#### Généralités

Toutes les institutions financières canadiennes cherchent de quelle façon utiliser efficacement leurs capitaux. Mais, dans le climat économique actuel, l'investissement industriel et l'expansion des entreprises sont souvent considérés comme un risque excessif.

## Développement du marché des capitaux

Les institutions financières sont des prêteurs peu aventureux. Dans le climat économique actuel, de nombreuses entreprises qui cherchent des capitaux pour investir et prendre de l'expansion doivent se tourner vers des prêteurs qui acceptent de prendre plus de risques, ce qui accroît leurs coûts d'exploitation et réduit leur compétitivité.

Pour réduire le risque couru par les prêteurs, le gouvernement pourrait offrir des garanties sur certains projets agréés (dans un cadre précis, approuvé et pour certains secteurs qualifiés). Ces garanties contribueraient beaucoup à améliorer l'accès de nombreuses petites et moyennes entreprises au marché des capitaux.

À ce point de vue, le programme «Grow Bonds» du Manitoba a bien fonctionné. Pour les entreprises en phase de démarrage, n'appartenant pas au secteur des services, ayant reçu l'agrément requis et ayant déjà couvert 60 pour cent de leurs besoins en capitaux grâce à du financement extérieur, les 40 pour cent restants peuvent être réunis sous forme d'obligations émises au nom de la collectivité avoisinante et garantis à 100 pour cent par la province. Le Community Bond Program de la Saskatchewan joue le même rôle, et les deux programmes ont pour effet de développer le capital de risque.

Un système qui reconnaîtrait aux producteurs primaires un statut de créancier privilégié, compte tenu de la proportion qui leur revient des produits conservés en stock par les entreprises de transformation, réduirait le risque financier couru par ces producteurs et faciliterait leur accès au marché des capitaux. (Après une longue bataille légale, les producteurs de tomates californiens ont récemment obtenu ce statut de créancier privilégié, avec préséance sur les banques, dans leurs relations avec les entreprises de transformation.) On notera cependant que cette politique peut, par ricochet, restreindre l'accès des secteurs de la transformation et de la mise en marché au crédit et au marché des capitaux. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 18 du présent document, intitulée Politique en matière de faillite.)

**QUESTION 15 : Quelles mesures devrait-on prendre pour rapprocher les institutions financières et leurs entreprises clientes?**

### Généralités

La formulation de la phrase précédente présuppose que les institutions financières canadiennes ne comprennent pas bien les besoins de leurs clients. Elles ont pourtant consenti des efforts non négligeables, au cours des dernières années, pour améliorer leurs connaissances à ce sujet. Mais il est clair que certaines caractéristiques des activités de l'industrie agro-alimentaire, caractéristiques qui requièrent des connaissances spécialisées, s'intègrent encore mal dans le processus décisionnel courant des institutions financières.

Il faudra nécessairement prendre des risques si l'on veut que les entreprises agro-alimentaires canadiennes parviennent à financer leurs opérations et leur conversion technologique pour accroître leur compétitivité sur les marchés mondiaux. Mais la méfiance tout à fait légitime des

institutions financières pour ce genre de risque n'est pas nécessairement compatible avec ces besoins.

### Responsabilités des institutions financières

On reproche souvent aux institutions financières d'avoir une mentalité moutonnaire (quand une entreprise, dans un secteur donné, se casse les reins, toutes les autres deviennent suspectes; si un producteur a des problèmes, cela veut dire que tous sont certainement en difficulté) et de ne se préoccuper que de leur propre sécurité. C'est à elles qu'il appartient de prendre les mesures nécessaires pour corriger cette image et, plus particulièrement dans le secteur agricole, il est certain que des améliorations dans leur compréhension des priorités et préoccupations de leurs clients sont possibles, et cela sur bien des points.

On peut citer, à cet égard, et à titre d'exemple, le conseil donné aux producteurs agricoles d'éviter des dépenses en capital durant les périodes difficiles, en oubliant que sans équipement en bon état de fonctionnement, il leur est impossible de fonctionner; ou bien la mauvaise connaissance globale des cycles cultureux et des prix, ce qui se traduit par un déphasage fréquent des réactions des institutions financières par rapport au marché, avec des pressions sur les producteurs «quand tout va bien», et au contraire de la négligence à leur égard «quand tout va mal». Plus encore, on prétend couramment que les institutions financières sont de plus en plus hésitantes à prêter de l'argent aux complexes agro-alimentaires. Ces maladresses, dans la mesure où elles sont réelles, nuisent à la capacité du secteur à accéder aux capitaux nécessaires à une croissance fondée sur l'amélioration de la compétitivité.

Lorsque la nature de leur la clientèle le justifie, l'embauche d'agronomes par les institutions financières, à titre de responsables des prêts (en tant que professionnels compétents, adéquatement formés et au courant des besoins et des complexités du secteur agro-alimentaire canadien) peut contribuer fortement à réduire ce hiatus en matière d'information et à améliorer la compétitivité des institutions elles-mêmes. Mais il serait également justifié d'établir de meilleures stratégies d'affaires en ce qui concerne les rapports avec les différents secteurs industriels canadiens. Les institutions financières devraient scruter les perspectives à long terme de chaque secteur aussi attentivement que les perspectives à court terme de chaque entreprise ou entité.

### Responsabilités de l'industrie

Les entreprises privées et les groupes industriels (ainsi que les regroupements professionnels tels que comptables et avocats) ont besoin d'établir un dialogue positif sérieux avec les institutions financières pour mieux saisir comment celles-ci se comportent dans le nouvel environnement économique. Et il devrait s'agir d'un dialogue à trois : institutions financières, gouvernement et intervenants du secteur privé, de façon que tout le monde comprenne les nouvelles règles appliquées par les institutions financières pour survivre.

### Responsabilités du gouvernement

Le gouvernement doit s'assurer que l'encadrement réglementaire est à la fois apte à promouvoir une prestation efficace des services financiers, et à améliorer l'accès au marché des capitaux pour les petites et moyennes entreprises de haute technologie et de matière grise.

Certains membres du Conseil, mais pas tous, estiment que la déréglementation du secteur financier est la seule voie permettant d'augmenter, grâce à un accroissement de la compétitivité entre les institutions financières, la qualité des services financiers offerts aux entreprises canadiennes. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 16 du présent document, intitulée Rationalisation de la réglementation financière - Deux points de vue.)

---

**ENJEU :** *Nos encadrements réglementaires doivent faciliter la prestation la plus efficace possible des services financiers par les institutions financières.*

---

**QUESTION 16 : Comment peut-on réduire le coût des chevauchements réglementaires?**

Généralités

Selon un certain nombre de membres du Conseil, aussi longtemps que les provinces insisteront pour conserver des droits qui leur sont dévolus par la Loi constitutionnelle, le problème ne sera pas facile à résoudre. Le pouvoir de réglementation se caractérise actuellement par une profusion de duplications qui se traduisent par des coûts élevés pour le milieu financier. On blâme souvent les entreprises et les travailleurs pour leurs échecs en matière de compétitivité. Les autorités compétentes dans le domaine financier sont également coupables de ne pas arriver à susciter la compétitivité dans ce secteur. C'est une question qu'il importe de débattre lors des négociations constitutionnelles, et qu'il faudra résoudre sans laisser les protectionnismes sectoriels fausser le jeu.

Uniformisation du traitement réglementaire

Les duplications actuelles à l'intérieur du pouvoir réglementaire entravent la compétitivité des institutions financières. Il faut que les différents types d'institutions financières (par exemple, fiducies, caisses de crédit, banques) et les juridictions provinciales soient soumis aux mêmes contraintes et que les réglementations provinciales soient uniformisées.

À cette fin, certains membres du Conseil estiment que le gouvernement devrait veiller à conserver le pouvoir réglementaire au niveau fédéral et qu'on devrait instituer un système d'auto-contrôle qui réduise la capacité des provinces à contrecarrer l'harmonisation interprovinciale de la réglementation sur les institutions financières.

Rationalisation de la réglementation financière - Deux points de vue

En ce qui concerne la réglementation des marchés financiers, le Conseil s'est partagé en deux opinions différentes.

Ce désaccord reflète une divergence d'opinions tout à fait justifiée que l'on retrouve au sein de la population canadienne. Les mérites respectifs de ces deux opinions contradictoires -



révision mineure sans changement radical du contexte réglementaire actuel ou bien déréglementation totale du secteur financier - continueront de toute évidence à être débattus au sein de la société canadienne :

Premier point de vue - Déréglementation

Il faut aux marchés financiers canadiens moins de règlements et de plus de concurrence. Nous devons disposer d'institutions financières assez dégraissées et assez performantes pour prendre des décisions rapides et être capables de se concurrencer entre elles plus efficacement.

Notre cadre réglementaire actuel permet aux institutions financières de se comporter de façon exagérément conservatrice. Ce sont les entreprises qui font les frais de ce conservatisme. Une déréglementation contrôlée accroîtrait la compétitivité du secteur. Le Canada, pour augmenter la concurrence au sein du marché canadien des services financiers, doit s'orienter, en ce qui concerne les institutions financières, vers le système qui a cours aux États-Unis.

Deuxième point de vue - Rationalisation minimale

Il faut rationaliser le cadre réglementaire dans le contexte duquel fonctionnent les institutions financières canadiennes, mais non y apporter des modifications drastiques.

La réglementation constitue la base de la force du secteur financier canadien. L'expérience vécue à ce titre aux États-Unis parle d'elle-même.

---

**ENJEU : L'existence d'un réseau d'infrastructures publiques puissant et moderne est essentielle au fonctionnement efficace de toute l'économie.**

---

**QUESTION 17 : Compte tenu de l'importance des infrastructures publiques pour notre productivité potentielle, compte tenu également des domaines de responsabilité dévolus à tous les niveaux de gouvernement et des contraintes fiscales auxquelles ceux-ci font face, comment devrait-on établir les priorités en matière d'investissements destinés aux infrastructures et comment devrait-on les financer?**

Droits des régions

La répartition régionale des fonds destinés aux infrastructures devrait être examinée dans le cadre des négociations constitutionnelles. Une fois qu'une décision aura été prise, elle devrait se traduire par à des engagements à long terme.

### Recherche d'un équilibre

Il est essentiel d'intégrer les aspects sociaux et économiques des politiques publiques et de les équilibrer. Le recours au système des péages ne fonctionne pas toujours. Lorsque les utilisateurs sont en mesure de payer, les sommes ainsi recueillies devraient servir à financer le coût des infrastructures pour des projets ou des régions qui n'ont pas la capacité par elles-mêmes de se financer de cette façon. En termes d'infrastructures, nous nous fions trop à nos anciens concepts. Nous devrions plutôt rechercher de nouvelles solutions.

Le Canada devrait privatiser les types d'infrastructures (aéroports, production énergétique, routes, chemins de fer, télécommunications) susceptibles de l'être et devrait s'assurer que la mise en service des autres est aussi efficace que possible. Il est important de reconnaître et d'accepter que, dans un pays de la taille du Canada, à faible densité de population, les coûts d'infrastructures sont et resteront nécessairement très élevés.

## 4. Vers un marché intérieur compétitif : Comment mettre en ordre notre propre maison

---

**ENJEU :** *Les politiques d'encadrement jouent un rôle important dans la détermination de la capacité des entreprises de s'ajuster aux signaux émis par le marché. Ces politiques doivent également être compatibles avec notre besoin de bâtir une économie concurrentielle à l'échelle internationale.*

---

**QUESTION 18 :** Quelles modifications devrait-on introduire dans nos politiques d'encadrement pour relever les défis de compétitivité auxquels l'industrie fait face, par suite de l'évolution technologique, de la mondialisation et de l'ouverture de nouveaux marchés?

### Généralités

En matière de compétitivité, les règlements devraient faciliter et non entraver les changements structurels. L'élément moteur de la réglementation agro-alimentaire devrait porter sur la qualité (préoccupation marché et leadership industriel), la sécurité (préoccupation scientifique) et le conditionnement/étiquetage (préoccupation légale).

De façon générale, il nous faut des politiques qui fassent passer les objectifs corporatifs d'une approche «court terme, prochain trimestre» à une approche qui encourage la planification à long terme.

Il faut aussi imprimer beaucoup plus de cohérence aux objectifs visés par nos politiques. Par exemple, nous avons - exactement en même temps et pour les mêmes secteurs industriels - des politiques qui poussent à la diversification et à la notion de valeur ajoutée mais qui sont en complète contradiction avec d'autres politiques qui poussent à l'exportation de produits bruts. Nous avons besoin de rationaliser les politiques existantes afin de créer un environnement qui soit à la fois souple, adaptable et plus en prise sur les occasions qu'offre le marché.

Le Canada se révèle incapable de tirer parti de ses points forts. Certains membres du Conseil estiment, par exemple, que les ressources hydroélectriques et les ressources en eau du Canada réservent, en matière de développement industriel, des avantages exceptionnels dont on ne profite pas. Le système d'interconnexion des réseaux énergétiques adopté en Nouvelle-Angleterre est attrayant. Lorsqu'il s'agit de financer un projet, celui dont le coût paraît le plus bas et qui satisfait aux normes d'environnement devrait être le «premier mis de l'avant».

Par ailleurs, répétons-le encore, les rivalités entre les provinces et les régions aboutissent à des distorsions en matière de prise de décisions économiques. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera aux réponses aux questions 11 et 20 du présent document,

intitulées Dysfonctionnements régionaux au niveau de la compétitivité et Barrières aux échanges interprovinciaux - Initiatives fédérales.)

### Loi sur la concurrence

La politique du Canada en matière de concurrence devrait viser à encourager le fonctionnement efficace de l'industrie agro-alimentaire canadienne sur un marché devenu maintenant nord-américain.

La dynamique du marché canadien s'est profondément modifiée à la suite de l'adoption de l'Accord de libre-échange canado-américain. Les politiques canadiennes de réglementation en matière de monopole et de propriété étrangère n'ont pas encore été mises à jour pour tenir compte de cet accord. Il faut maintenant les réévaluer. Il nous faut restructurer de nombreux secteurs de notre économie pour tenir compte de la mondialisation des marchés (par exemple, en ce qui concerne les télécommunications). À cette fin, nous devons réviser à fond la Loi sur la concurrence présentement en vigueur au Canada. Il faut permettre aux entreprises d'atteindre la taille qui leur est dictée par le marché mondial. Un environnement commercial ouvert empêche les abus qui auraient pu résulter d'un positionnement trop fort sur le marché national et qui auraient pu jadis faire craindre un étouffement de la concurrence. (Cela dit, il faut aussi s'assurer que le poids ou l'influence économiques ainsi acquis ne permettent pas à des entreprises importantes d'étouffer la croissance d'entreprises plus petites mais efficaces, et n'entravent pas l'arrivée de nouveaux intervenants sur le marché.)

Consommation et Corporations Canada estime que les modifications apportées en 1986 à la Loi sur la concurrence orientent celle-ci de façon explicite vers le phénomène alors en émergence de mondialisation des marchés. À son avis, les nouvelles dispositions relatives à l'abus de pouvoir font tout à fait la distinction entre l'existence de grandes entreprises, ce qui n'est pas illégal en soi, et les abus qu'elles peuvent commettre. Ces derniers relèvent du Tribunal de la concurrence. Sur la base des amendements de 1986, selon Consommation et Corporations Canada, le Directeur des enquêtes et recherches peut autoriser les fusions susceptibles de diminuer la concurrence à l'échelle nationale si cet inconvénient est annulé par des gains en matière d'efficacité. Il peut également prendre en considération l'éventualité de la concurrence exercée de l'extérieur, les barrières douanières existantes et la situation financière des entreprises en cause. Le Ministère souligne que dans l'évaluation qu'il a faite des fusions qui ont été soumises à son attention depuis la mise en vigueur de l'Accord de libre-échange, le directeur a pris en considération les effets de l'ouverture des frontières. Le Ministère cite comme exemple la fusion, proposée en 1991, de Maple Leaf Mills et d'Ogilvie Mills (à l'occasion de laquelle on a établi que la libéralisation des échanges n'était pas suffisante pour intensifier la concurrence sur le marché canadien) ainsi que dans le secteur de l'huile alimentaire, où le Bureau a estimé que la concurrence se faisait, ou se ferait bientôt, en fait, à l'échelle nord-américaine. Par conséquent, il n'a pas contesté les propositions de fusion d'entreprises canadiennes du secteur.

Quelle que soit la position de Consommation et Corporations Canada, l'industrie agro-alimentaire est d'avis que la Loi sur la concurrence, dans sa forme actuelle, ne facilite pas le fonctionnement de l'industrie agro-alimentaire sur le marché nord-américain.

Pour résoudre ces divergences, le Conseil de la compétitivité agro-alimentaire a commandé un examen de la Loi sur la concurrence, tant sur le plan de la formulation que de l'interprétation.

### Politique en matière de faillite

En matière de faillite, le secteur agro-alimentaire a des caractéristiques propres qui méritent d'être prises en considération dans notre législation. Dans la majorité des cas, les produits alimentaires ne sont pas identifiables par des numéros de série ou par des systèmes d'inventaire. En cas de faillite, il est souvent difficile de déterminer de quelle façon rembourser à son propriétaire originel la valeur des produits en stock. Il est important d'améliorer les garanties en matière de droits de propriété.

### Monopoles et propriété étrangère

Les investissements étrangers peuvent réserver d'excellentes occasions de développement de nouvelles technologies, de modernisation des installations et de croissance de nouvelles industries. Le Canada doit disposer de politiques favorables aux investissements en capital étranger et orientées vers la libre circulation desdits capitaux.

### Propriété intellectuelle

La réglementation canadienne en matière de propriété intellectuelle devrait être réexaminée. Mais il est encore plus important de traiter de cette question au niveau international, par l'intermédiaire du GATT, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'Accord de libre-échange nord-américain. Il n'est pas moins indispensable d'assurer l'expansion de notre base de renseignements sur la propriété intellectuelle, ainsi que de créer un système automatisé de recherche d'antériorités de brevets.

### Normalisation

Dans nos négociations commerciales avec les États-Unis et avec d'autres pays, il faut remettre sur le tapis tous les problèmes de normalisation et obtenir un accord sur une approche globale en lieu et place de l'actuelle approche «à la pièce». Parmi les priorités particulièrement urgentes dans le cas du secteur agro-alimentaire canadien, figure la normalisation nécessaire de la réglementation relative à l'usage des pesticides. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera aux réponses aux questions 10 et 19 du présent document, intitulées Le rôle du gouvernement et Normes et licences.)

### Programmes agricoles

Certains programmes agricoles et certaines politiques de réglementation ont eu pour effet de fausser les signaux émis par le marché. Il en résulte des décisions prises en fonction de l'optimisation des avantages des programmes gouvernementaux plutôt qu'en fonction des opportunités commerciales. À l'inverse, d'autres politiques de réglementation ont facilité la transmission par le secteur de la production de signaux à long terme émis par le marché, tout en modérant les effets déstabilisants à court terme des fluctuations de prix.

Pour résoudre ce problème, nous devrions nous servir de nos politiques d'encadrement de façon à faire bénéficier notre secteur agro-alimentaire national d'avantages comparatifs sur les marchés mondiaux. On devrait aussi identifier les avantages que réservent les «bonnes catégories» commerciales. Le GATT et d'autres accords commerciaux définissent les contraintes sous lesquelles nous devons fonctionner. On devrait donc se servir de façon

créative de nos politiques d'encadrement pour faire apparaître des occasions permettant d'améliorer la compétitivité du secteur agro-alimentaire canadien.

### Examen environnemental

Nous devons comparer la réglementation canadienne avec celle de nos principaux partenaires commerciaux (c'est-à-dire de notre environnement commercial) pour évaluer de façon précise les conséquences des politiques canadiennes sur la position concurrentielle de nos entreprises.

---

**ENJEU :** *Les gouvernements réglementent actuellement une large gamme d'activités économiques, et ceci en vue d'atteindre un certain nombre d'objectifs (par exemple, en matière d'environnement, de santé et de sécurité, d'égalité des chances). Nous devons nous assurer que ces règlements sont compatibles avec la capacité des entreprises canadiennes de soutenir la concurrence étrangère.*

---

**QUESTION 19 :** De quelle façon peut-on faire servir l'amélioration de nos mécanismes réglementaires à l'atteinte des objectifs que nous jugeons être importants au plan de la qualité, de la sécurité et de l'équité au sein de la société canadienne, et cela de façon compatible avec la compétitivité de notre économie?

### Généralités

De toute évidence, il faut conserver les instruments réglementaires qui existent dans les domaines liés à la qualité et à la sécurité des produits agro-alimentaires. Au niveau des produits finis, cette réglementation peut même se traduire par des avantages comparés.

Il est nécessaire de résoudre rapidement les conflits qui surviennent tout au long de la chaîne de commercialisation des aliments entre les marchands de denrées dont le marché est réglé par l'offre et les clients, en ce qui concerne les prix, la disponibilité et les caractéristiques des produits ainsi que les services fournis. Malgré les progrès réalisés, le règlement de cette question demeure une importante priorité.

De façon générale, on reconnaît qu'il est plus difficile de marier compétitivité et objectifs sociaux lorsque les politiques sociales de nos principaux partenaires commerciaux, les États-Unis et le Mexique, diffèrent en de nombreux domaines. La plupart des entreprises canadiennes sont d'accord pour payer les frais d'hôpitaux et les frais médicaux. Mais lorsque ces prestations sont assorties d'un salaire minimum nettement plus élevé que celui de nos principaux partenaires financiers, leur compétitivité s'en trouve naturellement diminuée.

On devrait donc concevoir et gérer les programmes sociaux canadiens de façon à améliorer la compétitivité mondiale du Canada tout en satisfaisant les besoins de la société.

## Politiques sociales et politiques économiques

Le milieu des affaires n'a pas fait la preuve qu'il est particulièrement doué pour s'attaquer lui-même à ces questions. Pourtant, des politiques sociales et environnementales bien conçues ne sont pas nécessairement incompatibles avec un objectif de compétitivité. Idéalement, l'un devrait renforcer l'autre. (Les objectifs d'environnement sont souvent tout à fait compatibles avec les priorités économiques, car le caractère coûteux des dommages éventuels à l'environnement réduit la capacité concurrentielle.) Le défi consiste à harmoniser avec succès les priorités sociales et environnementales à un cadre économique fondé sur la compétitivité (ainsi qu'il ressort du rapport Brundtland).

L'industrie doit prendre l'initiative dans les questions sociales et environnementales. Certaines étapes ont été franchies dans le domaine de l'environnement, mais les priorités sociales de la plupart des entreprises sont malheureusement encore absentes. (En fait, certaines industries considèrent ces politiques comme incompatibles avec leurs objectifs.) Le marché canadien réserve pourtant d'importants bénéfices aux entreprises qui intégreront avec succès les priorités sociales, environnementales et économiques. Plus encore, cette stratégie, si elle est gérée correctement, peut se traduire pour les entreprises par d'importantes économies, et donc par une amélioration de la compétitivité à l'échelle internationale.

## Normes et licences

Les exigences relatives aux normes et règlements portant sur les licences, l'étiquetage, les pesticides et herbicides et les tolérances pour les résidus devraient être les mêmes dans le cas des denrées importées de fournisseurs étrangers que pour les produits canadiens.

Les producteurs canadiens ainsi que les fabricants doivent satisfaire à l'ensemble des règlements nationaux. Ils doivent également se conformer pleinement à la réglementation des États-Unis sur les produits destinés à ce marché. Pourtant, on n'applique pas avec la même rigueur les normes et les règlements canadiens aux produits importés. Jusqu'à ce que l'harmonisation en matière de normes et de licence ait mis le Canada et les États-Unis en position d'égalité, le gouvernement canadien doit fermement appliquer les normes canadiennes aux produits importés. Faute de quoi on perpétue une inégalité qui défavorise les entreprises canadiennes et on fait parvenir à l'industrie le dangereux signal qu'«il vaut mieux travailler à partir des États-Unis».

Par suite de la complexité et du coût des régimes canadiens d'homologation des produits et d'octroi de licences, de nombreux éléments de production nécessaires aux fermiers canadiens pour concurrencer sur une base égalitaire leurs concurrents mondiaux - citons, par exemple, les nouveaux moyens de protection des récoltes utilisés par les fermiers aux États-Unis et en Europe - ne parviennent pas à être homologués pour usage canadien. Outre qu'elle interdit l'accès à des produits développés à l'étranger, la réglementation concernant l'homologation au Canada, du fait de sa complexité, se présente également comme un obstacle aux activités canadiennes de recherche et de développement dans le secteur. L'harmonisation de la réglementation sur les herbicides et les pesticides était un des objectifs de l'Accord sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis, mais peu ou même aucun progrès n'a été réalisé. Il est indispensable de mettre en place des mécanismes spécifiques pour mettre en oeuvre cet objectif.

Très souvent, les fermiers canadiens éprouvent également des difficultés à se procurer des produits chimiques agricoles pourtant couverts par une licence au Canada. Pour que les intéressés bénéficient à la fois d'un approvisionnement compétitif et de prix compétitifs, il ne devrait pas y avoir de droits de douane sur les produits agro-chimiques homologués. (L'Institut de protection des récoltes considère que l'industrie agro-chimique du Canada satisfait remarquablement aux besoins des fermiers en produits divers. Pourtant, les fermiers eux-mêmes font remarquer que les difficultés d'approvisionnement en produits agro-chimiques continuent toujours de diminuer leur compétitivité sur les marchés national et international.)

Il faut également réviser la réglementation canadienne sur l'étiquetage des produits agro-alimentaires. Les exigences en la matière sont conçues pour satisfaire à des objectifs précis et légitimes. Notre réglementation, sous sa forme actuelle, tend cependant à imposer au secteur privé des coûts que, dans de nombreux cas, l'industrie ne devrait pas avoir à supporter. Comme nous l'avons noté précédemment, il y a également dans l'application de la réglementation sur l'étiquetage des disparités qui, souvent, pénalisent les produits canadiens par rapports aux produits étrangers. Le Canada doit réviser cette réglementation de façon à éliminer ces dépenses inutiles et doit, au contraire, mettre l'accent sur l'implantation de mécanismes et de méthodes appliqués de façon cohérente et facilitant le positionnement de notre industrie agro-alimentaire sur les marchés national et international.

À une plus vaste échelle, le Canada doit activement promouvoir l'harmonisation internationale des normes et des règlements qui portent sur les produits agro-alimentaires (par exemple, en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires, d'homologation des pesticides, en matière d'additifs alimentaires, d'approbation de nouveaux produits, d'étiquetage et de conditionnement.) Des normes internationales existent certes, mais elles sont peu efficaces et souvent ne sont pas reconnues par les différents pays, qui disposent de normes nationales propres différentes et qui s'en servent souvent comme obstacles non tarifaires aux échanges).

Il faudrait renforcer, après accord global, les normes internationales existantes. Cela n'empêcherait pas un pays en particulier de disposer de ses propres normes internes, plus exigeantes, mais qui ne serviraient plus alors à entraver la concurrence à l'échelle internationale. Elles fonctionneraient plutôt comme un outil de mise en marché permettant d'établir des codes de production nationale (normes d'excellence) pour les produits de ce pays.

Peu importe, en tout cas, le processus d'harmonisation considéré, il faut veiller à ce que les objectifs qui avaient présidé à l'établissement des normes originelles soient respectés.

#### Réglementation des marchés agro-alimentaires - Deux points de vue

Les membres du Conseil ont divergé d'opinion quant au rôle de la réglementation des marchés agricoles primaires.

Cette divergence de vues reflète une divergence d'opinion sur la capacité d'un marché déréglementé d'assurer aux producteurs agricoles des revenus appropriés et stables. Les mérites de ces deux points de vue opposés - respect des programmes actuels de mise en marché des produits de la ferme ou bien mise en oeuvre d'une politique qui s'applique de façon égale à l'ensemble des produits agricoles - continueront de toute évidence à être débattus au sein de notre société :



### Premier point de vue - Défense de la réglementation

Une réglementation efficace de la gestion des ressources est essentielle pour l'avenir économique du Canada. Les ressources primaires constituent la base du secteur canadien de la fabrication. Il nous faut corriger les erreurs passées, mais nous devons continuer de soutenir le recours à des politiques réglementaires fortes et autonomistes, pour bon nombre de secteurs qui dépendent des ressources naturelles canadiennes (par exemple, poisson, forêt, agriculture; eau).

Les Offices de commercialisation des produits de la ferme et les programmes de gestion nationale des approvisionnements demanderont vraisemblablement à être adaptés et à être précisés, de façon à répondre aux exigences de notre nouvel environnement commercial. Il est cependant essentiel de conserver les bases réglementaires sur lesquelles on a créé ces Offices et de respecter le rôle de cette réglementation dans le fonctionnement des marchés de produits agricoles de base. Nous n'avons pas besoin de rompre avec le passé, dans le seul but d'éviter de répéter les erreurs commises. Nous devons conserver et justifier les orientations actuelles du Canada en matière de politiques agricoles. Les Offices sont déjà eux-mêmes en train de procéder à certains de ces adaptations.

Le concept d'«une approche unique de mise en marché» pour l'ensemble des produits agricoles primaires canadiens peut paraître attirant. Mais il est irréaliste de penser qu'une seule politique puisse régler la totalité des besoins de mise en marché des produits agricoles canadiens. La dynamique de marché diffère radicalement d'un produit à un autre (par exemple, le lait et les pêches). C'est le cas aussi pour les forces du marché et des objectifs des politiques internes des différents pays (par exemple, le Japon et le riz, les États-Unis et le sucre).

Il n'y a pas de conflit entre l'existence de circuits de denrées dont l'approvisionnement est réglé par l'offre et de circuits de denrées destinées à l'exportation. Il y a longtemps que les deux coexistent au Canada. Les dispositions de l'article XI du GATT, sur l'accès et les règles de production, protègent adéquatement les intérêts des producteurs de produits destinés à l'exportation.

### Deuxième point de vue - Politique commerciale unique pour la totalité des marchés agricoles

Il nous faut décider si le secteur agricole canadien sera un secteur compétitif au plan mondial ou si, au contraire, nous allons continuer à le protéger de la concurrence étrangère. Il est impossible de continuer à jouer sur les deux tableaux. Un choix de fond est nécessaire. Ce choix fait, un cadre décisionnel pourra être mis sur pied, suivi par l'établissement des objectifs et par l'implantation de politiques cohérentes avec l'ensemble encadrement décisionnel/plan stratégique.

De façon générale, les programmes agro-alimentaires devraient être «verts», au niveau de la ferme. Pour ce qui est des exportations, ils devraient être fondés sur le concept de meilleur pays/meilleures politiques concurrentielles, et se limiter aux aspects qualité et santé.

Au niveau du marché médian (c'est-à-dire entre le producteur et le consommateur final), une myriade de règlements désavantagent gravement certaines entreprises canadiennes. Le grain en est un bel exemple. Nous devons permettre à chaque entreprise de prendre les décisions nécessaires pour se positionner sur son propre marché, puis de réussir ou d'échouer. Les clauses d'extinction, incluses dans les politiques réglementaires, ne contrecarreraient pas l'efficacité des mesures ci-dessus proposées.

### Évaluation de la compétitivité

Avant de modifier la réglementation existante ou d'établir de nouveaux règlements, puis de mettre au point les procédures de mise en vigueur, il serait utile de procéder à des évaluations de la compétitivité.

Au Canada, une évaluation d'impact environnemental permet de soumettre certains projets ou initiatives à un contrôle environnemental. Il nous faut un processus similaire (mais plus rapide), d'évaluation de l'impact sur la compétitivité (évaluations de la compétitivité) de nos stratégies de politiques, particulièrement celles de nature réglementaire.

(Même si l'on reconnaît la nécessité de ces évaluations de la compétitivité, le processus d'évaluation doit aussi reconnaître que, même si une réglementation particulière entraîne une diminution de la capacité concurrentielle d'un produit ou d'un secteur donné, elle peut cependant être parfaitement justifiée, compte tenu des priorités que se sont fixé les politiques publiques, ces politiques créant, au bénéfice d'autres secteurs, des «transferts d'avantages» qui améliorent globalement la compétitivité et le fonctionnement social de l'économie canadienne. Ces évaluations doivent donc relever d'une approche «cumulative» permettant de mieux comprendre l'effet global des politiques réglementaires canadiennes sur la compétitivité d'ensemble du Canada, d'un point de vue socio-économique. Il nous faut être globalement compétitifs par rapport à nos partenaires commerciaux. Ceci signifie que des écarts de positionnement concurrentiel peuvent exister d'un produit ou un secteur donné à un autre. Nous ne pouvons ignorer la réalité canadienne.

---

**ENJEU :** *Le gouvernement fédéral doit s'entendre avec les provinces, d'ici 1995, pour abolir les obstacles au mouvement interprovincial des biens, des services, des capitaux et des personnes.*

---

**QUESTION 20 :** Quelles mesures sont nécessaires pour amener les gouvernements à créer un marché unique et intégré?

### Généralités

Il est indispensable d'éliminer les entraves à la libre-circulation des biens et des services entre les provinces.

Les droits acquis des intervenants constituent le seul facteur qui milite contre l'abolition des barrières interprovinciales aux échanges. Cette situation est à la source de problèmes juridictionnels coûteux qui constituent autant d'obstacles pour les transformateurs de produits agricoles lorsqu'ils essaient d'expédier des produits entre les provinces. Cette situation nuit à la compétitivité globale du secteur.

Il incombe au gouvernement d'atténuer les ondes de choc susceptibles de perturber le marché canadien, à la suite de l'abolition des barrières aux échanges commerciaux interprovinciaux. À cette fin, et pour répondre aux besoins des entreprises et des travailleurs affectés, des programmes de stabilisation à court terme peuvent se révéler nécessaires.

#### Barrières aux échanges interprovinciaux - Initiatives provinciales

À ce jour, la coopération entre les provinces à ce sujet a été moins qu'impressionnante. Chaque province doit prendre les mesures appropriées, par exemple, en élargissant les processus d'appel d'offre pour les contrats gouvernementaux et en favorisant une approche conjointe de l'élimination de ces barrières.

En général, les provinces de l'Atlantique sont favorables à cette élimination. Une part du dynamisme qui s'y est manifesté récemment est liée aux inquiétudes qu'a soulevé le phénomène du développement des achats aux États-Unis. Ce mouvement a mis en évidence le besoin d'une plus grande coopération entre les provinces pour retenir le consommateur. Les mouvements de rationalisation et de concentration régionale qui se produisent dans le secteur de la transformation fournissent un stimulant du même genre, cette fois au niveau de la production. L'industrie laitière s'oriente maintenant vers le concept d'un «pool des Maritimes» ou vers un rapprochement avec le Québec. Dans le même esprit, les expéditions du secteur de la volaille se développent entre les provinces de l'Atlantique.

Les pommes de terre de petite taille restent un irritant, particulièrement pour les provinces de l'Atlantique. Le Conseil canadien de l'horticulture (dont chaque ministère provincial de l'agriculture et chaque organisme provincial regroupant les producteurs de pommes de terre est membre avec droit de vote) s'est révélé jusqu'ici incapable de définir les critères qui permettraient d'établir des normes nationales applicables à ce produit particulier. De ce fait, cette catégorie de pommes de terre, très appréciée, ne peut faire l'objet d'expéditions interprovinciales. Elle est souvent vendue à prix de dumping ou exportée à bas prix pour être emballée et vendue avec un bénéfice élevé aux États-Unis. Alors que le Conseil canadien de l'horticulture participe actuellement à un examen complet par les intervenants de la réglementation sur les fruits et légumes frais, certaines provinces s'inquiètent de ce que le principal obstacle à l'établissement de normes pour les pommes de terre de petite taille soit, en fait, la protection accordée par certaines provinces aux marchés locaux.

À la suite de la recommandation formulée par un comité des ministres provinciaux de l'Agriculture des provinces de l'Atlantique, le Comité fédéral/provincial sur la politique commerciale agricole de cette région a mis sur pied un sous-comité chargé de faciliter l'adoption d'une approche concertée en matière de réduction des barrières aux échanges interprovinciaux. Ce sous-comité est en train de mettre sur pied une batterie de règles, assorties de la création d'un comité pour le règlement des litiges qui sera chargé d'entendre les plaintes en cas de non-respect éventuel des règles établies. Il peut s'agir là d'un modèle valable pour des initiatives du même genre dans d'autres régions.

## Barrières aux échanges interprovinciaux - Initiatives fédérales

La polarisation des positions des régions et les droits acquis, nombreux et variés, des divers intervenants font obstacle à l'élimination des barrières aux échanges interprovinciaux. Du côté des provinces, la pression la plus forte en faveur de cette élimination vient du Canada central, c'est-à-dire principalement des entreprises de l'Ontario. Mais le consensus se heurte à une difficulté, entre autres : on n'estime pas que le Canada central comprend ou reconnaît la légitimité des besoins des autres régions. (Le sentiment général, par exemple, est que les entreprises de l'Ontario souhaitent avoir accès au marché de l'Ouest du Canada, mais n'ont pas la volonté d'y implanter des usines ou d'y soutenir des initiatives de développement socio-économique.)

Pour garantir le succès du processus, il faut que le gouvernement fédéral fasse plus clairement apprécier les avantages de la réduction des barrières aux échanges interprovinciaux, aux divers intervenants dans toutes les régions du Canada (en faisant valoir les avantages qu'ils y trouveront), de façon que le secteur privé s'engage plus activement dans les discussions qui s'ensuivront.

Pour éviter un mouvement de rationalisation industrielle à grande échelle qui pourrait perturber gravement les économies régionales, il faudra remplacer les barrières commerciales que l'on supprime par des incitatifs au développement économique. La totalité de l'industrie canadienne ne peut se concentrer dans une seule région. Sur cette question, le gouvernement fédéral doit prendre l'initiative.

### Normes

La partie fédérale doit faire entendre plus fermement sa voix en matière d'établissement des normes nationales et d'uniformisation interprovinciale (par exemple, en matière de normes régissant les additifs alimentaires - réglementation de la coloration de la margarine - tout comme de réglementation des transports et de réglementation provinciale de mise en marché des produits agricoles primaires).

Si le terme de compétitivité doit être entendu au sens large, les mécanismes de réglementation qui seront mis en place ne doivent pas placer les entreprises canadiennes en position désavantagée par rapport à leurs concurrents internationaux. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 19 du présent document, intitulée Normes et licences.)

---

**ENJEU :** *Il est important pour les Canadiens que les services fournis par les gouvernements et les institutions publiques soient efficaces et innovateurs.*

---

**QUESTION 21 :** Quelles mesures permettraient d'améliorer la demande et la prestation de biens et services fournis par les gouvernements, y compris les sociétés d'État?

### Généralités

Cette question laisse penser que le gouvernement n'est pas efficace dans sa prestation actuelle de biens et de services. Mais c'est aussi qu'il doit répondre à une foule de priorités. Ce qui semble inefficace, du point de vue des entreprises, peut répondre à une exigence précise des politiques gouvernementales, lesquelles doivent tenir compte d'une multitude de problèmes. Les critères d'efficacité commerciale ne sauraient être les seuls applicables. On demande aussi au gouvernement de satisfaire les besoins légitimes de la société.

### Système de bien-être social

Le système canadien de bien-être social doit être réorganisé. Il est incontestable que, dans de nombreux cas, une assistance sociale est nécessaire et constitue une utilisation légitime des fonds publics. Il y a cependant quelque chose de fondamentalement erroné dans les comportements et les valeurs d'une société qui permet à des étudiants récemment diplômés du niveau secondaire, issus de foyers «à l'aise», de recevoir des paiements d'assurance sociale simplement en effectuant les cinq appels obligatoires par jour qui leur permettent de rester inscrits au programme. Malgré la pression qui résulte des coûts énormes encourus, nous continuons de permettre au gouvernement de dépenser de vastes montants de fonds publics en chèques de bien-être social «illégitimes». Ces fonds seraient mieux dépensés s'ils servaient à faciliter les besoins légitimes d'adaptation des travailleurs au chômage à la recherche d'emplois motivants et productifs.

### Autres services et programmes

Le Canada est un pays caractérisé par une «insécurité nationale» qui se traduit par une forte demande de services gouvernementaux.

Il y a peu de marge de manoeuvre pour des dépenses discrétionnaires : la santé, l'éducation et les services sociaux absorbent actuellement la majorité des fonds disponibles. Le financement de la dette absorbe une bonne partie du reste. Lorsque ces besoins sont légitimes, le gouvernement représente le seul mécanisme approprié de prestation. Dans d'autres cas, la prestation des biens et services pourrait être privatisée ou ceux-ci être offerts par l'intermédiaire d'un système public du type «consommateur-payeur».

### Leadership du gouvernement

Le gouvernement devrait faire preuve de plus d'initiative, plutôt que de toujours essayer d'établir un consensus. Actuellement (le présent rapport étant inclus dans cette remarque), les Canadiens sont «consultés jusqu'à ce que mort s'ensuive». Cette tendance s'est transformée en un mécanisme coûteux de disculpation. Une certaine rationalisation des biens et des services offerts par le gouvernement est indispensable. Le gouvernement doit prendre le risque du leadership qui permettra d'obtenir ce résultat. S'il se trompe, on le lui dira dans les bureaux de vote.

## 5. La force du commerce : Marchés et mise en marché

---

**ENJEU :** *Le Canada doit réagir énergiquement aux mesures protectionnistes de l'étranger et doit aussi élargir sa participation au commerce international. Il doit s'assurer que les politiques intérieures reflètent les façons de faire les plus efficaces à l'échelle internationale et qu'elles ne nuisent pas à notre compétitivité au plan international.*

---

**QUESTION 22 :** Comment tirer le meilleur parti possible du GATT, de l'OCDE et d'autres organismes pour libéraliser davantage les échanges et ainsi accorder les politiques canadiennes à la réalité internationale? Faudrait-il prendre part à d'autres initiatives que l'Accord canado-américain de libre-échange et l'Accord nord-américain de libre-échange afin de tisser des liens plus étroits avec la nouvelle Europe, l'Asie et le bassin du Pacifique ainsi que l'Amérique Latine?

### La force des négociations

La position du Canada en matière de commerce international est beaucoup trop réservée et, aux tables de négociation internationales, notre participation est parfois faible et naïve. Dans bien des cas, nous devons nous affirmer beaucoup plus énergiquement que nous ne le faisons.

Prenons comme exemple le tarif actuel imposé par le Japon sur l'orge (300 pour cent). Les États-Unis et le Canada, tous deux producteurs de grains et d'oléagineux compétitifs et de calibre mondial, devraient avoir accès à ce marché. À l'inverse, les produits électroniques du Japon ne sont soumis qu'à un tarif de 2 à 15 pour cent lorsqu'ils pénètrent sur le marché nord-américain. Il y a place pour un compromis.

Il nous faudrait aussi être plus énergiques dans nos tractations avec les États-Unis relativement à l'application qu'ils font des sanctions prévues à l'article 22 - une clause de la loi américaine du commerce prévoyant une protection des marchés intérieurs pour le sucre, les produits laitiers, l'arachide, le coton et le riz. Le Canada semble comme intimidé par cette situation et notre réaction au plan international est beaucoup trop faible.

On sait bien que le Canada est un État trop petit pour pouvoir «fixer les règles du jeu». Cependant, lorsque nous appuyons des amendements apportés aux règles, il faut nous assurer que personne «ne trafique ces règles». Nous devons être en mesure de comprendre les mécanismes qui sont ou pourraient être mis en place, et qui pourraient conduire à des distorsions ou à un affaiblissement de ce que nous percevons comme des avantages obtenus par négociation. Avant d'accepter une entente commerciale, il nous faut comprendre comment ses règles éventuelles pourraient être modifiées.

## Élargissement du champ de nos initiatives commerciales

En principe, plus nous élargissons nos horizons commerciaux et notre base d'approvisionnement, mieux cela vaut pour nous. Nous souffrons d'une fixation exagérée sur les États-Unis et l'Amérique du Nord : il est dangereux d'avoir «tous ses oeufs dans le même panier». Nous devons intensifier nos échanges avec l'Asie et les pays du bassin du Pacifique, avec l'Europe et avec l'Amérique Latine. (Il existe des occasions d'affaires en Europe, mais il existe aussi d'importants problèmes d'accès des entreprises canadiennes à ce marché.) L'expansion du commerce devrait constituer une priorité, et une priorité intégrée aux activités des différents ministères et des différents paliers du gouvernement. Il faudrait déterminer des secteurs stratégiques et mettre en place des groupes de travail pour pénétrer de manière dynamique ces marchés spécifiques. (Les producteurs de porc canadiens ont déjà des débouchés en Asie, dans les pays riverains du Pacifique et en Amérique Latine. Pourquoi ne pas chercher à développer ces marchés?) Le renforcement des alliances commerciales entre gouvernements est essentiel. Il nous faut mettre sur pied une approche plurisectorielle, gouvernements et industrie travaillant de concert.

## Subventions à l'exportation

Au plan international comme sur le marché canadien, nous devons nous employer à réduire les subventions à l'exportation et les soutiens internes au développement des marchés d'exportation. Le projet de limitation des coûts étudié lors de l'Uruguay Round, dans le cadre du GATT, confèrera des avantages injustes aux états qui accordent présentement des subventions massives. Nous devons travailler à égaliser les chances.

**QUESTION 23 : Comment s'assurer que les politiques intérieures canadiennes, notamment notre régime tarifaire sur les importations, nos politiques anti-dumping et nos politiques en matière de droits compensatoires, sans oublier les autres obstacles à l'importation et nos politiques en matière de concurrence et autres, puissent être harmonisées rapidement aux façons de faire internationales les plus efficaces, et qu'elles améliorent notre performance économique?**

## Généralités

Il nous faut créer un climat macroéconomique stable. Cela signifie qu'il faut accorder priorité à la lutte contre l'inflation, à l'accroissement de l'épargne, à l'équilibrage des politiques fiscales, à la réduction du déficit du gouvernement et à l'abaissement des taxes. Le gouvernement doit donc encourager les communications entre les ministères et la liaison entre les ministères des Affaires extérieures, du Commerce international, de l'Agriculture et des Finances.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, il est essentiel que le secteur privé participe davantage à la recherche et au développement si l'on veut développer complètement le potentiel du secteur de la transformation à forte valeur ajoutée. Le développement est un élément important, mais souvent négligé des activités de recherche et développement. Il arrive fréquemment que des résultats de recherche très intéressants «meurent dans les cahiers» faute d'efforts de développement suffisants. Le gouvernement fédéral devrait donner suite aux



recommandations à caractère fiscal du Conseil en matière de stimulation des investissements en recherche et développement. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 11 du présent document, intitulée Les incitatifs fiscaux à la recherche et au développement.)

De la même façon, il faudrait adopter des mesures de temporisation de trois à cinq ans pour tous règlements ou sous-groupes de règlements importants qui affectent notre industrie (l'application de ces clauses de temporisation aux divers règlements pouvant être déterminée à l'aide de tests de compétitivité). Même si en soi, son ancienneté ne nécessite pas nécessairement la suppression d'une politique de réglementation, il demeure que des réexamens périodiques pour déterminer si elle continue d'être efficace, ou s'il faut la modifier, seraient utiles.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ne devraient procéder que rarement à des investissements directs et cela, seulement lorsqu'il s'agit d'augmenter la compétitivité du Canada.

Le Canada est pénalisé par le manque de clarté des règles du GATT. (Le rapport Dunkel, rapport provisoire où il est fait état des résultats des négociations multilatérales sur le commerce dans le cadre de l'Uruguay Round, est un outil précieux de clarification des règles commerciales du GATT.)

Il faudrait enfin chercher à obtenir l'implantation de réglementations commerciales plus équitables et à faciliter l'accès des produits canadiens au marché international. La politique commerciale canadienne devrait exploiter tous les avantages qui peuvent résulter d'accords préférentiels garantissant l'accès des produits canadiens aux principaux marchés mondiaux, tels que ceux de la Communauté économique européenne et des pays riverains du Pacifique.

#### Politiques financières

Le secteur privé doit bénéficier d'une «égalisation des disparités» entre les États-Unis et le Canada, pour ce qui est des taux d'intérêt. Lorsque les entreprises canadiennes tentent de concurrencer les entreprises américaines et de l'Asie du Sud-Est, elles constatent que le coût du financement de leur expansion et de leur croissance est considérablement supérieur à celui de leurs concurrents commerciaux. Les politiques bancaires et les taux d'intérêt «taillés sur mesure», en ne tenant pas compte des priorités de ces entreprises, les empêchent de se développer de manière concurrentielle. Il ne devrait pas exister un écart de trois ou quatre points de pourcentage entre les taux d'intérêt demandés aux États-Unis et ceux demandés au Canada. Le gouvernement devrait s'intéresser à la formule des garanties de prêt pour modernisation, expansion et adaptation technologique. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 14 du présent document, intitulée Développement du marché des capitaux.)

#### Politique en matière de concurrence

La Loi canadienne sur la concurrence doit être mise à jour, de façon à tenir compte du facteur «masse critique» et de la nécessité de procéder à des rationalisations au sein de certaines entreprises canadiennes désormais tournées vers le marché mondial. On doit par contre s'assurer que les transformateurs, les grossistes et les distributeurs continuent d'opérer dans un environnement aussi concurrentiel que possible. Cependant, compte tenu de l'évolution

récente de notre contexte commercial, il y a apparemment place pour une certaine concentration dans ce secteur. L'examen attentif et continu des conséquences des éventuels projets de fusion et de prise de contrôle, est en tout cas essentiel. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 18 du présent document, intitulée Loi sur la concurrence.)

#### Politique de réglementation

Il est essentiel de donner plein appui aux politiques intérieures de réglementation qui ne faussent pas les échanges internationaux. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera aux réponses à la question 19 du présent document, intitulées Normes et licences, Réglementation des marchés agro-alimentaires - Deux points de vue et Évaluation de la compétitivité.)

#### Politique commerciale

Il importe que le Canada appuie les mesures incitatives à la libéralisation du commerce. Notre pays n'a pas la taille suffisante pour survivre sans la protection apportée par les tarifs, les mesures anti-dumping, les droits de compensation et autres politiques commerciales de ce genre. Mais ces mesures de protection doivent rester en harmonie avec celles des autres pays d'importance comparable au nôtre. Le Canada doit négocier plus efficacement la suppression des droits de compensation imposés sur les produits agro-alimentaires (par exemple, les porcins vivants). Les groupes de producteurs doivent avoir un meilleur accès aux mesures de protection commerciale, en sachant, notamment, comment le système fonctionne et de quelle façon ils peuvent intervenir.

Pour ce qui est de la tarification, il faut agir avec prudence. Le système américain regorge de subventions cachées. Il faut les découvrir et les chiffrer avant d'engager des négociations sur la répartition des articles entre les différentes classifications commerciales.

**QUESTION 24 : Sommes-nous bien organisés et disposons-nous des politiques qui nous permettent de tirer profit de la croissance des flux mondiaux d'investissements, que ce soit de l'étranger vers le Canada ou l'inverse, et cela d'une manière conforme à nos intérêts privés et publics?**

#### Institutions financières

Certains des membres du Conseil ont l'impression que les cinq grandes banques à charte ont beaucoup trop de poids dans l'économie canadienne, et que les banques étrangères devraient avoir les mêmes privilèges qu'elles. Cela améliorerait la compétitivité des marchés financiers. Mais cette opinion n'est pas partagée par certains de leurs collègues. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 16 du présent document, intitulée Rationalisation de la réglementation financière - Deux points de vue.)

## Politique en matière de concurrence

La Loi sur la concurrence au Canada devrait être réexaminée en tenant compte de la libéralisation des échanges, de façon à permettre aux entreprises d'obtenir des économies d'échelle et de parvenir à la taille nécessaire pour affronter la concurrence mondiale. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 18 du présent document, intitulée Loi sur la concurrence.)

## Comment attirer l'investissement étranger

Lorsque les entreprises étrangères pensent au Canada, elles pensent à l'abondance de ressources, à la présence d'une main-d'oeuvre spécialisée et à la stabilité de l'économie. Pour attirer les investissements étrangers, le Canada doit offrir un environnement stable et propice à l'investissement de montants importants, et il doit assurer les éventuels investisseurs qu'ils pourront gérer de façon appropriée leur investissement, tout en mettant en place un encadrement général de l'activité des entreprises, sous l'angle social et légal.

Une fois cet environnement mis en place, nous devons nous assurer d'attirer les investissements étrangers. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 11 du présent document, intitulée Création d'un avantage comparé.)

---

***ENJEU : Il faut créer au Canada un environnement propice à l'innovation, et qui relie commerce, investissements et technologie; cet environnement doit favoriser la création d'alliances stratégiques qui assurent l'accès des Canadiens aux technologies les plus modernes, technologies dont ils auront besoin pour être compétitifs.***

---

**QUESTION 25 : Par quels moyens peut-on encourager la création de partenariats rassemblant les gens d'affaires, les organisations syndicales, le milieu de l'enseignement et tous les paliers de gouvernement afin que, dans les domaines du commerce, des investissements et de la technologie, nos programmes soient aussi bien adaptés que possible aux besoins et aux objectifs des Canadiens?**

## Généralités

Toutes les composantes de la chaîne de production alimentaire doivent oeuvrer en vue du consommateur : chacun de nous doit en arriver à dire que «mon entreprise peut être améliorée par la collaboration avec l'ensemble du secteur industriel».

Un travail d'éducation et de bonnes communications seront indispensables pour «inverser» les attitudes actuelles de tous les intervenants. Il faudra en priorité créer des liens stratégiques entre les initiatives du secteur public et celles du secteur privé. Pour, ensuite, définir clairement les options et établir des modèles de comportement qui pourront alors être repris par les différents groupes.

### Engagement dans la recherche à long terme

Afin que ces partenariats fonctionnent véritablement, les participants doivent s'y engager fermement. Le gouvernement doit prendre des engagements à plus long terme en matière de recherche et développement. On peut comprendre que ce type d'engagement lui est difficile. Mais il est essentiel que les programmes et les politiques de recherche et développement témoignent d'une certaine continuité et d'une certaine pérennité si l'on veut obtenir une participation active du secteur privé. Le Réseau de la recherche dans le domaine alimentaire constitue à cet égard un modèle utile. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 10 du présent document, intitulée Le rôle du gouvernement.)

### Initiatives de l'industrie

En mettant l'accent sur la mise au point de programmes de formation de la main-d'oeuvre, le secteur privé dispose d'un important moyen pour lancer le processus d'alliance stratégique/partenariat entre les entreprises et les travailleurs. Le gouvernement, dans le même ordre d'idées, pourrait jouer le rôle de facilitateur en encourageant la mise sur pied de tables rondes patrons-ouvriers chargées de démarrer le processus de planification stratégique. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 1 du présent document, intitulée Mettre sur pied des partenariats stratégiques.)

Pour optimiser les rapports entre les enseignants et le secteur privé, les entreprises devraient favoriser un processus de «fécondation réciproque» selon lequel des enseignants sont nommés aux conseils d'administration d'entreprises privées et des gestionnaires d'entreprises sont encouragés à se faire nommer à des conseils d'école. La mise sur pied de groupes consultatifs conçus pour assurer une liaison plus efficace entre le milieu des affaires et le milieu de l'enseignement compléterait utilement cette stratégie. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 28 du présent document, intitulée Améliorer les rapports entre l'industrie et le milieu de l'enseignement.)

**QUESTION 26 : Faut-il réexaminer les mécanismes de promotion des exportations, avec la volonté de resserrer la collaboration entre le secteur privé et le gouvernement?**

### Promotion des exportations

Auparavant, les gouvernements participaient très activement à la promotion des exportations. Mais de plus en plus, on demande à l'industrie d'assurer ce rôle. Le gouvernement doit faciliter la mise en place d'un environnement qui rende les entreprises canadiennes plus compétitives. La promotion des exportations est une responsabilité conjointe qui ne peut reposer sur les seules épaules de l'industrie. Le gouvernement doit développer le lien entre le secteur privé, lui-même et les entreprises commerciales, dans le but de promouvoir collectivement nos produits canadiens sur les marchés mondiaux.

On note aussi un hiatus entre les programmes de promotion commerciale et leurs utilisateurs potentiels. Le gouvernement du Canada devrait évaluer le taux de participation des entreprises à ces divers programmes de promotion commerciale de façon à déterminer a) quels entreprises et secteurs recourent à ces programmes, b) lesquels devraient y participer mais ne le font pas, et c) si les programmes existants ont le plein rendement qu'on pourrait en attendre. Les programmes doivent être adaptés aux besoins du marché canadien. C'est pourquoi ils doivent être bien ciblés et doivent servir à «construire» une attitude mondialiste.

Une politique coordonnée de promotion des exportations, prévoyant le recours à des agents commerciaux du ministère des Affaires extérieures, permettrait d'ouvrir au secteur privé l'accès à des sources très importantes de renseignements commerciaux, et de créer des liens pour la promotion des exportations canadiennes sur ces marchés. Ces agents commerciaux, dont le mandat serait spécifiquement axé sur le secteur agro-alimentaire, seraient détachés auprès des délégations du Canada dans des pays jugés d'importance stratégique pour la compétitivité de notre secteur agro-alimentaire. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 8 du présent document, intitulée Des liens à établir.)

Il faudrait également davantage de coordination entre les différents paliers de gouvernement et les groupes industriels pour la planification et la mise sur pied de missions commerciales, ceci afin d'éviter des concentrations involontaires mais parfois gênantes de délégations canadiennes à l'étranger (souvent au même moment et sans que chacune soit bien au courant des activités des autres).

Il faut mettre à la disposition des provinces du centre du Canada un mécanisme de promotion efficace pour la vente de denrées naturelles à l'étranger. (Par exemple, au centre et dans l'est du Canada, les producteurs de grains et oléagineux qui ne peuvent vendre leur production par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé se tournent souvent vers la Société pour l'expansion des exportations. Puisque qu'elle est destinée avant tout à la gestion des produits fabriqués, et non pas des produits bruts, cette dernière est moins apte à commercialiser ce type de denrées. Par surcroît, le mécanisme d'octroi de crédits de la Société, lourd et encombrant, doit être réaménagé. Il faut donc, à l'intention des provinces du centre et de l'est du Canada, mettre au point un nouveau mécanisme ou une nouvelle organisation, qui permette de promouvoir de manière plus efficace la vente de ces récoltes et d'autres exportations de produits primaires (autres produits agricoles ou produits forestiers, par exemple) sur le marché mondial.

**QUESTION 27 : Est-il possible de modifier nos programmes d'investissement en technologie de façon à ce qu'ils servent encore davantage nos intérêts commerciaux à long terme?**

### Généralités

Le gouvernement doit à cet égard faire parvenir des signaux clairs au secteur privé en mettant en place un système fiscal qui prévoit des stimulants aux investissements dans les domaines de la recherche et du développement. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 11 du présent document, intitulée Les incitatifs fiscaux à la recherche et au développement.)

### Accès à l'information

Les programmes relatifs à la technologie et aux investissements qui sont déjà en oeuvre pourraient être rendus plus conviviaux et plus accessibles aux entreprises canadiennes comme aux entreprises internationales. Il nous faut encourager la participation active, au sein d'un réseau intégré, d'enseignants, des chercheurs, des représentants de l'industrie et de représentants du gouvernement afin d'orienter le processus pour ensuite mettre en place les politiques d'appoint qui fourniront les incitatifs et le capital de risque nécessaire. Le projet de Réseau de la recherche dans le domaine alimentaire correspond justement à cette approche. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera à la réponse à la question 6 du présent document, intitulée Établissement de meilleures communications entre les entreprises, le milieu de l'enseignement et le gouvernement.)

## 6. Partenariats : Une stratégie intégrée de changement

---

**ENJEU :** *Au Canada, la coopération entre les chefs d'entreprise, la main-d'oeuvre et le personnel enseignant est nécessaire pour améliorer la gestion, assurer le perfectionnement de la main-d'oeuvre et stimuler l'innovation interne.*

---

**QUESTION 28 :** Quelles mesures faudrait-il prendre pour encourager la collaboration entre les dirigeants d'entreprises et les employés, entre l'industrie et la main-d'oeuvre, entre l'industrie et les établissements d'enseignement?

### Généralités

Pour susciter un dialogue efficace et productif entre les dirigeants d'entreprises et les employés; entre l'industrie et la main-d'oeuvre, entre l'industrie et les établissements d'enseignement, tout le monde doit se réunir autour d'une table dans un esprit de confiance et d'ouverture. Chaque partie doit reconnaître la légitimité de la contribution des autres et accepter leur position de départ. Les objectifs communs, c'est-à-dire bien compris, auxquels chacun a donné son accord, et encore plus, activement soutenus par tous les intervenants, sont essentiels à l'émergence d'un véritable esprit de coopération.

Le Conseil de la compétitivité agro-alimentaire pourrait constituer à cet égard un excellent catalyseur.

### Améliorer les rapports entre les dirigeants d'entreprises et les employés

Les dirigeants d'entreprises et les employés doivent adopter une approche commune en matière de formation. Quant aux organisations syndicales, elles doivent être perçues, et se percevoir, comme partenaires à part entière dans cette démarche.

Voici les deux grandes priorités à cet égard : accorder plus d'importance, en matière de rémunération, à des incitatifs fondés sur le rendement, et se débarrasser de l'idée reçue que les emplois et les salaires élevés peuvent être pris pour acquis parce que l'entreprise paraît disposer de revenus assurés. Par contre, il est tout aussi essentiel que les employés se sentent en sécurité dans leur travail et considèrent que leur entreprise attache de l'importance à leur participation et à leur contribution. Les chefs d'entreprises et les organisations syndicales doivent opérer dans une atmosphère de franchise et de respect mutuels. La création et la conservation des emplois ainsi que la croissance économique sont des objectifs accessibles si, des deux côtés, on discute franchement de l'orientation de l'industrie et des décisions à prendre pour parvenir aux résultats recherchés.

## Améliorer les rapports entre l'industrie et le milieu de l'enseignement

Il est urgent d'améliorer les rapports entre le milieu de l'enseignement et le secteur privé, afin de sensibiliser davantage les enseignants aux nouvelles possibilités de carrière et aux gammes de compétences qui y correspondent. Il faut améliorer les communications entre ces groupes. Tant qu'on n'aura pas résolu ce problème, nous laisserons de côté le quart de notre future main-d'oeuvre.

Une façon de faire consisterait, pour les entreprises, à encourager leurs dirigeants à siéger sur les conseils d'école, ou bien à former des organismes conseil qui collaboreraient avec les conseils d'école.

Il y a une autre option : ce serait d'encourager des membres influents de la communauté des affaires à «adopter» des écoles secondaires dans leur propre région. Les chambres de commerce, les conseils d'entreprises, les associations de fabricants, les conseils économiques, etc. doivent exercer leur leadership et établir un programme officiel de visite d'écoles par des délégués. Ceux-ci établiraient ainsi un contact avec les étudiants, dès le niveau de huitième année, et leur décriraient les occasions et les défis qui les attendent lorsqu'ils auront terminé leurs études (par exemple, ce que recherchent les employeurs, comment les jeunes peuvent s'y préparer, etc.).

Il est indispensable que le monde des affaires prenne conscience que faute de tels efforts, d'ici l'an 2000, un tiers de notre main-d'oeuvre souffrira de problèmes d'alphabétisation et n'aura pas toutes les compétences requises, ce qui aura pour effet d'entraver la dynamique sociale et économique globale du pays. Le secteur privé doit considérer que ce défi doit être relevé à tout prix, et à cette fin, il doit élaborer une stratégie ambitieuse et bien structurée.

---

***ENJEU : Il faut faire comprendre plus clairement aux Canadiens quels sont les défis, les priorités et les stratégies, et il faut dégager un consensus.***

---

**QUESTION 29 : Comment peut-on amener les intervenants à mieux comprendre les préoccupations et les perspectives de chacun relativement aux défis, priorités et stratégies économiques? Y a-t-il moyen d'améliorer nos institutions?**

### Généralités

Il s'agit en partie d'un problème de communication. Bon nombre de personnes ignorent comment le gouvernement emploie les fonds publics, quels facteurs interviennent dans les décisions, quelles initiatives sont prises, quelles possibilités s'offrent et aussi où se situe le potentiel entrepreneurial.



Par surcroît, souvent un problème se pose au sein même du gouvernement. Il n'est pas rare d'observer, tant au palier provincial qu'au palier provincial, que les différents ministères d'un même gouvernement ne voient pas le secteur agro-alimentaire de la même façon et n'ont pas les mêmes priorités.

Il faut que le gouvernement améliore notablement l'esprit d'équipe en son sein même et développe ses communications externes sur ces questions. C'est ainsi qu'il devrait veiller à ce que tous les ministères se rallient aux mêmes stratégies agro-alimentaires et à ce qu'ils travaillent de façon efficace avec les différents secteurs industriels à la création de comités locaux ou régionaux qui s'occuperaient de planification économique et de consultation publique.

Il faudrait également que les réseaux scolaires offrent aux étudiants des cours qui leur expliquent le rôle du gouvernement, la façon dont celui-ci recueille et dépense l'argent, la gestion fiscale et budgétaire et la façon dont les coûts associés à la dette du gouvernement se répercutent sur la société.

#### Incapacité de reconnaître les «succès»

Le fait que le public exprime peu de reconnaissance pour des programmes et politiques qui se sont pourtant révélés efficaces explique en partie pourquoi la société canadienne perçoit mal le rôle du gouvernement dans notre économie. Beaucoup de Canadiens ont donc fini par dire que le gouvernement et que la Fonction publique sont inefficaces. Cela a eu un effet dévastateur sur le moral de la Fonction publique et a miné les progrès vers l'atteinte d'un consensus plus large et d'une meilleure compréhension entre les divers intervenants.

#### Nécessité de conserver les «valeurs fondamentales»

Il faut aussi être conscients du danger de «se tirer dans le pied» en accordant trop d'importance au critère compétition. Un système fondé sur la cupidité n'apportera pas à notre économie et à notre société les avantages que l'Initiative de la prospérité recherche. À l'échelle mondiale, la croissance rapide des états industrialisés se fera aux dépens des nations moins développées qui n'ont pas les infrastructures nécessaires pour soutenir la concurrence. Sans aucun doute y aura-t-il «des gagnants et des perdants» à l'échelle mondiale. Mais il faut qu'à un moment donné, nous en revenions aux valeurs fondamentales. Les Canadiens ont la réputation d'avoir donné naissance à une société bienveillante et compatissante. Les valeurs par le passé, ont bénéficié non seulement à la société canadienne, mais ont été mises en oeuvre à l'extérieur de nos frontières. Allons-nous franchir le point où nous ne pourrons plus «nous permettre» d'être compatissants?

#### Alliances stratégiques

Il est difficile de créer des alliances stratégiques. Il existe en effet beaucoup de droits acquis parmi les parties prenantes à ce débat. Un autre mécanisme de consultation ne devrait pas donner beaucoup plus de résultats. Il y a tant de «vaches sacrées»! Bon nombre des intervenants n'ont pas encore compris que le système n'est plus applicable comme il l'était par le passé. Tant que des emplois bien concrets ne seront pas menacés, il y aura peu d'incitation à agir.

Les obstacles à des alliances stratégiques sont systémiques, non pas isolés. Ils trouvent leurs fondements dans les politiques, les institutions et les attitudes qui imprègnent notre économie et notre société. La véritable question est de savoir comment raviver la confiance des Canadiens? Il est essentiel de régler ce problème avant que tous nous soyons «acculés au mur». Malheureusement, au Canada, «business as usual» signifie «pas de changement». Nous sommes 26 millions de personnes dans la même ornière.

## 7. Bien apprendre... bien vivre

---

**ENJEU :** *Les États-Unis se sont fixé des objectifs d'éducation précis et ambitieux (des objectifs qui serviront de point de ralliement même s'ils sont irréalistes, selon certaines critiques américaines). Plusieurs pays d'Asie ont déjà transformé leur approche de l'enseignement et ont rattaché leurs politiques à des priorités économiques et sociales de plus grande envergure. En Europe, certains pays et l'ensemble de la Communauté européenne, à titre d'entité, ont commencé à agir.*

---

**QUESTION 30 :** Les Canadiens souhaitent-ils et veulent-ils se lancer à la conquête d'objectifs aussi ambitieux?

Oui. Cependant, si l'on entend viser de tels objectifs, il est absolument essentiel de créer une atmosphère qui pousse à la réussite. En général, les Canadiens ont l'impression «qu'il faut faire quelque chose», mais cela demeure très flou. La notion d'éducation et de formation continue n'est toujours pas comprise.

La priorité accordée à de grands objectifs éducatifs doit se transporter du foyer familial au milieu de travail. Comme c'est le cas avec d'autres initiatives, l'industrie doit jouer le rôle de maître d'oeuvre.

Nous l'avons dit plus tôt, il faut accorder davantage d'importance au développement d'une formation académique de qualité. Cela comprend les éléments de base que sont l'alphabétisation et les mathématiques de base, au niveau secondaire, accompagnés de programmes d'alternance travail-études et de programmes d'apprentissage en entreprise. (Pour un examen plus approfondi de cette question, on se référera aux réponses aux questions 1 et 7 du présent document, intitulées Créer les conditions de la formation continue et Se surpasser en éducation.)

**QUESTION 31 :** Est-il souhaitable pour la présente décennie de rechercher un vaste consensus national sur des objectifs précis? Est-ce possible?

C'est un objectif souhaitable, mais dont l'atteinte est difficile à cause des nombreuses embûches inhérentes à l'obtention d'un consensus fédéral-provincial. À ce jour, les Canadiens sont «saturés de consensus et de consultations». Si on veut faire passer le message qu'il y a un problème, il faut que quelqu'un prenne l'initiative.

Il est, par ailleurs, indispensable de réduire le taux de décrochage scolaire, qui est actuellement de 30 pour cent, à 10 pour cent au plus. Il faut relancer les conseils scolaires sur la valeur

d'ensemble du produit livré. Ce n'est pas parce qu'un étudiant ne désire pas suivre certains cours qu'on devrait lui permettre de se soustraire à certaines des matières qui font partie de l'enseignement de base. Le personnel enseignant a les moyens qu'il faut pour établir un profil scolaire et fixer des priorités.

**QUESTION 32 :** Quelle serait la meilleure façon d'obtenir un consensus sur ces objectifs? Est-ce que le secteur privé ou le gouvernement devraient prendre l'initiative?

Le consensus est possible seulement si tous les intervenants se sont entièrement et fermement engagés et seulement s'il y a un intervenant qui décide de «s'approprier la démarche» de coordination de l'exercice et de faciliter l'entente entre les paliers de gouvernement.

Sur ce plan, l'initiative doit provenir du gouvernement. À l'heure actuelle, l'industrie est beaucoup trop branchée sur d'autres priorités pour prendre en charge cette préoccupation. Le gouvernement devrait obtenir l'appui du secteur privé, mais cette fois, c'est à lui de montrer la voie.

**QUESTION 33 :** Serait-il préférable de tenter d'obtenir un accord sur des mesures de performance sans objectif précis?

Non. Il faut des objectifs précis. Ils sont essentiels à la conception d'un plan stratégique qui nous permette d'atteindre nos buts. Mais il importe qu'ils restent simples. Le Canada devrait chercher à découvrir de quelle façon ses principaux compétiteurs se sont attaqués à ce problème.

**QUESTION 34 :** S'il se révèle impossible d'obtenir un consensus national, le gouvernement fédéral devrait-il fixer par lui-même des objectifs relatifs aux mesures de la performance, afin d'orienter ses propres interventions? Le cas échéant, quels devraient être ces objectifs?

Les objectifs de performance formulés dans le document sont sensés. Il faut maintenant adopter un ensemble de normes et voir à les appliquer.

**QUESTION 35 : Dans le document Bien apprendre... bien vivre, trois grands objectifs sont proposés aux Canadiens : des compétences appropriées pour tous, la valorisation du savoir et la mise en place de structures pour assurer l'éducation et la formation continue. Trop d'objectifs ont-ils été proposés? Trop peu? Des champs d'activité importants ont-ils été oubliés? Ces objectifs sont-ils suffisamment ambitieux pour poser un défi réel? Certains le sont-ils au point d'être irréalistes?**

Ce sont des objectifs ambitieux, mais accessibles. Pour ce faire, il faut mieux connaître les besoins actuels en formation, tant du côté industrie que du côté main-d'oeuvre.

Il est important de disposer de normes nationales et uniformisées de vérification. Nous devrions nous fixer pour objectif de figurer parmi les 10 ou 20 pour cent des pays les plus avancés dans le domaine des sciences et de la technologie.

Les frais de scolarité devraient être fixés à un niveau qui garantisse à tous la possibilité d'étudier.

